

Publication trimestrielle

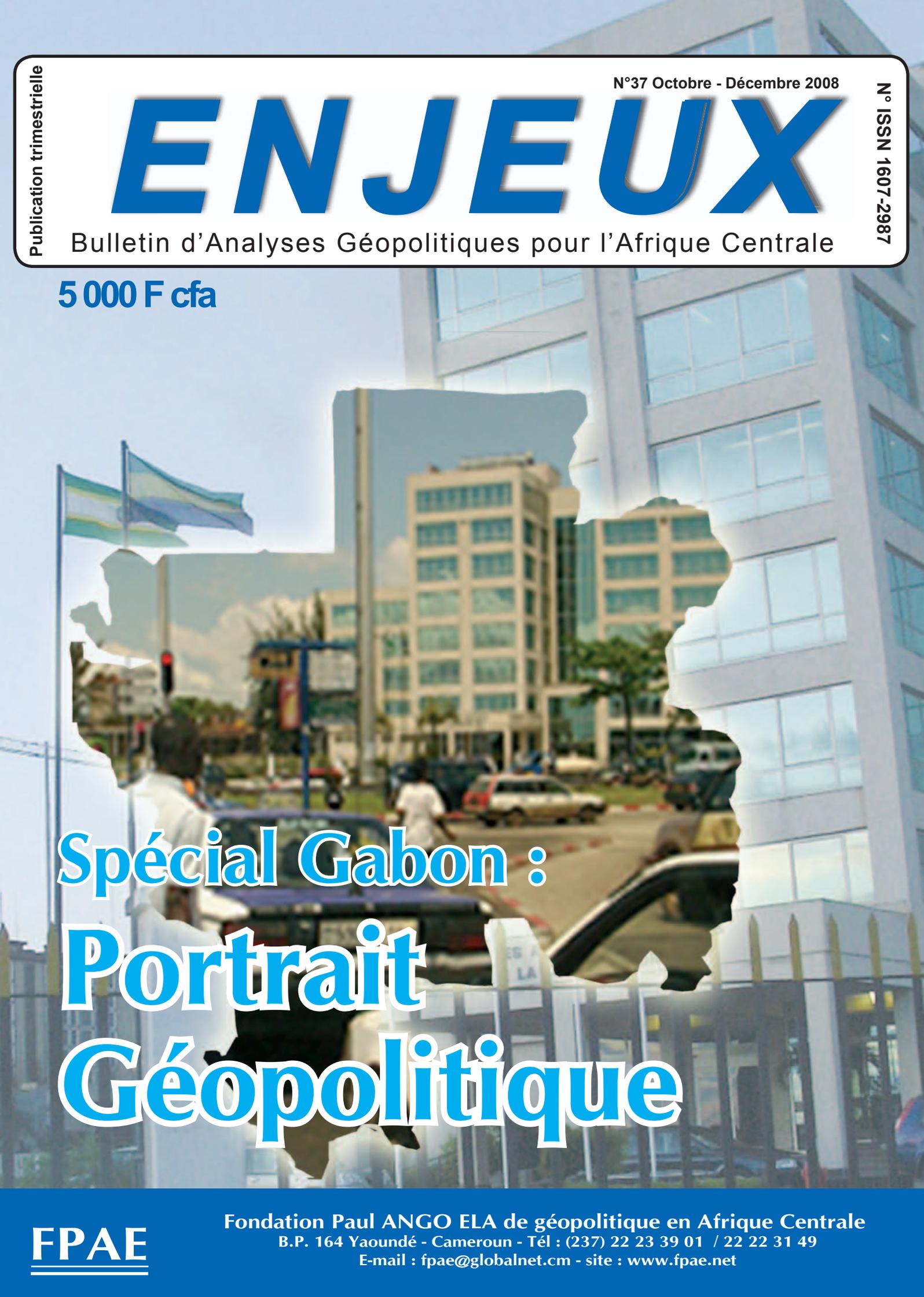
N°37 Octobre - Décembre 2008

N° ISSN 1607-2987

ENJEUX

Bulletin d'Analyses Géopolitiques pour l'Afrique Centrale

5 000 F cfa



Spécial Gabon : Portrait Géopolitique

FPAE

Fondation Paul ANGO ELA de géopolitique en Afrique Centrale
B.P. 164 Yaoundé - Cameroun - Tél : (237) 22 23 39 01 / 22 22 31 49
E-mail : fpae@globalnet.cm - site : www.fpae.net

ENJEUX

Bulletin Trimestriel
d'Analyses Géopolitiques pour l'Afrique Centrale

Récépissé n°00015/RDDJ/J06/BASC
Publication de la Fondation Paul ANGO ELA de
géopolitique en Afrique centrale
Association régie par la loi n° 90/053 du 19/12/1990
BP: 164 yaoundé - CAMEROUN
Tél/Fax : (237) 22 23 39 01 Tél : 22 22 31 49
E-mail: fpae@globalnet.cm
Site Web: www.fpae.net

Directrice de la publication : Kalliopi ANGO ELA
Conseil scientifique

- David ABOUEM à TCHOYI, Consultant Sénior (Cameroun)
- Dominique BANGOURA, Présidente de l'Observatoire Politique et Stratégique de l'Afrique (France)
- William ETEKI MBOUMOUA, Président de la Croix Rouge Camerounaise, Ancien SG OUA (Cameroun)
- Maurice KAMTO, Université de Yaoundé II (Cameroun) en congés
- Marc Louis ROPIVIA, CERGEP, Université Omar Bongo (Gabon)

Rédacteur-en-chef : Mathias Eric OWONA NGUINI,
socio-politiste (Cameroun)

Comité scientifique

- Stéphane AKOA, Politiste (Cameroun)
- Patrice BIGOMBE LOGO, Politiste (Cameroun)
- Fred EBOKO, Socio-politologue (France)
- Marie Josée ESSI, Anthropologue (Cameroun)
- Jean Lucien EWANGUE, Journaliste principal (Cameroun) en congés
- Séraphin Magloire FOUA, Economiste (Cameroun) en congés
- Olivier IYEBI MANDJEK, Géographe (Cameroun)
- Narcisse Lambert MBARGA, Ingénieur des Eaux et Forêts (Cameroun)
- François Hervé MOUDOUROU, Internationaliste (Cameroun) en congés
- Samuel NDEMBOU, géographe (Cameroun)
- François Colin NKOA, Economiste (Cameroun)
- Joseph Vincent NTUDA EBODE, Politologue (Cameroun)
- Alain Didier OLINGA, Juriste (Cameroun)
- Joseph OWONA NTSAMA, Historien (Cameroun)
- Jean Bosco OYONO, Logisticien (Cameroun)
- Guy ROSSANTANGA-RIGNAULT, Juriste (Gabon)
- Muriel SAME EKOBO, géographe (Cameroun)
- Joseph TONDA, Socio-Anthropologue (Gabon)

Abonnements :
Adèle NGO MBOUA

Photographies :
Stéphane AKOA

Conception et réalisation maquette: Bertrand NANMY
Edité par : DIFFUSION Yaoundé-Cameroun

AVERTISSEMENT

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs.
Ces articles ne peuvent être reproduits sans l'autorisation préalable de la FPAE

SOMMAIRE

3 TRANSVERSALE

Les otages à Bakassi par Mathias Eric OWONA NGUINI

5 AGENDA

6 OUVERTURE

Le Gabon en perspective géopolitique espace, territoire pouvoir des ressources et ressources de pouvoir par Mathias Eric OWONA NGUINI

DOSSIER

9 Gabon : une démocratie atypique stabilité politique et monolithisme des élites dirigeantes

Par Axel AUGE

16 Décentralisation de la gestion urbaine au Gabon : problèmes et perspectives

Par Gabin ESSOGO-BA-MINTSA

24 Le financement public des partis politiques au Gabon de 1990 à nos jours : un outil de stabilisation politique par Rufin DIDZAMBOU

32 Géopolitique et anthropologie du pluralisme culturel au Gabon : stratégies de longévité politique et techniques gouvernementales clientelistes-clanistes

Par Emmanuelle NGUEMA MINO

38 La fin du pétrole sonne-t-elle la fin de l'unité nationale « a la gabonaise » : politiques de l'or noir et stratégies d'étatisation par Guy-Obain Bigoumou Moundounga

44 La politique militaire du Gabon dans la CEMAC : un aspect d'une stratégie de leadership régional depuis 1997 ? par Antoine-Denis N'DIMINA-MOUGALA

54 La place et le rôle du Gabon dans la dynamique d'intégration de l'Afrique centrale par Côme Damien Georges A

62 Les perspectives : le Gabon, un émirat stable mais en plein doute ! par Côme Damien Georges AWOUMOU

68 TENDANCES Election Américaine du 4 Novembre

Par Joseph Owona Tsama

73 BIBLIOGRAPHIE L'anthropologie en débat

Par Joseph Owona Tsama

77 PRISME Les droits des enfants au Cameroun

par Natalène Poisson

LES OTAGES A BAKASSI : ELEMENTS D'ANALYSE STRATEGIQUE

Par Mathias Eric OWONA NGUINI, socio-politiste, FPAE/UY II, Yaoundé (Cameroun)

La prise d'otages opérée par les sociétaires des BFF est un acte polysémique dont l'interprétation stratégique renvoie simultanément aux logiques respectives de l'action politico-criminelle (usage du kidnapping avec un marchandage de rançonnement) et de l'action politico-militaire (inscription de ce coup de main dans un discours milicien de revendication d'un porte-parolat politique au nom des communautés sociologiquement nigérianes de Bakassi). Très clairement, les opérateurs de ce coup sont des entrepreneurs polyvalents d'insécurité qui multiplient les marques et raisons dans un commerce de l'insécurité, commerce oscillant entre la prédation politico-criminelle maffieuse et la rébellion politico-militaire frondeuse. D'où le passage commode entre les identités organisationnelles et opérationnelles affichées et/ou utilisées (BFF ou NDDSC) dans une perspective d'entrecroisement de ces désignations et de leurs utilisations.

L'action audacieuse de piraterie maritime des Bakassi Freedom Fighters : un défi à la souveraineté camerounaise

Opportunément, EBI DARI a rapidement exprimé le désir des BFF de négocier avec les autorités camerounaises, après avoir préalablement affirmé avec une précipitation plus ou moins calculée la possibilité d'éliminer physiquement les otages en cas de refus du gouvernement camerounais de reconnaître les ravisseurs comme interlocuteurs. En soufflant ainsi le chaud et le froid, les BFF ont habilement réussi à contraindre les autorités camerounaises elles-mêmes soumises au pressing politico-diplomatique de la France et de son leader central Nicolas SARKOZY, à les accepter comme interlocuteurs pertinents. A la suite d'un épisode dont on ne sait pas si il est authentique ou manipulé, les opérateurs des BFF ont accusé des unités des forces nigérianes de défense et de sécurité d'avoir tenté de libérer les otages du BOURBON SAGITTA. Les acteurs des BFF ont même laissé croire un moment que la vie d'au moins 1 des otages avait été ôtée au cours de cette tentative supposée de libération des captifs par des éléments militaires nigériens.

Entre les 30 et 31 octobre 2008, des bandes armées opérant habituellement dans de nombreux secteurs du Golfe de Guinée, en particulier autour de la Baie de Biafra et aux alentours des eaux de la Cross River, ont arraisonné et intercepté le bateau BOURBON SAGITTA. En perpétrant ce coup de main qui s'inscrit dans les actions de banditisme en mer, ces bandes armées ont kidnappé 10 des membres de l'équipage de ce bateau de la société de services BOURBON partie pour faire une intervention sur une plateforme pétrolière appartenant à la major française TOTAL. Cette audacieuse opération

de piraterie maritime est venue infliger un nouveau coup dur aux autorités politiques et militaires du Cameroun déjà chahutées par les coups de semonce de bandes armées opérant dans la zone littorale et maritime proche de la péninsule de Bakassi, territoire replacée sous le contrôle du Cameroun depuis le transfert opéré par le Nigeria en août 2008.

Le kidnapping des employés de la société BOURBON par les Bakassi Freedom Fighters : une expression du pouvoir de nuisance d'une bande armée polymorphe

Le kidnapping opéré par des bandes armées se réclamant d'un groupe présenté comme les Bakassi Freedom Fighters, a concerné 7 français dont 1 ayant la double nationalité franco-sénégalaise, 2 camerounais et 1 tunisien. Les kidnappeurs du BFF se sont exprimés par la voix du Commandant EBI DARI, un personnage énigmatique qui s'était déjà signalé avec les dramatiques attaques de novembre 2007 et juin et juillet 2008 comme l'un des animateurs d'une mouvance politico-militaire autant que politico-criminelle affirmant son opposition à la rétrocession de la péninsule de Bakassi par le Nigeria au Cameroun. En effet, aux côtés d'un tout aussi énigmatique « Général » Basuo ADARI, EBI DARI était apparu comme l'un des meneurs du Niger Delta and Defence Security Council (NDDSC), un groupuscule nébuleux qui avait revendiqué les attaques contre les autorités civiles et les forces de défense et de sécurité du Cameroun sur la péninsule de Bakassi.

Les opérateurs des BFF ont fait montre de leur capacité de pression et de marchandage, en contraignant le président Paul BIYA et les autorités camerounaises à négocier avec eux, celles-ci acceptant même à leur corps défendant de valider le pouvoir de nuisance de ce groupe. En obtenant une telle reconnaissance, les BFF ont obligé le gouvernement camerounais à reconnaître qu'il y avait un problème récurrent de gestion et de contrôle de la souveraineté camerounaise sur la péninsule de Bakassi. Les opérateurs des BFF qui se confondent ou se mêlent à ceux du NDDSC ont également contraint les autorités camerounaises à reconnaître tant bien que mal les défaillances et les déficiences de leur dispositif de défense et de sécurité maritimes en général et leur dépit face aux formes pirates et flibustières d'attaque choisies pour défier leur autorité et leur souveraineté.

La violence asymétrique en milieu marin des Bakassi Freedom Fighters : un outil militaro-criminel et politico-militaire de marchandage

Au bout du compte, l'action de piraterie et de flibusterie des

BFF connectés au NDDSC, a permis d'établir la polyvalence des attaques commises par les bandes armées du Delta du Niger clairement portées à discréditer le contrôle souverain du Cameroun sur Bakassi en infligeant des coups de boutoir aux forces militaires et sécuritaires camerounaises par des assauts sur terre ou sur mer. La nébuleuse BFF-NDDSC a incontestablement tordu la main à la République du Cameroun, obtenant un échange des otages détenus contre des prisonniers issus de ces rangs. Il est vraisemblable que le montage de l'opération qui a conduit à la libération des otages ne s'est pas seulement déroulé sur le terrain de la négociation politique mais a probablement comporté une négociation transactionnelle et financière sur fond d'arrangements complexes. Il reste à savoir si la prise d'otages réalisée qui permet aux BFF de cultiver médiatiquement leur réputation d'entrepreneurs en banditisme tout terrain, n'est pas également liée à un achat de services par des lobbies économiques (multinationales pétrolières occidentales, affairistes locaux et étrangers) ou politiques (politiciens aventuriers des Etats du Delta du Niger comme Bayelsa, Rivers ou Cross River, politiciens affairistes des groupes sociologiques nigériens basés à Bakassi, politiciens manipulateurs et intrigants du Cameroun inquiétés par l'opération Epervier ou l'éventualité d'une grande purge politique par le remaniement ministériel) ou de lobbies politico-militaire (sections ou segments des appareils de sécurité et de défense nigériens ou camerounais impliqués dans des trafics d'armes) etc.

La gestion présidentielle de la mise des otages : triomphe majestueux ou victoire au goût amer ?

Le président Paul BIYA qui a été au centre de la gestion de la crise des otages, crise qui a au moins en partie motivé son retour accéléré au Cameroun, a su mobiliser l'appui de négociateurs réputés envoyés par la France, pour obtenir une libération de tous les otages sains et saufs, libération effectuée entre le 10 et le 11 novembre 2008. Le chef de l'Etat camerounais a lui-même mobilisé des émissaires politiques chargés de négocier avec les ravisseurs des otages associés aux bandes armées des BFF/NDDSC. Il a mis à contribution la logistique administrative et financière de l'Etat du Cameroun dans la conduite des négociations, maintenant le contact avec les Etats-partenaires concernés par la crise et leurs chefs d'Etat respectifs comme Nicolas SARKOZY (France), Abdoulaye WADE (Sénégal) et Zine El Abidine BEN ALI (Tunisie). Les autorités camerounaises ont aussi su capitaliser les appuis des compagnies françaises concernées (TOTAL et BOURBON) dans le montage de la solution de cette crise des otages. La conduite de la négociation avec les opérateurs militaro-criminels et politico-criminels des BFF a vraisemblablement impliqué des arrangements secrets toujours susceptibles de comporter

des incidences financières dans les coulisses. Dans l'exercice de cette manœuvre de négociation, le président BIYA bénéficiant certainement de l'appui de ses homologues et de la compréhension des sociétés concernées et impliquées dans la prise des otages, a affiché l'échange des otages du BOURBON SAGITTA contre des prisonniers proches de la mouvance BFF/NDDSC et des pêcheurs nigériens de Bakassi détenus au Cameroun comme principale monnaie de transaction et de compensation. La victoire diplomatique obtenue conséquemment à la négociation avec les BFF et donnant lieu à la libération des otages n'en laisse pas moins un goût amer. (politiciens-aventuriers des Etats nigériens du Delta du Niger, politiciens-manipulateurs du système gouvernant camerounais inquiétés par l'Opération Epervier et la perspective d'une nouvelle purge par remaniement ministériel).

Si le président Paul BIYA qui a pris personnellement en charge la gestion de cette crise, a finalement réussi à faire libérer tous les otages indemnes, cette victoire diplomatique obtenue le 10 novembre 2008 a un goût amer au plan stratégique. Quoique le leader central camerounais ait su coordonner ses efforts avec ceux de ses homologues français (Nicolas SARKOZY, tunisien (Zine El Abidine BEN ALI) et sénégalais (Abdoulaye WADE) ainsi qu'avec les compagnies françaises concernées par la crise (TOTAL et BOURBON), il peut ne s'agir que d'une victoire à la Pyrrhus en l'absence de l'adoption d'une batterie de mesures visant à réguler ou à juguler les nouvelles menaces asymétriques circulant et proliférant dans le Golfe de Guinée.

De la méthodologie anti-piraterie dans la chaîne militaire camerounaise : entre coup de poing et coup de filet

Les autorités civiles et militaires de la République du Cameroun ont prioritairement choisi une méthodologie coup de poing à travers l'implantation de nouvelles bases pour les forces spéciales du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR). Ainsi près de 800 commandos devraient être destinés à circonscrire les formes politico-militaires et militaro-criminelles de subversion littorale ou maritime de la souveraineté camerounaise. Il reste à savoir si ces commandos dont la préparation technique a été confiée à un expert israélien le Colonel AVI SHIVAN, ont bénéficié de modules spécifiques et spécialisés de formation concernant les interventions en milieu littoral, côtier ou maritime. Il convient aussi de s'interroger si le dispositif de riposte à la menace mouvante et fluctuante de bandes armées-caméléons ne risque pas d'être paralysé, au cas où les unités du BIR sont simplement surajoutées à d'autres unités spécialisées comme le Bataillon des Fusiliers Marins (BFM) ou le Bataillon Spécial Amphibies (BSA). Il importe aussi de construire une inter-opérabilité entre ces différentes forces, sauf à multiplier les sources de rivalité.

Agenda



Immeuble de la FPAE



Journée portes ouvertes



Discussion avec le WWF



Atelier Corus

Juillet 2008

Rapport final de l'étude sur «**Les perceptions et les représentations par les acteurs et les décideurs de la coopération française au Cameroun.**»

Août 2008

Publication d'Enjeux n° 36 dont le dossier est consacré à «**Géopolitique et géoéconomie du pétrole** » en Afrique centrale.

Septembre 2008

Publication du N° 18 de **Conjoncturis**, consacré à la jeunesse au Cameroun.

22-25 septembre 2008

Atelier sur le thème «**Les enjeux sociaux de la certification**» en collaboration avec l'ATIBT.

Lundi 29 septembre 2008 à 17h

Séminaire de Rose Ndo'o, doctorante en histoire des relations internationales «**La coopération israélo-camerounaise: quels apports pour le Cameroun?**», discutant Mathias Eric Owona Nguini, sociopolitiste, UYII/FPAE.

4-6 novembre 2008

Atelier Corus, portant sur le thème «**Les relations internationales et l'action publique nationale contre le sida en Afrique** », à la FPAE.

14 novembre 2008

Discussion sur le thème des paiements des services environnementaux à partir d'une étude du WWF.

Mardi 25 et mercredi 26 novembre 2008

Ouverture d'un cycle de formation à la méthodologie pour les étudiants à la FPAE. «**méthodologie de la rédaction**», M1S10809.

Décembre 2008

Publication d'Enjeux n° 37 «**spécial Gabon**».

Samedi 6 décembre 2008 de 10h à 14h

Portes ouvertes avec débat sur le thème «**La corruption freine-t-elle le développement en Afrique?**» à 11h.

5 au 14 décembre 2008

Participation au Salon du Livre dans le cadre de Promote.

Lundi 15 Décembre 2008 17h-19h

Séminaire d'Emmanuel Galland sur «**Sorcellerie et réussite sociale à Yaoundé**», discutant Laurent Vidal, anthropologue IRD/FPAE.

Janvier 2009

Publication d'Enjeux n° 38 dont le dossier est consacré à «**La fragilité des Etats d'Afrique centrale**»;

Lundi 12 janvier 2009 à 17h

Café géo avec Narcisse Lambert MBARGA sur le thème, «**La mise en œuvre de la Convention sur les espèces menacées**».

Lundi 16 février 2009 17h -19h

Séminaire avec Jean Baptiste Nzogue, doctorant en histoire sur le thème «**La santé publique au Cameroun sous administration coloniale française, 1916-1957**», discutant Philippe Blaise Essomba, historien UY I.

jeudi 19 et vendredi 20 février 2009

Ouverture d'un cycle de formation à la méthodologie pour les étudiants à la FPAE. «**Méthodologie de la rédaction**», MS2.

Mercredi 1er, jeudi 2 et vendredi 3 avril 2009

Ouverture d'un cycle de formation à la méthodologie pour les étudiants à la FPAE. «**Construire un projet de recherche**», M2S1 0809.

LE GABON EN PERSPECTIVE GEOPOLITIQUE : ESPACE, TERRITOIRE POUVOIR DES RESSOURCES ET RESSOURCES DE POUVOIR

Par Mathias Eric OWONA NGUINI, socio-politiste, FPAE/UY II, Yaoundé (Cameroun)

Ce dossier pays sur le Gabon s'efforce de construire une présentation diversifiée de cette société étatique d'Afrique centrale, afin de montrer la complexité de structuration et la spécificité de l'évolution de cette formation sociale et historique ainsi que de ses expressions spatiales et territoriales. Sans avoir la prétention de l'exhaustivité, il s'est agi de (re)construire scientifiquement et analytiquement la multiplicité des facettes de cet Etat post colonial africain dont la dynamique géopolitique le met en demeure de combiner sa structuration d'entité nationale territoriale avec une constitution socio-culturelle et spatiale travaillée par la diversité de ses composantes communautaires et identitaires. C'est compte tenu de ces éléments que les différents articles constituant le dossier contribuent à dessiner un tableau géopolitique de la société étatique gabonaise.

Ce dossier s'ouvre sur un article d'Axel AUGÉ intitulé « Gabon: une démocratie atypique. Stabilité politique et monolithisme des élites dirigeantes » où il s'agit de mobiliser les instruments de la science politique pour s'interroger et analyser « les facteurs sociologiques et politiques [qui] contribuent à stabiliser le pouvoir politique gabonais », pour questionner également la manière dont « la population, à la fois acteur et enjeu de l'action politique » s'insère dans une « démocratie » paradoxale parce que basée sur « la faiblesse des normes démocratiques du régime ». Dans cet article remarquable, l'auteur trace les ressorts socio-politiques liés à la formule indigène et locale de « redistribution du pouvoir » précisément baptisée « géopolitique » cette géopolitique étant une technique par laquelle l'autorité présidentielle fabrique de manière centraliste (et clientéliste) « l'unité des élites » opérant comme « source de conformisme social et de stabilité ».

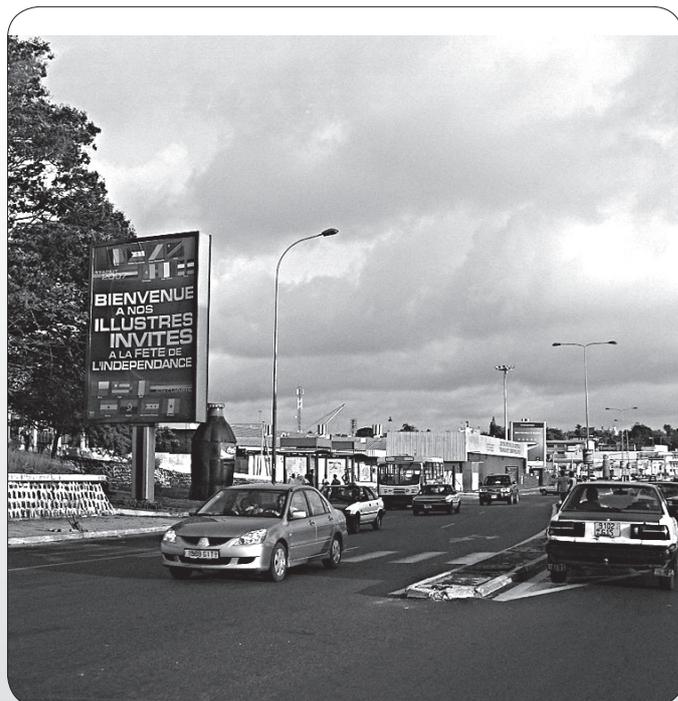
Le second article du dossier écrit par Gabin ESSOGO-BA-MINTSA entend explorer et expliciter « la problématique de la décentralisation et de la gestion urbaine et municipale » au Gabon, cet article étant précisément intitulé « Décentralisation de la gestion urbaine au Gabon : problèmes et perspectives ».

Il est question pour l'auteur de procéder à une évaluation critique de la mise en place et de la mise en œuvre de la décentralisation en matière de gestion des villes au Gabon, cette évaluation étant particulièrement attentive aux contraintes centralistes qui alimentent la résistance et la persistance des « difficultés de la décentralisation de la gestion urbaine ». L'auteur souligne pertinemment dans cet article de géographie politique de la décentralisation urbaine au Gabon que les « perspectives d'une évolution sereine de la décentralisation » basées prioritairement sur « une division des compétences et des moyens entre l'Etat, les autorités provinciales et locales » demeurent hypothétiques, compte tenu de l'obsession centraliste et clientéliste des élites dirigeantes.

Le troisième article du dossier écrit par Rufin DIZAMBOU est un article d'histoire juridique et politique des institutions intitulé « le financement public des partis politiques au Gabon de 1990 à nos jours : un outil juridique de stabilisation politique? » Il s'agit d'une analyse historique essentiellement descriptive sur les « fondements » et les « modalités » du

« financement public des partis politiques » au Gabon. L'auteur entend montrer que le financement public des partis politiques est devenu une véritable préoccupation, en même temps un point de convergence entre les partis politiques, toutes tendances confondues. Sur un mode institutionnaliste voire légitimiste, l'auteur de cette étude d'histoire juridique et politique note que « le financement des partis politiques a donc contribué à la stabilisation politique du pays ». L'auteur n'en revient pas moins à un sens critique de facture sociologique lorsqu'il montre que les « mécanismes de financement » existants sont plutôt favorables au PDG (le parti présidentiel et gouvernemental posé en parti dominant du Gabon) et peuvent opérer comme des « instruments de clientélisme et de contrôle aux fins de contenir les autres formations politiques ».

L'article d'Emmanuelle NGUEMA MINKO intitulé « Géopolitique et anthropologie du pluralisme culturel au Gabon : stratégies de longévité politique et techniques gouvernantes clientélistes-clanistes » constitue le quatrième article du dossier. Il s'agit d'un article de socio-anthropologie politique qui s'attache à démonter les ressorts d'un art gabonais de gouverner basé sur la technique de pouvoir qu'est « la géopolitique » comme procédure « qui instrumentalise le pluralisme culturel et les ressources de l'ethnicité comme modalité de redistribution, de cooptation des élites et contre-élites ou non de la stabilité politique et pour la préservation du pouvoir politique ». Dans cet article dont la thématique est voisine de celle d'Axel AUGÉ, il s'agit surtout de s'intéresser aux ressorts anthropologiques qui contribuent à géopolitiser la politique du « mouton broute là où il est attaché » et de faire une géopolitique identitaire montrant que la captation des élites régionales est un instru-



ment de consolidation de la longévité gouvernante du président Bongo Ondimba.

Dans un article mêlant géographie politique et économie politique, le géographe Guy Obain BIGOUMOU MOUNDOUNGA présente le cinquième article de ce dossier pays sur le Gabon, son article s'intitulant « La fin du pétrole sonne-t-elle la fin de l'unité nationale à la gabonaise » : politiques de l'or noir et stratégies d'étatisation ». Cet article se déploie aussi à partir d'un arrière-plan analytique tourné vers une « sociologie d'un territoire en déconstruction » qui vise à comprendre les ressorts inséparablement géopolitiques et économique-politiques de la « stabilité politique » du Gabon. Pour ce faire, il paraît important à l'auteur de situer la place décisive du « pétrole » [comme] « outil de gouvernement et de développement » essentiel dans cet art patrimonialiste et clientéliste de la construction de l'unité politique de la nation étatique gabonaise par la distribution privilégiée des ressources à « une classe dirigeante qui représente l'ensemble des groupes sociaux au pays ». L'auteur montre que « la baisse des ressources pétrolières » menace ce mode de régulation sociopolitique et économique-politique du demeurant peu efficace et expose le Gabon à la désunion sociale s'il ne met pas en place « une économie qui valorise le travail » et renforce « le brassage des groupes ethniques ».

Le sixième article du dossier intitulé « la politique militaire du Gabon dans la CEMAC : un aspect d'une stratégie de leadership régional depuis 1997 ? » est un article d'Antoine Denis NDIMINA MOUGALA qui relève des études stratégiques et internationales. Dans cet article bien charpenté aux plans analytique et empirique, l'auteur spécialiste de questions de défense et de sécurité ainsi que des relations internationales s'attelle à étudier les processus et configurations de « la politique militaire du Gabon dans l'espace CEMAC », soucieux d'identifier les cadres émergents et constitutifs d'une « diplomatie de défense » pour l'Etat gabonais, dont il trace les cadres doctrinaux, les contextes d'opération et le sens en termes de « leadership dans la CEMAC ». L'auteur note que la politique militaire du Gabon a hissé ce pays « au firmament diplomatique de la CEMAC », même s'il reconnaît que les visées de leadership du Gabon vont devoir faire face à « la concurrence des autres pays de la CEMAC », pour l'avenir.

Le septième article du dossier est intitulé « la place et le rôle du Gabon dans la dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale ». Cet article est un article d'analyse politique de relations internationales écrit de main d'expert par Come Damien Georges AWOU MOU. L'auteur souligne lumineusement les paradoxes de « l'action diplomatique » d'orientation « manœuvrière » du Gabon qui affiche « des prétentions au leadership de l'Afrique centrale » tout en exprimant des « réticences réelles et profondes à l'égard de tout processus d'intégration ».

Analysant la « volonté de leadership », les facteurs et vecteurs du leadership du Gabon et le « bilan de l'action diplomatique du Gabon ». Si l'auteur met en évidence l'influence et l'importance persistantes du Gabon au sein des institutions communautaires de la CEMAC, de manière à apparaître comme « le porte-parole de l'Afrique centrale » même si le Gabon ne parvient pas à se constituer une puissance structurelle

lui permettant d'être le pivot stratégique de la CEMAC, devant faire face au poids du Cameroun. Par ailleurs, l'auteur note « la marginalisation du Gabon du règlement des crises majeures...dans la zone francophone : Côte-d'Ivoire, Grands Lacs, Tchad-Soudan, Togo, etc. ».

Le huitième et dernier article du dossier concerne lui aussi des préoccupations directement en rapport avec l'approche géopolitique d'analyse des dynamiques sociales et historiques du Gabon. Cet article est intitulé « Les perspectives d'évolution : le Gabon, un émirat stable mais en plein doute ! ». Cet article également écrit par Come Damien Georges AWOU MOU est un article de prospective politique et stratégique dans lequel l'auteur s'efforce de tracer des lignes d'évolution de ce pays d'Afrique centrale et du Golfe de Guinée étant successivement attentif à « la forte emprise des préoccupations domestiques, (l'après-Bongo ; l'après-pétrole ; la question de l'immigration) et à « l'affirmation de prétentions rivales au sein de la sous-région ». L'auteur y trace avec lucidité les sillons de politique intérieure et de politique extérieure que pourraient suivre le Gabon avec une forte probabilité, insistant sur l'émergence de sources de fragilisation du renforcement d'un pays relativement bien pourvu en ressources naturelles mais dont les capacités de gouvernance et de gestion stratégiques ne sont pas robustes aux plans politique, économique, géopolitique et diplomatique.

Ce dossier sur le Gabon a offert plusieurs approches d'analyses et plusieurs angles méthodologiques ou options disciplinaires pour dresser un tableau systémique de cette nation postcoloniale d'Afrique centrale posée en Etat territorial disposant de rentes minières et minérales et les mobilisant dans un art de gouverner qui a forgé une stabilité politique à travers la pragmatique patrimonialiste et clientéliste de la « géopolitique » forgée pour réguler les tensions entre nationalités ethno-régionales. Cette mise en perspective géopolitique du Gabon s'est ainsi appuyée sur une multitude de regards (sociologie politique et anthropologie politique de la régulation élitaire et identitaire par la géopolitique comme moyen de stabilité et de longévité du pouvoir : gestion centraliste entravant la décentralisation et préservant la géopolitique étatiste et clientéliste ; analyse juridique et politique des ressources de financement public des partis dans une perspective historique ; socio-économie et géographie politique du pétrole comme instrument de la géopolitique clientéliste d'unification étatique politique militaire et diplomatie de la défense du Gabon dans la zone CEMAC, politique d'intégration régionale du Gabon dans la CEMAC ; analyse des futurs du Gabon).

Sans être exhaustif, ce dossier est relativement complet pour tracer un tableau géopolitique systématique du Gabon d'aujourd'hui et de demain saisi dans ses rythmes internes et externes, celui d'un pays bien pourvu en ressources, doté d'une relative stabilité, animé d'une volonté diplomatique et stratégique de leadership dans la CEMAC mais dont l'organisation reste trop dépendante de la longévité exceptionnelle du président Bongo et de l'utilisation des rentes minières et en hydrocarbures au lieu d'être basée sur la puissance collective de la modernisation institutionnelle - démocratique et économique - industrielle seule porteuse d'une stabilité forte.

GABON : UNE DEMOCRATIE ATYPIQUE.

STABILITE POLITIQUE ET MONOLITHISME DES ELITES DIRIGEANTES

Par Axel AUGÉ,¹ sociologue, enseignant chercheur aux Ecoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC), membre du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie (LAS) de l'Université de Rennes 2, Rennes (France).

Depuis l'instauration du pluralisme politique en 1990, le Gabon connaît une situation politique stable et suit les chemins d'une démocratie apaisée et conviviale². Vitrine économique et diplomatique de la France en Afrique centrale, modèle de décolonisation réussie, le Gabon dont le président est Omar Bongo Ondimba³, reste un enjeu stratégique majeur à l'heure du redéploiement des bases militaires françaises positionnées⁴ en Afrique et de la recomposition des relations diplomatiques que la France entretient avec les pays francophones subsahariens. Le pays s'est doté d'une classe dirigeante ayant réussie à maintenir la paix sociale et à préserver le pays de la guerre. Alors que le camp de l'opposition politique, sans véritablement disparaître, s'est vidé de ses représentants au profit du parti présidentiel, l'hypothèque du caractère démocratique du régime⁵ gabonais est posée avec l'assimilation politique des membres de l'opposition. Le Gabon est une démocratie présido-parlementaire dans laquelle les principales institutions du pluralisme politique existent: des élections générales et compétitives, une presse privée et libre, des partis politiques d'opposition, un Parlement bicaméral⁶ et des institutions de régulation de la démocratie. Pourtant, le fonctionnement pluraliste du régime ne garantit pas l'alternance politique au sommet de l'Etat⁷. C'est dans cette complexité que prend place la question de la spécificité du régime politique gabonais et les logiques culturelles de ses élites dirigeantes.

Quels facteurs sociologiques et politiques contribuent à stabiliser le pouvoir politique gabonais ? Comment la population, à la fois acteur et enjeu de l'action politique, participe-t-elle à produire la « démocratie » gabonaise ? Quels gains symboliques tirent la population de la faiblesse des normes démocratiques du régime ? Comment le président gabonais réussit-il à tenir et maintenir un consensus social qui fait du Gabon un exemple emblématique de stabilité politique en Afrique centrale ?

Démocratie atypique et pluralisme limité

L'histoire de la démocratisation du Gabon suit une trajectoire atypique. Au fil des années, en effet, le parti démocratique gabonais au pouvoir, regagne des espaces politiques et des territoires naguère perdus au profit de l'opposition⁸. Depuis la fin de la décennie 1990, l'effervescence démocratique consécutive à la conférence nationale est considérablement retombée.

Dans un système politique désormais ouvert aux élections compétitives, le parti démocratique gabonais (PDG) reste le seul appareil politique capable de gagner les différentes consultations électorales en raison d'une implantation territoriale généralisée, d'une capitalisation des ressources financières, du bénéfice du

financement étatique qui échoit à toute organisation politique légalement reconnue et des cotisations généreuses de ses membres appartenant, pour la plupart d'entre eux, aux couches sociales les plus élevées de la société. Les élections présidentielles compétitives de l'ère pluraliste organisées en 1993, en 1998 et en 2005 ont été successivement remportées par Omar Bongo Ondimba, candidat du parti démocratique gabonais. Le contrôle du processus démocratique ne permet pas à l'opposition de peser dans l'agenda de la transition. « Le pouvoir a ainsi suffisamment de ressources matérielles pour garder l'initiative de décider des dispositifs juridiques et du moment opportun pour tenir les élections. Il contrôle le processus et s'arrange pour demeurer en place »⁹. Mais, au-delà de l'imparfaite organisation des élections générales, des causes objectives expliquant les victoires du PDG ne doivent pas être négligées.

La domination du parti démocratique gabonais (PDG) sur la scène politique nationale tient à une implantation territoriale ancienne, antérieure à celle des partis politiques créés durant la transition démocratique. Le PDG reste la seule organisation politique possédant les ressources financières et matérielles susceptibles de lui faire gagner des élections compétitives. Ces facteurs objectifs constituent des ressources indispensables à la montée en puissance d'une organisation politique qui a su s'adapter aux contraintes démocratiques en ralliant, par assimilation politique, les principales figures de l'opposition au sein du parti du président devenu l'antichambre de positions politico-administratives prestigieuses. « En réussissant à élargir son champ de légitimité, y compris en composant avec ses adversaires les plus farouches d'hier, le président gabonais fait figure de grand gagnant du processus démocratique¹⁰ ».

Tour à tour, les principales figures de l'action syndicale et de l'opposition se rallient à la politique conduite par le chef de l'Etat gabonais et accèdent à des responsabilités prestigieuses dans l'appareil bureaucratique en devenant ministre d'Etat, ministre, secrétaire d'Etat ou encore président d'institutions constitutionnelles (Conseil économique et social, Conseil national de la communication, Cour constitutionnelle).

Durant la transition démocratique, la conversion la plus spectaculaire à la politique conduite par le parti démocratique gabonais est celle de l'opposant historique Paul Mba Abessole, ancien leader du rassemblement national des bûcherons (RNB), actuellement responsable du Rassemblement pour le Gabon (RPG, majorité présidentielle), sénateur et vice-premier ministre dans le gouvernement dirigé par Jean Eyeghe Ndong. En 2007, le leader de l'opposition politique Pierre Mamboundou, leader de l'Union

du Peuple Gabonais (UPG), après avoir rencontré le président de la République, a reçu un financement important en qualité de maire de Ndendé, sa ville natale, pour conduire officiellement des travaux de voiries. Ce dialogue entre le chef de l'Etat gabonais et le leader de l'UPG longtemps resté loin de la présidence, fait dire à la presse locale qu'un rapprochement plus direct avec le parti au pouvoir est imminent¹¹.

Les figures syndicales connaissent la même dynamique de rapprochement avec le pouvoir. C'est le cas de madame Christiane Bitoughtat, charismatique leader syndicale, qui entre au bureau politique du PDG pour le compte de la province du Woleu Ntem, au nord du pays, dont elle est issue. Elle devient en 2006 ministre

devient une organisation où cohabitent plusieurs « petits » partis politiquement absorbés. Le PDG est devenu, au fil de la transition politique, le cadre principal d'une expression démocratique internalisée. Cette observation amène Thomas Otenga¹⁴ à conclure sur la figure centrale du président Omar Bongo, seul maître du jeu de la scène politique gabonaise. A ces recompositions s'ajoute la dialectique de l'apaisement sur le front social menée par le gouvernement et les différents syndicats dont les négociations ont abouti à une trêve sociale. Le dialogue continu entre les syndicats et le gouvernement a contribué à aplanir, sur fond de consensus politique, les tensions sociales. Cette pratique confirme les échanges permanents et informels¹⁵ entre l'Etat et la société.



du travail dans le gouvernement du premier ministre Jean Eyeghe Ndong avant de quitter le gouvernement et poursuivre sa carrière politique.

Depuis les années 2000, la majorité présidentielle composée du parti démocratique gabonais et de ses traditionnels alliés (ADE-RE, CLR, APSG, USG) s'est élargie en accueillant lors d'un congrès public les organisations, naguère dans l'opposition. Elles ont renforcé une majorité présidentielle déjà toute-puissante forte de trente neuf partis et associations politiques¹².

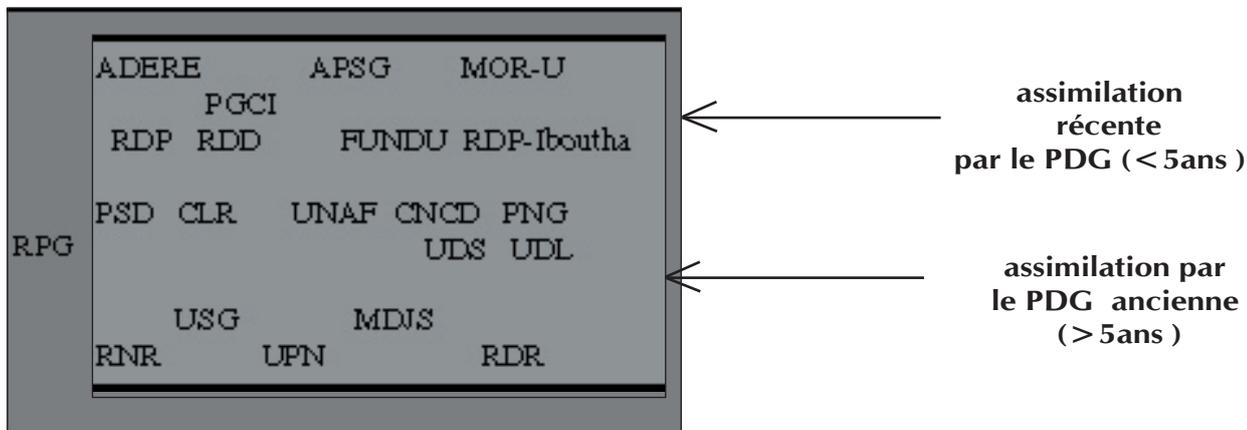
Le processus de rétrécissement¹³ du paysage politique autour du seul parti démocratique gabonais donne à la scène politique nationale une forme d'entonnoir dans lequel le parti au pouvoir

Géopolitique et attentes populaires

La vie politique gabonaise est organisée autour d'un processus d'assimilation politique¹⁶ des élites dirigeantes au sein d'une vaste alliance économique et culturelle fondée sur les attributs du pouvoir (prestige, richesse et reconnaissance). Cette logique consubstantielle au régime gabonais est connue sous le vocable de la « géopolitique ». Elle désigne le partage institutionnel du pouvoir sur des bases ethniques et permet la représentation des différentes provinces¹⁷ dans l'appareil institutionnel et bureaucratique. Autrement dit, elle renvoie à la combinatoire ethnie et territoire.

Le remaniement du gouvernement gabonais survenu le 07

Figure 1. L'assimilation politique des leaders et partis d'opposition soutenant l'action du PDG



octobre 2008 et désormais composé de 44 membres, respecte les équilibres géo ethniques¹⁸ : Le poste de premier ministre échoit selon une « coutume constitutionnelle » à un ressortissant de la province de l'Estuaire issu de l'ethnie Fang. Parmi les membres du gouvernement, la province de l'Ogooué maritime compte une représentante au rang de vice-premier ministre. Au sein des deux ministères d'Etat, les provinces du Haut Ogooué (d'où est issu un représentant de l'ethnie Batéké-Obamba) et de l'Estuaire (d'où vient l'autre ministre d'Etat issu de l'ethnie Fang) sont les seules représentantes dans cette catégorie. Ce choix politique tient au poids démographique de l'ethnie Fang dans l'échiquier politique national et de la province de l'Estuaire comme lieu du pouvoir politique. Tout le reste du gouvernement est traversé par la recherche de l'équilibre entre appartenance à une province et identité ethnique: par exemple, l'ethnie Myéné de l'Estuaire peut compter deux ministres (Marine marchande et communication), le Sud-est du pays dans les provinces de la Ngounié et de la Nyanga, provinces d'enracinement majoritaire de l'ethnie Punu, est représenté par au moins deux ministres titulaires du portefeuille de l'aménagement du territoire et des Affaires sociales. La province du Haut Ogooué est représentée à travers au moins les ministres chargés de la défense et de l'emploi. Le Moyen-Ogooué, au centre, compte un ministre chargé de la planification. Le nord du pays dans la province du Woleu-Ntem compte au moins trois représentants chargés de la jeunesse, de l'intérieur et de l'éducation. Les provinces de l'Ogooué-Ivindo ainsi que celle de l'Ogooué-Lolo ne sont pas en reste avec les travaux publics.

La redistribution du pouvoir : enjeu politique et profit populaire

La géopolitique présente des avantages. D'abord au niveau du système politique : elle permet, par son principe de représentation des différentes parties du territoire géographique, la stabilité générale du système et la cohésion nationale. Elle est ensuite une source de la légitimité du pouvoir. La géopolitique donne une

légitimité populaire au président gabonais et rend possible une longévité exceptionnelle forte de quarante années. Elle est une source de légitimité sur laquelle s'appuie aussi bien le chef de l'Etat que les personnes dont il assure la promotion politique. Les hommes politiques qui participent, au nom de leur ethnie à la gestion du pouvoir, redistribuent à la population de leur région, les bénéfices symboliques (argent, soutiens divers, aides matérielles de toutes natures) qu'ils tirent de leur position institutionnelle : ce qui a pour effet d'apaiser des tensions sociales potentielles entre les provinces et le pouvoir central. L'échange informel qui unit les acteurs politiques à la population repose sur une réciprocité asymétrique¹⁹ à partir de laquelle les élites politiques transforment en contre-don les gains symboliques issus de leur position dans l'appareil d'Etat. « *Le dosage géopolitique permet le maintien d'un équilibre du système politique et une cohésion sociale dans le pays. A l'occasion des élections, quels que soient les résultats, chacun ayant matériellement bénéficié des élections, on ne peut pas manger et s'enfoncer un couteau dans le ventre. De plus, un proverbe bien de chez nous rappelle que « la bouche qui mange ne parle pas ». La principale conséquence de cette organisation politique est la faible contestation populaire puisque, la population profite indirectement de ce partage géopolitique qu'elle souhaite voir poursuivre » nous raconte un ministre. Le partage géo ethnique produit un effet positif sur la stabilité nationale et renforce la cohésion nationale. « La position prestigieuse qu'occupe chaque groupe ethnique dans les institutions [même si chacun ne tire pas individuellement et immédiatement profit de la présence d'un tel], lui permet de pondérer son mécontentement. Les membres de la communauté se disent que s'ils manifestent exagérément, leur action collective pourrait nuire politiquement à leur représentant et diminuer sa présence dans les hautes sphères du pouvoir politique. Et les populations finissent toujours par s'aligner » selon le Président d'une institution constitutionnelle.*

Néanmoins les effets pervers à l'application de la géopolitique ne

manquent pas. Le premier concerne l'inversion du jeu de la représentation politique. La redistribution géo ethnique du pouvoir superpose, sur la représentation démocratique, une représentation qui n'émane pas de l'expression populaire mais de la volonté personnelle de l'autorité présidentielle. Cette pratique hypothèque l'application générale de la norme démocratique fondée sur l'élection, l'existence de contre-pouvoirs autonomes²⁰ et d'une opposition politique libre, l'organisation d'élections compétitives réelles et l'alternance politique aux sommets de l'Etat.

Le deuxième effet pervers à l'application de la géopolitique tient au contrôle politique. La géopolitique conduit les anciennes figures de l'opposition à faire allégeance au pouvoir tout en devenant les farouches défenseurs de celui-ci.

Le troisième effet porte sur la domination politique fondée sur la résignation de la population devant une démocratie en miroir dans laquelle le principe de représentation est biaisé. La représentation populaire issue de la géopolitique n'émane pas de la volonté du peuple mais bien de celle du président de la République. En fait, la représentation des différentes parties du territoire n'est pas le résultat d'une expression populaire mais bien de la seule volonté présidentielle.

L'unité des élites, source du conformisme social et de la stabilité

Les élites gabonaises composent un groupe social homogène. Le conformisme social du pouvoir gabonais tient à la culture politique commune de ses élites dirigeantes ainsi qu'à leur unité socio-culturelle que des trajectoires de formation identiques fédèrent.

Des trajectoires sociales et individuelles similaires

Les élites politiques gabonaises sont d'abord unies par un parcours scolaire commun construit au sein de deux moments forts de l'histoire politique nationale.

D'abord la décennie 1960-1970 au cours de laquelle le Gabon recrute massivement des cadres diplômés au profit des administrations publiques et semi-publiques. L'arrivée de diplômés prêts à servir l'Etat est le résultat d'une politique de scolarisation volontariste conduite par les pouvoirs publics depuis les années 1970. La grande majorité de ces diplômés, composant une élite dirigeante au mode de vie occidentalisé, est issue aussi bien des établissements supérieurs nationaux que des universités européennes et américaines. La formation menant aux plus prestigieuses hiérarchies administratives passe par l'enseignement supérieur et la certification universitaire qu'elle permet. L'équation des autorités politiques de cette époque est simple : la forte demande en ressources humaines mise en valeur par la croissance économique nécessite des compétences variées. Les étudiants terminant leur formation supérieure et rentrant au pays échappent au chômage en occupant assez facilement des positions élevées dans

l'appareil bureaucratique ou le secteur privé. Leur intégration dans l'appareil bureaucratique national, leur accès à des responsabilités élevées qui leur est offert contribuent à désamorcer le potentiel de contestation des groupes sociaux porté par la petite bourgeoisie urbaine, instruite et diplômée. De plus, l'accès à l'appareil bureaucratique des cadres aux compétences variées s'accompagne de la diffusion d'idées neuves nécessaires au renouvellement idéologique de la classe dirigeante nationale sans véritablement la remettre en question. A l'issue de leur formation les anciens étudiants désireux, à cette époque, de faire carrière au Gabon rentrent au pays et... au parti démocratique gabonais. Au début des années 1990, le système de recrutement massif qu'a connu le secteur public et privé s'atrophie substantiellement sous l'effet conjugué de la crise pétrolière et des injonctions toujours plus grandes de la Banque mondiale et du Fond monétaire international. La capacité de recrutement des diplômés dans le secteur public, principal employeur national s'affaiblit. La méritocratie, naguère dominante est contrebalancée par des logiques sociales concurrentes liées aux appartenances partisans (cooptation individuelle, réseaux sociaux, ethnisme, clanisme, népotisme) et à la faillite progressive de la solidarité familiale traduite par la fin de la « famille-providence à la gabonaise ». Cette période, en cours depuis le début des années 2000, amorce un mécanisme de reproduction sociale et de renouvellement des élites dirigeantes gabonaises. Dans le même temps, l'accès à l'appareil d'Etat par la jeunesse diplômée²¹ se poursuit, en particulier avec une partie de cette jeunesse formée dans les établissements nationaux d'enseignement supérieur.

Principal outil de promotion sociale, l'enseignement supérieur au Gabon repose sur une offre de formation autour du réseau des instituts de formation professionnelle, des grandes écoles et des universités. Plusieurs écoles et instituts supérieurs existent sur le plan national: l'institut des sciences et des techniques, l'école nationale d'administration, l'institut de l'économie et des finances, l'école normale supérieure, l'école nationale de secrétariat, l'institut nationale des sciences de gestion. Le nombre des universités publiques a augmenté depuis dix ans: l'université Omar Bongo Ondimba (UOBO), l'université des sciences et technique de Masuku (USTM) et l'université des sciences de la santé (USS). Au total, les écoles et les universités accueillent environ 9 000 étudiants.

Le passage par les mêmes lieux de formation au niveau national constitue, pour une bonne partie de la jeunesse, le cadre des premières activités publiques liées à leur socialisation politique. L'initiation aux débats politiques dans les lycées à travers les associations et les clubs de jeunesse (existant jusqu'à la fin des années 1970 et le début des années 1980) et l'activisme associatif développe, pour ces futures élites, le goût de l'action politique. « *Les activités associatives sont formatrices et enseignent la politique : c'est clair. De nombreux hommes politiques d'aujourd'hui*

ont commencé à militer au sein d'associations étudiantes durant leurs études. Personnellement, j'ai effectué mes études dans une ville de province en France. Et dans cette ville, les étudiants étaient organisés autour d'une association culturelle qui a progressivement été infiltré par des représentants du PDG. Cela a considérablement déstabilisé les associations et a poussé de nombreux amis à rejoindre le Parti et à changer leur fusil d'épaule. A cette époque, les jeunes de l'UJPDG étaient nombreux au sein des associations apolitiques à l'origine. Dans une même ville, il existait de nombreuses associations étudiantes : d'une part celles idéologiquement proche du PDG et d'autre part celles qui contestaient un tel alignement. C'était dur ! Parce que, le militantisme au sein du parti influait positivement ou négativement sur le renouvellement des allocations d'études versées par l'Etat» selon un conseiller de ministre.

Pour les étudiants inscrits en France, le dynamisme de la vie associative au sein des campus universitaires en France, au Canada ou dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, façonne de la même manière leur intérêt pour l'action politique. L'action des associations étudiantes comme la FEANF²², l'ONEG ou encore l'AGEG dans lesquelles certaines figures de l'élite politique gabonaise ont occupé des responsabilités, en témoigne. De plus, l'appareil bureaucratique dans lequel se déroulent les trajectoires sociales en fait un cadre de socialisation politique à l'image des parcours de formation réalisés dans le pays. L'appareil bureaucratique devient le cadre social, au sens d'Erving Goffman (1991) dans lequel baignent les personnes destinées à devenir des élites politiques. Bien souvent, le statut de haut fonctionnaire précède celui d'homme politique d'envergure nationale. Ces parcours contribuent à homogénéiser le groupe à l'instar des élites politiques françaises puisque « les fonctionnaires d'autorité et une grande partie des hommes politiques sont passés par les mêmes écoles et ont assez souvent été de hauts fonctionnaires avant de devenir des hommes politiques » (Manuello 1997, p.17).

Culture politique commune et consensus politique

L'unité des élites politiques gabonaises tient aussi à une culture politique partagée. Cette culture politique commune repose d'abord sur une conception hybride de l'action politique combinant une vision moderne du monde à une pratique traditionnelle au quotidien. « La pratique politique au pays n'obéit pas qu'à la logique occidentale. Il faut tenir compte, parallèlement à tout ce que nous avons appris durant les études en France ou ailleurs, des réalités du terrain c'est-à-dire des aînés et des logiques de séniorité sociale. Il faut au quotidien afficher un respect à l'égard de l'aîné et attendre son tour...et son heure pour occuper des responsabilités. Parfois, certaines querelles politiques se résolvent devant le chef de l'Etat qui invoque le droit d'aînesse dans l'attribution des positions institutionnelles politiques ou administratives » selon un ancien ministre. La tradition est présente à tous les

étages de la société et en particulier dans le domaine politique. L'emploi de la tradition permet notamment de gérer et sortir des conflits politiques, de réguler les rapports sociaux quotidiens en admettant l'influence de la séniorité sociale, bref le fonctionnement social n'échappe pas à des logiques traditionnelles plus ou moins visibles.



L'autre facteur qui vient renforcer cette culture politique commune concerne les valeurs conservatrices des élites dirigeantes. Ces valeurs liées au respect des institutions, à la reconnaissance de l'autorité et à l'ordre établi, l'intérêt porté au libéralisme économique et politique, le maintien d'un ordre moral sont autant de facteurs qui intègrent culturellement les élites politiques dirigeantes.

Au-delà des valeurs socio-économiques partagées, la défense d'un consensus politique perpétuel, auquel adhère la majorité des acteurs politiques reste le bien symbolique à préserver par tous. La paix produit un consensus social fort, perpétuellement

recherché par la classe politique gabonaise. Tout se passe comme si, en suivant Dominique Geslin, le pays et ses dirigeants craignaient de disparaître ou d'être dominés par de puissants voisins. Ce sentiment, extrêmement fort dans l'imaginaire politique national renvoie à la « conscience d'une petite nation²³ » et conduit les acteurs politiques à rechercher inlassablement le



consensus et la résolution de leurs contradictions dans un esprit d'union nationale. Bien sûr, l'instrumentalisation à des fins politiques d'une telle logique n'est pas absente du jeu politique et de la course aux prébendes. Cependant, les phénomènes de radicalisation politique et de rivalités inhérentes à toutes compétitions pour le pouvoir semblent s'arrêter au seuil de l'unité nationale, ressource essentielle que l'ensemble de la classe politique souhaite sauvegarder pour le meilleur comme pour le pire.

La convergence des logiques de pouvoir et l'homogénéité des élites.

L'analyse menée dans cet article aboutit à une conclusion en

deux points. Elle permet d'abord de mettre en évidence l'unité sociale et politique des élites politico-administratives aux commandes de l'État. L'extraction sociale de cette catégorie montre une appartenance massive de ses représentants aux couches sociales supérieures marquées par un capital scolaire élevé. En réalité, une même formation, un prestige et des intérêts communs fondent leur solidarité : les élites politiques gabonaises sont « forgées dans le même moule ». En dépit des luttes d'influences et des rivalités interindividuelles, l'élite dirigeante, groupe social homogène, qui inspire des modèles sociaux de comportements (positifs ou négatifs), provient d'un même réservoir social qui consolide son unité et dont l'élection présidentielle de novembre 2005 n'a que faiblement affecté.

Le deuxième point concerne l'impact politique du partage géographique ethnique du pouvoir et l'homogénéité culturelle des élites. Ces deux facteurs constituent les ressources intrinsèques du pouvoir politique et renforcent la figure du président comme principal maître du jeu politique. Le partage institutionnel du pouvoir sur des bases ethniques superpose sur l'architecture institutionnelle du régime démocratique une logique de représentation populaire qui rend acceptable l'application défectueuse des règles du jeu démocratique. « L'effet de miroir » démocratique que la géopolitique produit constitue la principale force de la classe dirigeante. Un tel décalage superpose une démocratie comme culture à conquérir à une démocratie comme procédure à observer. Malgré la décompression autoritaire en Afrique subsaharienne et au Gabon particulièrement, pour reprendre l'expression de Jean-François Bayart, survenue en 1990, l'hégémonie des anciens partis uniques sur la scène politique et administrative se perpétue. Elle se traduit par leurs victoires aux élections générales, par une large représentation de leurs cadres dans l'appareil bureaucratique et par la majorité absolue que détiennent leurs représentants dans les différentes assemblées parlementaires²⁴. Cette trajectoire politique place incontestablement le Gabon dans un processus de transition démocratique contrôlée.

De 1990 à 2005, quinze années durant, les États francophones de l'Afrique centrale ont conduit des transitions démocratiques laborieuses. Aujourd'hui, leur système politique est dans un état de stagnation économique et d'immobilisme politique pour les uns ou d'aplatissement monolithique pour les autres. Les groupes sociaux destinés à être des forces vives de la nation sont confrontés à des frustrations collectives chroniques et des difficultés socio-économiques croissantes qui nourrissent des crises de forte intensité. Face à des systèmes politiques bloqués au sein de sociétés dont les principales forces vives (jeunesse, groupes professionnels, seniors sociaux) sont en recomposition, le régime politique gabonais n'a pas fini de livrer la complexité des logiques de gestion du pouvoir qui en fait un modèle original de construction étatique.

Indications bibliographiques

- Axel Augé, « La stabilité des élites gouvernementales au Gabon », *Afrique Contemporaine*, n° 201, janvier-mars 2002, pp 60-72
- Axel Augé, « Les solidarités des élites politiques au Gabon : entre logique ethno-communautaire et réseaux sociaux », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. CXXIII, juillet-décembre 2007, pp 245-268
- Bertrand Badie, *Les sommets de L'Etat*. Paris, Seuil, 1977
- Jean-François Bayart, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*. Paris, Fayard, 1989
- Michel Cahen, *L'ethnicité politique*, Paris, L'Harmattan, 1994
- Pascal Chabal et Jean-Pascal Daloz, *L'Afrique est partie. Du désordre comme instrument politique*. Paris, Economica, 1999
- Gérard Conac, *Les institutions constitutionnelles des Etats d'Afrique francophone et de la République malgache*. Paris, Economica, 1979
- Jean-Pascal Daloz, (sous la dir.), *Le (non-) renouvellement des élites en Afrique Subsaharienne*. Bordeaux, CEAN-IEP, 1999
- Martin Edzozomo Ela, *Mon projet pour le Gabon*, Paris, Karthala, 2000
- Mamadou Gazibo, « Evolution récente de la politique africaine: les Etats entre démocratisation et crise », *les Cahiers Raoul-Dandurand, Interventions de paix en Afrique. Constats et perspectives*, Jean François Rioux (sous la dir.), 2003, Canada
- Arendt Lijphart, 1977, *Democracy in Plural societies: a comparative exploration*. New haven. Yale University.
- Fidèle-Pierre Nzé Nguéma, *L'Etat au Gabon : le parage institutionnel du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, (collection études africaines), 1998
- Elikia MBokolo et Jean-Loup Amselle, *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et Etat en Afrique*. Paris, La découverte, 1991
- Jean-François Médard, « La spécificité des pouvoirs africains », *Pouvoirs*, n°25, 1985
- Jean-François Médard, *Etats d'Afrique noire, formation, mécanismes et crise*. Paris, Karthala, 1991
- Jean-François Médard, «Autoritarisme et démocraties en Afrique nore», *Politique Africaine*, CEAN, pp 92-104.
- Omar Bongo Ondimba, *Les chances du Gabon pour l'An 2000. Les chemins du futur*, Libreville, Multipress, 1998
- Thomas Otenga, « Gabon : apprendre à vivre sans pétrole », *Politique Africaine*, n°92, décembre 2003, pp117-128.
- Ottaway, M., *Democracy challenged: the rise of semi-authoritarianism*. The Brookings Institution Press, Wahsington, 2003
- Guy Rossatanga-Rignault, *L'Etat au Gabon : histoire et institutions*, Libreville, Editions Raponda-Walker, 2000
- Guy Rossatanga-Rignault, «Gabon: radioscopie d'un théâtre électoral», *Politique Africaine*, 1997, CEAN-Karthala, pp 271-293
- Max Weber, *Economie et société* (traduction de *Wirtschaft und Gesellschaft*, 1956). Paris, Plon, 1995

Notes

- 1-Axel AUGÉ, sociologue, enseignant chercheur aux Ecoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC), membre du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie (LAS) de l'Université de Rennes 2, Rennes (France)
- 2- C'est l'appel politique lancé par le président gabonais Omar Bongo pour rassembler autour de la table des négociations ses principaux opposants.
- 3- Le 27 novembre 2005, Omar Bongo Ondimba est réélu à la présidence de la République gabonaise avec 79,19% devant ses deux principaux adversaires, MM. Pierre Mamboundou et Zacharie Myboto ayant respectivement obtenus 13,57% et 6,58%. Cette réélection succède à une série de victoires électorales survenues en 1967, en 1993 et en 1998.
- 4- Le ministère de la défense français annonce en septembre 2005, l'hypothèse (à l'étude) de concentrer ses forces pré positionnées dans trois pays subsahariens : le Sénégal, Djibouti et le Gabon ; l'avenir de la présence militaire française en Côte d'Ivoire se jouant actuellement dans l'issue de la crise que traverse depuis 2002 ce pays.
- 5- Dans cet article, le régime politique désigne un ensemble d'éléments d'ordre idéologique, institutionnel et sociologique qui concourent à former le gouvernement d'un pays donné pendant une période déterminée. Voir Dominique Chagnollaud, 2000, *Science politique*, Paris, Dalloz, 291p. Cet ensemble d'éléments est inséré dans un tout que David Easton nomme un système politique. Il définit le système politique comme l'ensemble des interactions par lesquelles les valeurs sont réparties par voie d'autorité dans une société. Voir David Easton, 1974, *Analyse des systèmes politiques*, traduit chez Armand Colin, p. 23.
- 6- Le Parlement gabonais est composé d'une chambre haute et d'une chambre basse, respectivement le Sénat et l'Assemblée nationale. Les institutions dites de régulation de la démocratie sont le Conseil constitutionnel (CC), le Conseil national de la démocratie (CND), le Conseil économique et social (CES), le Conseil national de communication (CNC).
- 7- Selon l'expression de Bertrand Badie, *Les sommets de l'Etat*, Paris, Seuil, 1977.
- 8- Les élections législatives organisées les 17 et 24 décembre 2006 sont emblématiques de cette tendance. La quarantaine de partis politiques composant désormais la majorité présidentielle obtient 98 sièges sur un total de 120 à l'Assemblée nationale, selon les résultats publiés par la Cour Constitutionnelle. Le PDG, parti fondé par le président gabonais obtient la majorité absolue. L'opposition composée de l'Union du Peuple Gabonais (UPG) de Pierre Mamboundou et de l'Union Gabonaise pour la Démocratie et le Développement (UGDD) de Zacharie Myboto, ancien hiérarque du parti présidentiel et maintenant opposant à Omar Bongo, arrache 16 sièges.
- 9- Mamoudou Gazibo, « Evolution récente de la politique africaine: les Etats entre démocratisation et crise », in *Interventions de paix en Afrique. Constats et perspectives*, Jean-François Rioux (sous la dir.), *les Cahiers Raoul-Dandurand*, p 26. 2003.
- 10- Thomas Otenga « Gabon: apprendre à vivre sans pétrole », *Politique Africaine*, n°92, décembre 2003, pp117-128.
- 11- Otenga, Op.cit.
- 12- Ces nouveaux partis politiques désormais membres de la « galaxie présidentielle » sont d'abord le Parti démocratique gabonais, PDG (Omar Bongo-fondateur- et Nguendet Manzela-secrétaire général), auxquels s'ajoutent le Rassemblement pour le Gabon (RPG) de Paul Mba Abessole ; l'Alliance démocratique républicaine, (ADERE) de Djibou Divungi Di Ndinge ; le Parti social démocrate (PSD) de Maganga Moussavou ; Cercle des libéraux réformateurs (CLR) de Jean Boniface Assélé ; le Mouvement africain pour le développement (MAD) de P-C Zeng Ebome ; l'Union socialiste du Gabon (USG) de Serge Mba Bekale ; l'Association pour le socialisme au Gabon (APSG) de Mukani Muetsa ; Gabon avenir de Sylvestre Oyoumi ; le Parti gabonais du centre indépendant (PGCI) de Jérôme Okinda ; le Rassemblement pour le développement et le progrès (RDP-Emboni) de Pierre Emboni ; le Rassemblement des démocrates (RDD) de Serge Maroga ; le Front pour l'unité nationale et le développement utilitaire (FUNDU) de Noël Borobo Epemba ; le Morena unioniste (MOR-U) de Alain Mvev ; l'Union démocratique et sociale (UDS) de Ossamane onouviot ; l'union pour le développement et la liberté (UDL) de Ekwaghe Anzale ; le Rassemblement nationale des républicains (RNR) de Ella Nguema ; le Mouvement pour la démocratie et la justice (MDJS) de Mbadina Maganga ; le Rassemblement pour la solidarité nationale (RSN) de Bisseghe Bindong ; l'Union pour le progrès national (UPN) de Tengue Nzoundo ; l'Union des forgerons (UNAF) de d'Argenlieu Kombila ; le Rassemblement des démocrates républicains (RDR) de Mébale Obama ; le Cercle Oméga de Tchoreret ; Moddem de Gaston Mozogo Movono ; le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP-Iboutha) de Iboutha-walla ; la Coordination nationale concertée pour le développement (CNCD) de J-M Ndjobi ; le Parti du renouveau national (PRN) de Galbert Koumba ; le Parti national gabonais (PNG) Christ. Nzamba Poupiou ; le Forum pour la démocratie et le progrès (FDP) de Sylvère Mavioga ; le FDP, le FDR, le RGUP, le BDC, le Moréna originel, l'UGD, le FDC, le RGPT, l'UN, le Morena, le CSR.
- 13- La configuration en entonnoir du paysage politique national occulte l'existence, en plus du PDG et alliés des deux autres groupements politiques : le Haut Conseil de la Résistance (HCR) qui rassemble l'UPG- Mamboundou et le PGP modéré de P.-L. Agondo Okawe, et le Front Pour le Changement (FPC) qui regroupe le CDJ et le RNB.
- 14- Thomas Otenga, op.cit. p 117.
- 15- Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz, *L'Afrique est partie. Du désordre comme instrument politique*. Paris, Economica, 1999.
- 16- Voir les réflexions stimulantes de Arendt Lijphart, 1977, *Democracy in Plural societies : a comparative exploration*. New haven. Yale University. Voir aussi Bayart J-F, op.cit., 1989.
- 17- Le pays compte neuf provinces et une quarantaine d'ethnies.
- 18- La méthode employée pour faire correspondre les appartenances territoriales aux ethnies des membres du gouvernement repose sur l'approche onomastique à partir de laquelle de la consonance du nom est déduite l'appartenance géographique.
- 19- Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz, op.cit.
- 20- Le gouvernement gabonais a doté la presse écrite indépendante d'un financement d'environ 500 millions de francs CFA pour assurer ses dépenses de fonctionnement.
- 21- Les nominations prononcées par le porte-parole du gouvernement du premier ministre Jean Eyeghe Ndong l'une dizaine de ministres représentant la jeunesse reflète la volonté présidentielle de voir représenter toutes les catégories de la société. Il s'agit de Paulette Oyane Ondo, de Francine Méviane ou Denise Mekam'ne, toutes trois ministres délégués et avocates au barreau gabonais. Les jeunes hommes sont également bien représentés à l'instar de monsieur A-C Bilié Bi Nzé, S. Mououadjambo, P. Nzengue Mayila et J. Diramba. A ceux-ci s'ajoutent des membres du gouvernement à la fois moins jeunes et moins âgés comme D. Pambo, A. B. Chambrier, C. Mba, J-F Ndougou, A-C Nguembit, ou encore N. Moussavou.
- 22- FEANF : Fédération des étudiants d'Afrique noire en France ; AGEF : Association générale des étudiants gabonais (de configuration panafricaine et caraïbéenne). L'ONEG désigne l'organisation nationale des étudiants gabonais (association implantée nationalement). L'AGEG est l'association générale des étudiants gabonais.
- 23- Jeune Afrique 2007. Le Gabon est composé d'environ un million trois cent mille habitants inégalement répartis sur un territoire de deux cents soixante huit mille mètres carré.
- 24- Médard, J-F., « Autoritarisme et démocraties en Afrique noire », *Politique Africaine*, CEAN, pp 92-104

DECENTRALISATION DE LA GESTION URBAINE AU GABON : PROBLEMES ET PERSPECTIVES

Par Gabin ESSOGO-BA-MINTSA, Géographe-urbaniste,
chargé d'études au Bureau d'études Africa DT-Consulting, Grenoble, (France).

Depuis la fin des années 80, la décentralisation fait partie des priorités des gouvernements en matière de construction de l'Etat de droit. Intervenue dans un contexte de crise sociopolitique et économique, elle a été proposée au Gabon par des instances internationales¹ comme une exigence de modernisation administrative (Bâ E.2005). Leur ambition a été de répondre aux échecs des politiques d'ajustements mises en œuvre dans les années 80 et d'inciter l'Etat à se désengager des services publics, afin de recentrer son action sur ses fonctions régaliennes.

Suite à l'échec de la conférence nationale (1990) dans sa phase de réorganisation, cette grande ambition, apparue comme une piste exploratoire, a conduit les dirigeants politiques à se réunir à Paris (1994) pour des négociations secrètes. Celles-ci avaient pour objet de trouver des solutions capables de s'affranchir des orientations ayant conduit au développement inégal des collectivités locales et d'aménager le pouvoir entre la Majorité et l'Opposition². Aussi, dans le but de favoriser la croissance et le progrès, ils ont fait des choix de gouvernance pour des convenances du régime, en adoptant la décentralisation comme expression de démocratie politique (Ntoutoume Emame, 1995) et comme un outil de «géopolitique»³ locale. Sous l'angle de ce système, le décalage entre le discours international et l'idéal d'autogestion municipale au Gabon est saisissant et favorise les arrangements politiques à travers la décentralisation.

Notre objectif est de proposer un schéma interprétatif des maux et facteurs qui renseignent sur les difficultés de la décentralisation de la gestion urbaine. Quelques questions guident notre démarche : Comment les acteurs publics locaux se réapproprient les injonctions des instances internationales ? Quels sont la nature et le sens de la décentralisation au Gabon ? Et en quoi cette décentralisation modifie les rapports de pouvoirs et des populations ? La réponse à ces questions a consisté en une analyse descriptive des interactions entre le national et le local en fonction des changements politiques et économiques intervenus au Gabon dès 1990. L'idée est qu'au Gabon, la décentralisation issue de la conférence nationale et des accords de Paris est restée à un niveau juridique et donc formel, l'Etat ayant conservé son hégémonie tant à travers ses services centraux que ses parlementaires. Face à cela, force est de constater qu'une gouvernance par négociation donne une marge de manœuvre aux autorités locales du fait de leur capacité à négocier les partenariats et à se mouler dans les réseaux de pouvoirs. L'article s'ordonne en deux sections : la première s'intéresse aux carences et hypothèques du système de décentralisation. La deuxième a trait aux déterminants du blocage de la décentralisation autour des logiques de gestion administrative de proximité, qui gou-

vernent les aptitudes des acteurs gouvernementaux étatiques et municipaux. L'analyse est fondée sur des matériaux empiriques collectés en milieu urbain gabonais au cours d'une enquête réalisée en 2006-2008.

Carences et hypothèques de la décentralisation gabonaise

Il importe d'abord, par souci de clarification de marquer le terrain en dégagant quelques éléments de définition de la décentralisation au regard de la conception que lui donne le législateur gabonais, avant de montrer la faiblesse des prérogatives des mairies, en étudiant les plans d'action communaux.

Le sens de la décentralisation autour de la gestion urbaine

Il est possible d'identifier plusieurs sens de la décentralisation autour de la gestion urbaine et municipale tant ce processus fait l'objet d'interprétations divergentes entre les acteurs publics locaux. A première vue, la décentralisation est une politique publique d'aménagement du territoire visant à réduire les disparités locales. Généralement, c'est le transfert d'une part de pouvoir, d'autorité et de responsabilités exercées par l'Etat vers des entités locales d'échelon inférieur. Il s'agit en l'occurrence de donner aux communautés locales la possibilité de choisir elles-mêmes par l'élection les personnes qui vont résoudre les problèmes au niveau local, sans être situées par rapport à l'Etat dans une relation hiérarchie.

Pour autant, ce que le législateur gabonais entend par décentralisation correspond à un schéma théorique qu'aucune forme de délocalisation du pouvoir ne favorise en termes de transfert de compétences et de libre administration. Car, à partir d'un texte de droit qui utilise rarement la notion de décentralisation, et qui en établit encore moins une définition légale, le législateur gabonais entend par décentralisation le transfert des compétences et des moyens de l'Etat à une collectivité locale placée sous sa tutelle (art.3, de loi 15/96). La tutelle renvoie au contrôle exercé par l'Etat sur les collectivités locales, tandis que la collectivité désigne une personne morale de droit public distincte de l'Etat, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Afin que ces définitions ne puissent prêter à confusion, surtout en ce qui concerne leur rapport avec les autres catégories de personnes publiques infraétatiques, le législateur a dressé une liste des collectivités, en insistant sur le rôle de la loi. Il s'agit du département, des communes rurales et urbaines. La loi inclue également dans la catégorie de ces collectivités toute entité ainsi désignée et qui viendrait des œuvres du législateur.

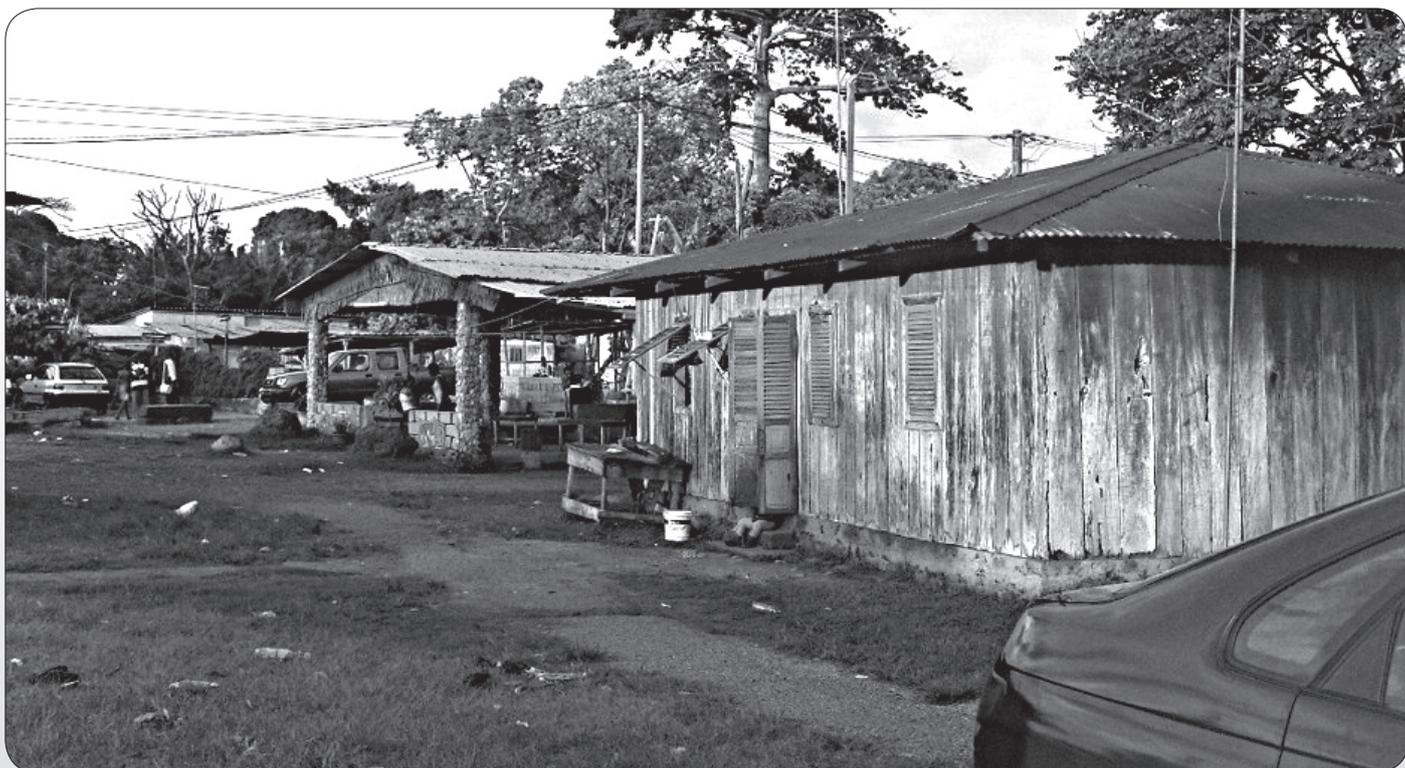
Cette conception de la décentralisation semble exprimer la volonté du gouvernement d'asseoir son autorité sur des collec-

tivités autonomes, mais dépourvues de toute juridiction territoriale. Néanmoins, sur un terrain donné et pour des actes particuliers, ces collectivités constituent la personnalité juridique des communautés, comme l'État constitue une personnalité juridique de la nation. Malgré cela, les représentants des collectivités continuent d'agir à travers des actes de délégation de pouvoir qui fracturent la centralisation. Le gouvernement a mis à disposition des maires, semi-autonomes, certains pouvoirs de décision ; or en dernier ressort, ces maires sont tenus de lui rendre des comptes sur tout des aspects de la vie locale. Cette vision qui tient à l'unité de l'État, est aussi liée à la mentalité jacobine du pouvoir, motivée par la crainte d'un détournement des objectifs du centre par des ambitions démesurées de certains leaders. Dans l'État unitaire possédant un centre unique d'impulsion politico-gouvernementale, les individus placés sous sa souveraineté sont ainsi contraint d'obéir aux instructions d'une seule et même autorité (Ziller, 1993). De fait, certains auteurs n'hésitent pas à penser qu'il s'agit d'un moyen pour les gouvernements d'empêcher la création des niveaux de gouvernements parallèles et concurrents (Ropivia, 2004). D'autres diront qu'une telle logique est nécessaire au sens où la décentralisation traduit d'abord un souci de pénétration du milieu local, plutôt qu'une volonté d'attribuer aux autorités locales des moyens d'une autonomie (Coulon 1979). C'est ainsi que la place des municipalités dans la gestion urbaine évolue par revirements et incertitudes en raison des contraintes et influences de l'État dans la gestion publique locale : envisagées

dès 1994 comme de véritables cellules de base de l'aménagement du territoire, les municipalités gabonaises sont à ce jour réduites au rang d'entités politico-administratives, gérant quelques services urbains.

Au plan administratif

La situation de ces municipalités se traduit par une sorte de rapports ambigus avec le «centre». Optant pour la recherche d'un équilibre entre la décentralisation et la déconcentration, l'État s'est engagé pour le choix d'un modèle flexible qui tient compte des particularismes locaux à travers le regroupement des départements. Cependant les deux modèles n'apportent pas de réponse définitive et satisfaisante au sort des collectivités locales. S'il est évident que les experts ont consolidé au niveau de l'État les missions de services publics, la déconcentration se heurte à des obstacles liés à la rareté des ressources locales, et aux résistances des élites bureaucratiques de la capitale qui pour la plupart ne résident pas dans leurs localités. D'où la sous administration aggravée par l'isolement de certaines collectivités locales. Dans le même temps, durant la réforme locale, ils n'ont pas réalisé une étude de faisabilité sur les modalités de fonctionnement de la décentralisation pour s'affranchir des limites de l'ancien système ; ni identifié au sein des services de l'État des compétences à transférer aux collectivités locales. La conséquence en est une concentration importante des compétences institutionnelles au sein des services d'État, chargés



des missions d'orientation, de conception et d'application des politiques publiques, alors que des carences technologiques y dominent dans des mairies. Dans ce contexte, la volonté du gouvernement de pérenniser la dépendance des élus locaux est décisive dans le but de renforcer son centre politico-administratif. La capacité des communes à gérer les villes est ainsi subordonnée à l'habilitation du pouvoir central à coordonner et à orienter les interventions du pouvoir local.

Au plan politique et spatial

L'un des objectifs de la réforme locale est l'approfondissement de la démocratie locale dans le sens d'une meilleure participation des populations locales à la gestion des affaires publiques. Cette participation, collective ou individuelle, se définit comme l'exercice du droit de regard, de libre discussion et d'intervention de ceux qui dans une communauté devrait être solidaire et subir les mêmes règles. Toute la difficulté réside dans la capacité des populations à influencer les décisions locales dans un système associé au fédéralisme par ségrégation (Burdeau, 1980). Ce fédéralisme implique la création au sein de l'Etat, d'entités dotées de pouvoirs de nature politique et une habilitation à s'autogérer. Ainsi, les collectivités bénéficiaires disposeraient de compétences leur permettant de disposer de leur propre statut et d'exercer des compétences insusceptibles d'être influencées par le pouvoir central (Mback, 2005).

La réforme de décentralisation ayant permis à l'Etat de fixer un cadre commun de négociation et d'action, les plus hautes autorités ont vu en cela un moyen d'affaiblir l'opposition et de taire les revendications en facilitant l'intégration au sein de l'Etat des personnalités politiques qui étaient astreintes aux méthodes de gestion du régime de parti unique, et pour peu qu'elles voulaient grignoter les rênes du pouvoir avec ceux qui les incarnaient déjà. La philosophie de la décentralisation demeure alors celle d'une implication massive des personnalités politiques dans la gestion locale. Pourtant, les décrets d'application de la loi 15/96 et, naturellement dans le transfert des compétences restent suspendus à la seule volonté politique. Et leur application ne paraît pas imminente, vu le statu quo qui entoure le système de planification de l'économie et de programmation des investissements.

A ce titre, le renforcement des modalités de l'action gouvernementale et la redistribution des positions politiques dans les communes ne semblent pas inquiéter les occupants des quartiers illégaux. D'autant plus qu'à travers ses parlementaires, l'Etat lui-même assure le contrôle de la compétence législative, sensée permettre aux maires de prendre des mesures radicales et impopulaires. Estimant que la population est pauvre et que ces mesures peuvent porter atteinte à la sécurité intérieure, l'Etat n'entend pas engager des dépenses énormes pour améliorer leurs conditions de vie. S'il est exact que telles dépenses

peuvent occasionner des investissements importants dans la gestion urbaine et le désenclavement des quartiers marginaux, il est aussi certain que l'Etat s'est employé à faire des économies pour maintenir la population dans un état de pauvreté grandissante.

A ce défaut d'aménagement urbain, la décentralisation reste une politique qui consiste pour le pouvoir d'Etat à déléguer aux échelons locaux démocratiquement élus des attributions et des ressources leur permettant de s'autogérer (Omar Bongo, 1993). Sans préjuger de son devenir et compte tenu de la jeunesse de l'expérience démocratique, cette conception édifiante permet d'inférer que la décentralisation n'existe pas dans l'optique d'une politique d'aménagement du territoire au Gabon. Les réformateurs l'ont conçue comme un moyen d'action à explorer par les élus locaux pour prévenir les conflits idéologiques et tenter de réduire la crise sociale. De fait, la gestion municipale dont l'idéologie repose sur la production des rentes locales a confiné le rôle des maires dans la réhabilitation de l'économie urbaine, matérialisée par la modernisation des structures marchandes.

La faiblesse des prérogatives municipales dans la gestion urbaine

Quatorze ans après la réforme locale, le niveau de service urbain rendu aux populations n'est pourtant pas le résultat des programmes d'urbanisation des maires. Ce niveau est plutôt le produit d'un mode d'administration centré sur la combinaison du système de gestion planifiée de l'économie nationale et de la programmation sectorielle des investissements. Plutôt qu'une simple harmonisation, cette combinaison neutralise la place des programmes d'urbanisation des maires et les réduit à l'exécution des plans d'action communaux élaborés par les experts internationaux. Leur objectif est d'accroître les performances fiscales des municipalités sans investir dans l'industrie locale et les infrastructures urbaines, puis d'améliorer les conditions d'occupation du sol par des actions sommaires de déguerpissements aux abords des voiries urbaines.

En effet, tout comme le système de planification de l'économie, la programmation des plans d'action communaux a toujours été une démarche stratégique et pragmatique de la gestion urbaine. Suite à la mise en œuvre des plans d'ajustement structurels, elle est utilisée par les pouvoirs publics comme une méthode de planification et d'orientation des investissements urbains. Sa généralisation, dans le cadre de la production d'équipements jugés prioritaires aux services municipaux, en fait aujourd'hui un programme spécifique pour des villes. C'est le cas du programme d'action communal, censé constituer l'outil de gestion destinée à l'agencement des opérations d'urbanisation. Inscrit dans le Programme d'ajustement et de planification des

secteurs urbains et des transports (PAPSUT), le PAC⁴ comporte des plans indiquant des axes orientations stratégiques de la gestion urbaine. La référence à ce plan sous forme d'objectifs et d'organisation des services urbains apparaît comme pour renforcer le rôle des maires dans les phases de conception et de validation des plans d'action communaux. Mais tout comme la décentralisation, la récente stratégie urbaine a accentué le caractère indicatif de ces plans en ne permettant que rarement l'aboutissement de leurs objectifs.

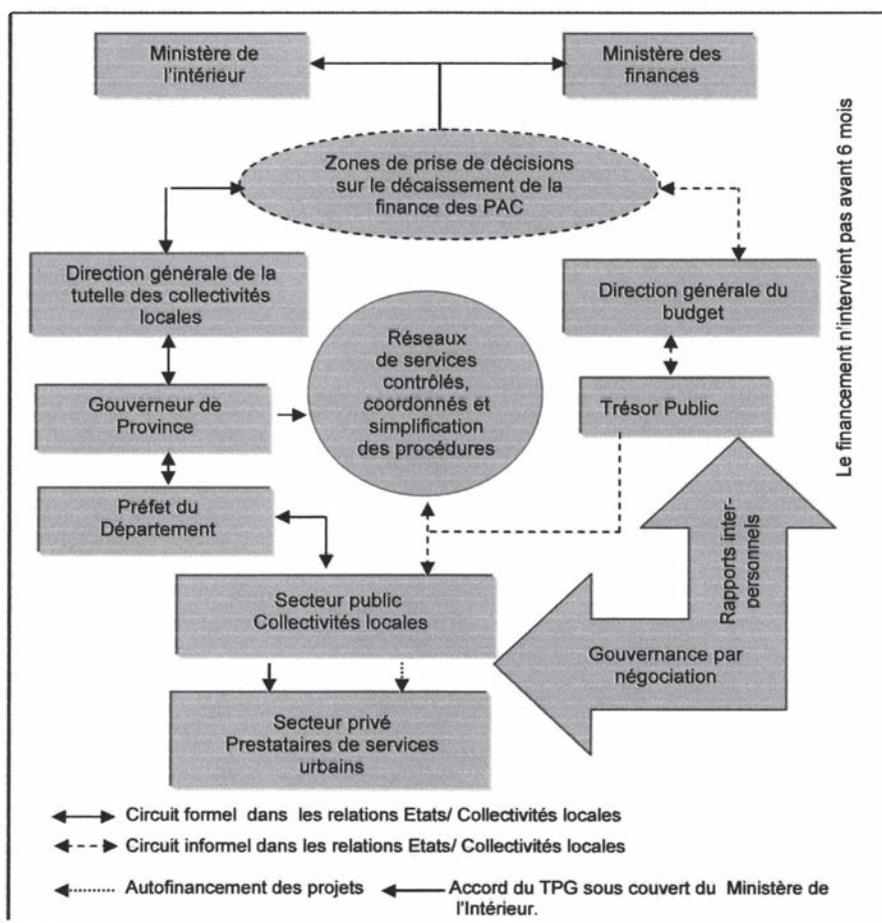
En matière d'urbanisme opérationnel et, en particulier, dans la gestion domaniale et foncière, les maires sont chargés de donner des avis sur les dossiers d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il en est de même pour les projets d'aménagement urbain. Ils délibèrent enfin sur les services dont ils proposent d'assurer la gestion par des procédures d'appels d'offres. C'est le cas de la construction des marchés, du nettoyage des parties centrales des villes et du curage des caniveaux de drainage par des sociétés privées. Ces délibérations font l'objet de disputes par l'Etat (Ministères de l'Intérieur et des Finances) lorsqu'elles sont en conflit avec la loi. De fait, les agents du Ministère de l'Intérieur peuvent demander l'annulation de la délibération pour vice de procédure. Dans ce cas, un autre conseil municipal est convoqué pour modifier et statuer sur une nouvelle délibération, dont la décision est mise en vigueur immédiatement, surtout lorsque la tutelle constate que les conseillers municipaux ont évité les contraintes et risques dus à l'imprévisibilité des budgets locaux. Ces conseillers n'ont malheureusement que des pouvoirs théoriques, car malgré les conventions de gré à gré qu'ils signent avec les petites et moyennes entreprises, ils n'ont pas la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien de la ville. La libre administration des maires étant juridi-

quement limitée par la législation nationale, la décentralisation consiste donc à définir un champ de compétences attribué aux mairies sans les conférer la légitimité d'agir librement avec des moyens correspondants. Dès lors, face à la centralisation des procédures, les maires font usage de la gouvernance par négociation pour obtenir des réponses immédiates à leurs requêtes

afin de financer leurs projets «urbains». La figure 1 montre ainsi que deux alternatives prévalent dans le financement des PAC.

La première est de type formel, du fait des relations tutélaires qu'entretiennent les maires avec les services d'Etat. La deuxième est liée au déploiement des solidarités locales en raison des libertés politiques dont bénéficient les maires. Les rapports interpersonnels qu'ils ont avec des agents de l'Etat l'expliquent. L'imbrication de ces alternatives rend plus inégale

Fig. 1/ : Les circuits du financement de la gestion urbaine

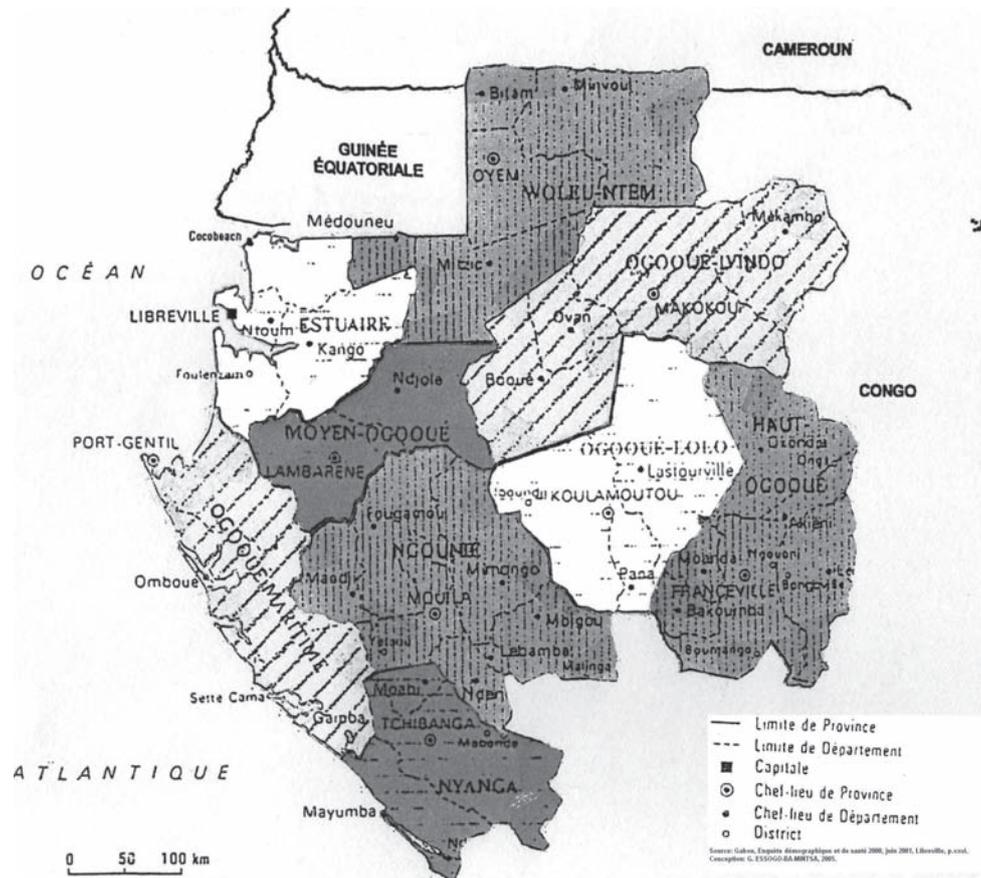


Source : Enquête G. ESSOGO-BA-MINTSA, 2007.

la répartition des Fonds de péréquation, destinés à pallier aux insuffisances financières des municipalités et à apaiser les tensions politiques entre elles.

Par ailleurs, le champ de compétences étant d'origine constitutionnelle, on note qu'il n'existe qu'au moment où l'Etat veut bien le reconnaître aux maires. Cette reconnaissance traduit alors leur capacité à gérer par voie de délégation des pouvoirs. En revanche, dans l'usage de leurs attributions, l'absence de compétences législatives et la gouvernance situent le rôle des maires dans une position de subordination. À la jonction entre l'Etat et les réseaux politiques locaux du Parlement et du

Fig.2/ Carte politique et administrative du Gabon



Conception : G. ESSOGO-BA-MINTSA, 2005.

Sénat, les attributions municipales portent sur des domaines qui croisent l'urbanisme réglementaire et le développement économique. Leurs modes d'administration et les orientations des politiques locales émergent de cette affiliation sans prévenir des dérives du système de la représentativité. Avec un mode de décentralisation relayé au niveau régional par participation excessive des élites de proximité, le rôle des maires est battu en brèche par l'absence des niveaux de gouvernement intermédiaires autonomes. Ainsi se manifeste une relation de coexistence dans la gestion des domaines relevant du développement urbain. Parmi les plus en vue se trouvent la collecte des taxes dans les marchés, la construction d'écoles et de dispensaires.

À l'exception de Libreville, la position défavorable des maires des villes intérieures, à l'instar de celles de Ntoum, Mitzié, Booué, Kango et Cocobeach (Fig.2) est manifeste du point de vue de l'agencement des missions administratives et de maîtrise d'ouvrage. La plupart des élus de ces villes ont peu de personnel qualifié dans la gestion urbaine et municipale. C'est pourquoi, à cause des exigences d'une meilleure organisa-

tion des services urbains, nombreux sont des maires qui se sont employés à recruter des jeunes gens, membres de leurs familles et des amis, au moment des campagnes électorales. Cette volonté de remédier au manque du personnel ne garantit pas les espoirs d'une gestion rationnelle et efficace des services urbains. Car dans leurs rôles, certains jeunes de la main d'œuvre locale n'ayant pas de qualification requise font preuve de carence d'éthique de responsabilité, notamment dans l'accueil des usagers. Ce qui pousse certains à penser que c'est l'envie de satisfaire les membres du clan, ayant des affinités avec les membres du conseil municipal, qui préoccupe certains élus, plutôt qu'une meilleure gestion du service auprès des citoyens. Certes, le fait d'embaucher un membre de sa famille et ses amis n'est pas répréhensible au Gabon, mais ce qui l'est c'est le fait que le clientélisme et la concussion soient devenus des étapes dans la constitution d'un groupe de solidarité dont le but est le contrôle du pouvoir. Ainsi, obtenir un acte administratif nécessite des procédures longues et confuses qui finissent par décourager l'utilisateur, annihilant toute sa confiance envers les élus.

Les déterminants du blocage de la décentralisation en république gabonaise

La gravité du problème de décentralisation semble relever de plusieurs facteurs : d'abord, il apparaît que le cadre juridique et institutionnel de la loi 15/96 est incompatible à l'idée d'une décentralisation véritable. Ensuite, la contradiction fondamentale entre les particularités du système politico-administratif, en dépit de l'unité de l'Etat, et la libre gestion municipale a renforcé la centralisation et les modalités de l'action gouvernementale dans les villes.

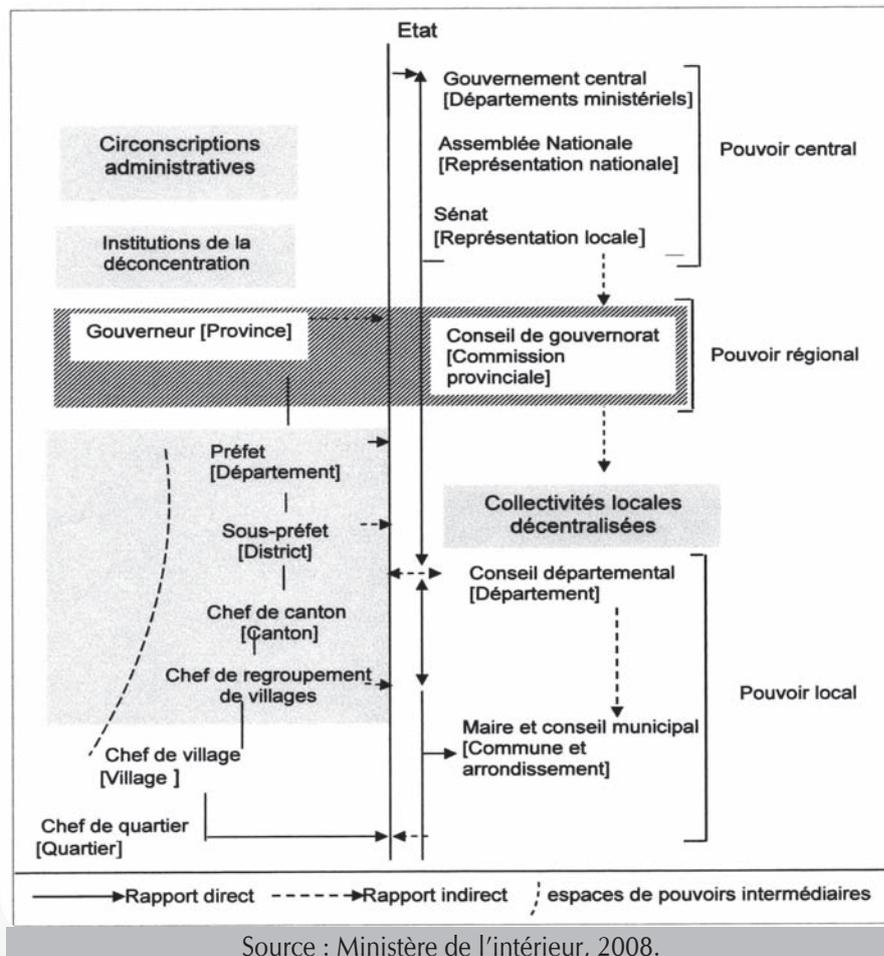
Une législation orientée vers la déconcentration

La Constitution de mars 1991 consacre l'existence des collectivités locales et leur capacité à s'administrer librement par des conseils élus. A cet effet, la loi 15/96 qui est une loi organique définit les normes applicables aux modalités de fonctionnement de la décentralisation. Or, bien qu'elle ait une valeur supérieure aux lois ordinaires, réglementant l'usage des compétences, rien n'empêche de parler d'une illusion décentralisatrice (Galy, 1999). La raison de son échec réside dans l'incompatibilité des conditions de la décentralisation avec les réalités politiques, économiques et sociologiques du pays.

A cela, il y'a d'abord l'absence d'une réelle sphère de compétence spécifique au bénéfice des collectivités locales qui se distinguerait de celle de l'Etat. Il y'a ensuite l'absence d'une prise en charge des affaires locales par des maires indépendants de l'Etat, tant pour leur désignation que pour leur révocation. Enfin, il y'a l'absence d'une réelle autonomie de gestion des maires liée à leurs affaires propres. En attendant le respect de ces conditions et l'ap-

plication concrète de cette politique ambitieuse de développement, les mairies continuent d'être gérées suivant les dispositions de l'ordonnance n°24 du 6 avril 1963 portant organisation des municipalités gabonaises et déterminant leurs règles de fonctionnement. Démontrant ainsi la difficulté du législateur à séparer les affaires nationales des affaires locales.

Fig. 3/ Organisation du système politico-administratif du Gabon



Un système politico-administratif centralisateur

Suite aux dispositions constitutionnelles d'octobre 1958, le Gabon s'est vu octroyé le statut d'Etat indépendant le 17 août 1960, et a adopté une République une et indivisible (Remondo, 1987). Celle-ci a donc été choisie comme une option devant guider la construction de l'Etat et de la nation, notamment pour gommer les différences locales. Cela s'est traduit par l'adoption d'un

régime présidentiel et d'un système politico-administratif particulièrement centralisateur (Fig.3). Par des variantes largement inspirées de celles de l'ex-Métropole, ce système repose sur un mode de gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple⁵, et pose comme principe l'idée que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce directement, par référendum ou par l'élection.

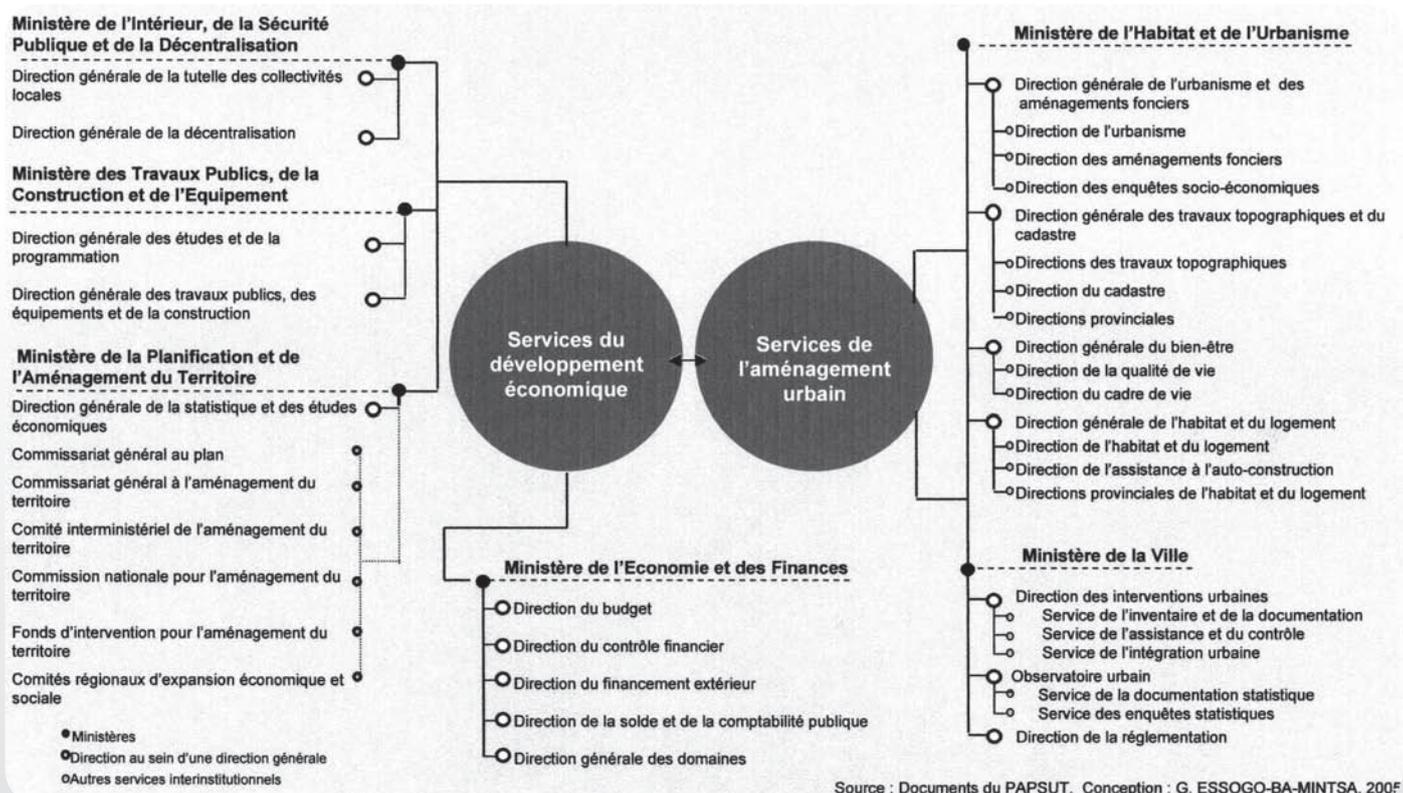
Par ce système et malgré le déclenchement d'une réforme de décentralisation, l'existence d'un véritable pouvoir régional et local demeure à ce jour illusoire au Gabon. Le fait est que malgré la présence d'autorités exécutives et locales à la tête des unités administratives, ces dernières

demeurent incontestablement sous l'emprise de l'administration d'Etat basée à Libreville. Les raisons en sont à la fois constitutionnelles, économiques et politiques. En effet, la Constitution permet à l'Etat de conserver de larges pouvoirs en tant que garant de l'unité et de la solidarité nationale. Il s'agit entre autres du pouvoir de nommer les responsables de l'administration tels que les gouverneurs, préfets et sous-préfets. Ils sont chargés de représenter l'Etat à leur niveau et d'assurer l'animation et la coordination des services publics. Mais en réalité, ces autorités sont perçues dans leurs circonscriptions respectives comme de simples agents du pouvoir central (Remondo, 1987).

Cette emprise de l'Etat sur l'administration locale tient également à des facteurs économiques. Le Gabon étant enclin à d'énormes disparités locales, l'intervention du pouvoir central semble se justifier par le besoin d'assurer un développement national équitable. Enfin, l'adoption d'un système politico-administratif contrôlé par l'Etat répond à des motivations politiques : il s'agit d'une part d'éviter l'extension de forces centrifuges susceptibles de provoquer une grande autonomie locale ; et d'autre part de garantir une représentativité politique à l'ensemble des ethnies, bien

que certaines soient dénuées du fait de l'élection des organes de l'administration locale au suffrage universel. Parallèlement, le rôle du Sénat destiné à préserver les intérêts des collectivités locales semble avoir négligé l'ampleur des problèmes municipaux. Ainsi, malgré la représentation qu'elle est sensé assurée, la place du Sénat gabonais n'a d'existence que pour orienter les projets de lois afférents aux collectivités en obtenant de la décentralisation des pouvoirs qui échappent au contrôle des décisions locales. Ce paradoxe qui s'interprète comme une volonté manifeste de recentralisation à aggraver des problèmes économiques en accentuant des déséquilibres socio-spatiaux. Pour les réduire, les pouvoirs publics se sont employés à multiplier les institutions en éclatant les responsabilités des services de l'Etat. Ceux-ci s'articulent autour de plusieurs ministères ayant des attributions chevauchantes et mêmes des missions redondantes. C'est le cas lorsqu'on examine le nombre de Direction des services liés à l'urbanisme (Fig. 4). Et là dessus, le ministère de l'habitat et de l'urbanisme apparaît comme le plus favorisé puisqu'il semble avoir récupéré tous les services que la mairie de Libreville gérait, et qu'elle employait sous forme de compétences techniques.

Fig.4/ : Les articulations institutionnelles de l'administration de l'urbanisme et de l'aménagement



Source : Figure réalisée par G. ESSOGO-BA-MINTSA, à partir d'une compilation de divers documents d'Etat.2007.

La décentralisation est un mode de gestion publique qui s'oppose aux logiques du centralisme et du cloisonnement des domaines d'activités (Muller, 1990). Certes, il y a décentralisation lorsque les parties d'un territoire sont juridiquement confiées aux agents de l'administration locale. Dans ce cas, ces derniers sont dits décentralisés. En revanche, lorsqu'un même agent ou une autorité peut être compétent sur tout le territoire national ou n'exercer ses compétences que dans une partie limitée de ce territoire, sans confier les autres parties de ce territoire à d'autres agents locaux, il y a centralisation. Le Gabon s'inscrit indubitablement dans ce cadre, qui montre combien l'État africain peut berner les autres acteurs, de la Banque mondiale aux citoyens de base. Cela dit, malgré les réformes, les dérives du centralisme et les résistances de l'État dans l'application effective de la loi et du transfert des moyens persistent. L'existence de ces faits a étendu l'action de l'État par des procédures de délégation de pouvoirs à travers le déploiement des élites locales. Pourtant à leurs yeux, la décentralisation semble exister au sens où l' élu qui l'évoque tire profit de ses avantages en termes de ressources avec un effet marginal sur la ville. Ainsi, contrairement aux injonctions internationales et aux attentes des accords de Paris, la décentralisation a demeuré opaque dans ses modalités d'application. La conséquence en est une affirmation de l'action étatique dans la gestion urbaine. En l'espèce, l'échec des politiques municipales est en partie lié au détournement des pensées idéologiques des maires et du contrôle politique des mouvements de libération nationale.

Finalement, les perspectives d'une évolution sereine de la décentralisation dépendraient d'une révision profonde du statut des élus locaux, du principe de subsidiarité et de la formation des agents de l'administration locale, avec en prime une division des compétences et des moyens entre l'État, les autorités provinciales et locales pour faire en sorte que chaque type d'autorité décide sur ses activités. La loi 15/96 devrait ainsi dissocier les collectivités locales et l'État dans les politiques d'aménagement et de développement local tout en légalisant les pratiques informelles de gestion urbaine. Ces perspectives, facilement réalisables dans un contexte où l'élite dirigeante et politique n'est pas obsédée par les idées de centralisme, de contrôle socio-spatial et de redistributions des positions politiques dans les municipalités, sont difficilement applicables au cas du Gabon à cause de la pratique constante du fédéralisme par ségrégation dans la recherche des équilibres entre le respect des diversités et le besoin d'unité nationale.

Indications bibliographiques

Bâ, E.H Dialigué 2005, «La réglementation de la filière du charbon de bois à l'épreuve de la décentralisation : entre discours, lois et pratiques», Dakar.

Burdeau, G. 1980, Traité de science politique, Tome 2 : l'État, L.G.D.J, Paris, p.389.

Coulon, C. 1979, «Idéologie jacobine, État et ethnocide». Pluriel 17 : 3 20

Essogo-ba-Mintsa, G. 2005, Décentralisation et modes de gestion urbaine: l'exemple des villes de la province de l'Estuaire au Gabon, Thèse de Doctorat Urbanisme, IUG, 400p.

Galy, Ph, 1999, L'illusion décentralisatrice, in revue d'administration n° 109.

Loungou, S, 1998, La problématique de l'intégration nationale dans les provinces frontalières du Gabon, Thèse de Doctorat de géographie, Université de Angers, 454p.

Muller, P, 1990, Les politiques publiques, Paris, PUF, Que sais-je ?

Nach Mback, C, 2000, Genèse et dynamiques des réformes décentralisatrices dans les États d'Afrique subsaharienne (1990-2000). Une approche comparée : Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Gabon, Mali, Niger, Thèse de Doctorat Droit public, Bordeaux 4, 458p.

Ntoutoume-Emane J.F, 1996, La Décentralisation, la démocratisation et le développement. Libreville, Multipress, 60p.

Omar Bongo, 1975, Au service du Gabon, p.127 cité par S. Loungou, 1998, Remondo, M, 1987, Le droit administratif gabonais, LGDJ, Paris, L'Harmattan, 236p.

Rossatanga-Rignault, 1995, «Brèves remarques à propos des mutations institutionnelles et politiques au Gabon» Revue juridique et politique : indépendance et coopération, n°1, p.33.

Ziller, J. 1993, Administrations comparées. Les systèmes politico administratifs de l'Europe des douze. Paris : Ed. Montchrétien.

FORMATION A LA METHODOLOGIE jeudi 19 et vendredi 20 février 2009

**LA FPAE ouvre une session de formation méthodologique à destination des étudiants.
Inscriptions à la FPAE avant le 15 février 2009
Prix : 8.000 Fcfa**

LE FINANCEMENT PUBLIC DES PARTIS POLITIQUES AU GABON DE 1990 A NOS JOURS : UN OUTIL DE STABILISATION POLITIQUE ?

Par Rufin DIDZAMBOU, historien, Ecole Normale Supérieure, Libreville (Gabon)

La démocratie pluraliste consacre définitivement le multipartisme comme le fondement de la stabilité politique, économique et sociale des Etats. Même les pays en développement, qui ont longtemps opté pour le monopartisme, s'inscrivent désormais dans cette logique devenue pour ainsi dire irréversible. Or cette démocratie qui commande dorénavant l'existence de plusieurs partis politiques a un coût. Se pose alors le problème de la viabilité des partis politiques. Une préoccupation légitime, au regard des lourdes charges inhérentes à leur mission de régulateurs de la démocratie dans un pays ; une exigence qui ne laisse donc pas insensibles les pouvoirs publics, garants de la bonne marche des institutions.

à une aide financière des pouvoirs publics. En effet, si certains pays essaient encore d'asseoir le cadre juridique préalable², dans d'autres, le financement des partis politiques est déjà effectif³. C'est le cas du Gabon, que l'on peut considérer à juste titre comme précurseur. Pourtant le problème ne semble pas nouveau sur le continent et singulièrement au Gabon. Il suffit de se référer à l'époque du monopartisme, lorsque le parti unique et l'Etat formaient un tout indissociable et lorsque les ressources de l'Etat se confondaient avec celles du parti. En effet, au Gabon, avant la nouvelle formule inaugurée dans les années 1990, c'est cette première forme de financement qui sera expérimentée pendant près d'un quart de siècle (1967-1990). Les ressources du Parti Démocratique Gabonais (PDG)⁴ pendant



Pouvant se définir comme une aide financière, inscrite au budget de l'Etat, octroyée par les pouvoirs publics aux partis politiques, le financement public des partis politiques est devenu une véritable préoccupation, en même temps un point de convergence entre les partis politiques, toutes tendances confondues. Pourtant la nature des partis politiques et surtout leur statut juridique ne militaient pas en faveur de leur financement par l'Etat. Ce qui explique que le financement public ait été pendant longtemps absent des débats politiques, y compris en Occident. La France, par exemple, n'a admis le principe que depuis 1988¹. Aujourd'hui, dans ce pays comme partout ailleurs, l'aide financière de l'Etat représente la principale ressource des partis politiques.

En Afrique également, tous les Etats semblent plutôt favorables

cette période sont constituées, en dehors des fonds propres issus notamment des cotisations des membres, par les crédits inscrits au budget de l'Etat.

Après cet intermède du monopartisme, le Gabon renoue avec le multipartisme et le pluralisme politique à la faveur de la Conférence nationale de 1990. On observe alors un véritable boom des partis politiques, lequel procède sans nul doute de la volonté du peuple d'asseoir et consolider les principes démocratiques dans le pays. Toutefois, cette effervescence a, semble-t-il, un autre fondement, à savoir l'aide financière octroyée par l'Etat. En effet, cette année, près de soixante quinze partis ou associations à caractère politique bénéficieront chacun du « franc électoral », soit une enveloppe de 20 millions de Fcfa⁵. Et jusqu'à l'heure actuelle le financement des partis politiques

au Gabon, quoique régulier, n'en finit pas de constituer une préoccupation. Pourquoi la question du financement des partis politiques est-elle devenue un sujet d'importance ? Quels en sont les fondements juridiques et les modalités ? En quoi celui-ci contribue-t-il à la stabilisation politique du pays ? Le présent article tente d'apporter des réponses à ces questions.

Les fondements juridiques du financement

Le financement des partis politiques au Gabon repose sur un certain nombre de textes fondateurs et organiques.

Le socle constitutionnel

Parce que réaffirmant dans son préambule le principe de la démocratie pluraliste comme choix historique du peuple gabonais, la Constitution⁶ est l'un des textes fondateurs régissant l'organisation et le fonctionnement des partis politiques dans leur rôle de régulateurs de la démocratie au Gabon. Selon ladite Constitution, « le droit de former des associations, des partis ou des formations politiques (...) est garanti à tous dans les conditions fixées par la loi » ; de même elle dispose : « La liberté de conscience, de pensée, d'opinion, d'expression, de communication (...), sont garanties à tous, sous réserve du respect de l'ordre public ». Parce que la démocratie pluraliste, elle-même induisant le multipartisme, implique une diversité d'opinions. A cet effet, on peut y lire : « Les partis et les groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement, dans le cadre fixé par la loi, selon les principes du multipartisme. Ils doivent respecter la Constitution et les lois de la République ».

La Constitution témoigne manifestement d'une volonté d'instaurer le pluralisme et d'élargir le champ des libertés, dans le souci d'asseoir une plate-forme solide pour le renforcement d'une culture démocratique dans le pays. Toutefois, si la démocratie et le multipartisme sont la pierre angulaire de toute avancée sur le plan politique, comment garantir aux partis politiques la liberté totale dans l'exercice de leurs activités ? En effet, de quels moyens d'actions disposent-ils désormais pour faire face aux nombreuses et lourdes charges à assumer, alors que les moyens internes de financement s'avèrent insuffisants ? L'historien Jeanneney, auteur de nombreuses publications sur l'argent, la corruption et la politique en France, rappelle fort justement que « la politique a un coût » et « sachant que les cotisations, même dans les partis de militants, n'ont jamais suffi, et de loin, à faire tourner la machine et à équilibrer les comptes, il fallait chercher ailleurs » notamment dans les financements occultes⁷. Or ces moyens de financement ayant provoqué d'énormes scandales en éclaboussant une partie de la classe politique française⁸, il a fallu y remédier notamment par l'adoption de textes régissant désormais le financement des partis politiques dans ce pays. C'est ainsi qu'à partir de 1988, les partis politi-

ques en France allaient bénéficier de financements publics. Au point que cette aide de l'Etat constitue aujourd'hui la principale ressource des partis.

En érigeant donc le multipartisme en principe constitutionnel, la Constitution gabonaise, implicitement, demandait aux pouvoirs publics de soutenir cette entreprise de consolidation de la démocratie, y compris au plan financier. Par conséquent, des lois spécifiques devaient être prises afin de fixer les contours de ce financement.

Les dispositions légales spécifiques

La loi n° 004/91 du 3 avril 1991, relative aux partis politiques, précise les termes de financement des partis politiques. Elle stipule que les ressources des partis politiques, outre les revenus internes, sont constituées des « subventions et aides éventuelles de l'Etat ». D'autant que tout recours à des financements extérieurs est strictement interdit. Dès lors, le montant des subventions éventuelles à allouer par l'Etat aux partis politiques sera inscrit au budget de l'Etat. La même loi dispose également que l'Etat ne peut financer que les partis politiques représentés à l'assemblée nationale⁹. Aussi, leur verse-t-il, en plus, une bonification, proportionnellement au nombre de députés par parti.

Toujours selon les termes de la loi sus-citée, tout parti doit tenir une comptabilité régulière et un inventaire de ses biens meubles et immeubles. Il est également tenu de présenter ses comptes annuels au ministère de l'administration du territoire et éventuellement au ministère des finances, du budget et des participations. Il est également précisé, toujours à des fins de « transparence », que tout parti doit disposer d'au moins un compte bancaire auprès d'une institution financière installée sur le territoire national.

Seuls l'autofinancement et l'aide financière de l'Etat devraient constituer les ressources essentielles sinon exclusives des partis. Tout autre moyen de financement est strictement interdit, notamment le recours à des financements extérieurs. De même, aucun parti politique n'est autorisé à financer des activités politiques illicites à l'étranger. Ce qui laisse supposer que le financement n'est permis que pour des activités régulières. Toutefois, tout transfert de fonds à l'étranger est subordonné à une autorisation du ministère des finances, du budget et des participations, après qu'il eut formulé une demande dûment motivée. Des sanctions graves sont prévues, pouvant entraîner la dissolution des partis contrevenants¹⁰.

Une autre loi n°24/96 du 6 juin 1996 relative aux partis politiques, intervenant cinq années après celle de 1991, réitère quasiment les mêmes termes en matière de financement des

partis politiques par l'Etat. Elle semble même plus explicite que le précédent. En effet, elle précise que l'Etat a le devoir de participer au financement des partis politiques, notamment par des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux partis politiques représentés au parlement par au moins un député et un sénateur ; par des subventions de campagne électorale allouées aux partis politiques qui présentent, dans cinq provinces au moins, un minimum de vingt candidats aux législatives, de dix candidats aux sénatoriales et des candidats sur au moins vingt listes aux élections locales.

La loi de 1996 tranche de celle de 1991 par le caractère désormais obligatoire de l'aide octroyée par l'Etat aux partis politiques. En effet, des « subventions et aides éventuelles », nous sommes parvenus à un financement obligatoire des partis politiques par l'Etat. Par ailleurs, cette loi, contrairement à la précédente, précise les termes de ce financement ainsi que nous l'avons déjà exposé. Et à propos des subventions de campagne électorale, elle indique que celles-ci ne sont allouées qu'aux partis politiques reconnus, sur justification du versement d'une caution au trésor public.

C'est la loi n°7/96 du 12 mars de la même année, portant dispositions communes à toutes les élections politiques au Gabon, qui en détermine les taux du cautionnement : 5 millions de Fcfa pour l'élection du Président de la République, 350 000 Fcfa pour celle des députés et des sénateurs et 250 000 Fcfa pour

celle des Conseillers locaux. La caution est remboursée à 100% aux candidats ou aux listes des candidats élus au scrutin majoritaire ou à la liste de candidatures ayant obtenu au moins 50% d'élus à un scrutin à la proportionnelle ; à 50% aux candidats ou aux listes des candidats ayant obtenus au moins 10% de suffrages exprimés. Sont définitivement acquis au trésor public, les cautions des candidats ou des listes n'ayant pas obtenu 10% des suffrages et celles non réclamées dans un délai d'une année à compter de la date de notification de l'avis de paiement émis par le Trésor.

Les modalités de financement

Un décret et un arrêté ultérieurs fixent les modalités de cette aide financière accordée par l'Etat aux partis politiques.

Des modalités restrictives avant 2003

Il s'agit d'abord du décret 000822 du 27 mai 1993 pris en application de la loi 004/91 du 3 avril 1991. Celui-ci stipule que l'Etat peut accorder aux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale des subventions, dans la limite des crédits inscrits à son budget. Ces subventions sont calculées selon des modalités précises : un montant fixe égal pour tous les partis politiques et représentant 50% des crédits inscrits au budget de l'Etat et un montant proportionnel au nombre de députés de chaque parti politique et représentant 50% des crédits inscrits au budget de l'Etat. C'est ensuite l'arrêté n°00006 du Premier ministre d'alors, Casimir Oyé Mba, du 17 juin de la même année, en

Tableau 1 : Répartition globale par parti politique représenté à l'Assemblée Nationale en 1993

Parti	Nombre de députés	%	Montant fixe en Fcfa	Montant proportionnel	Total en Fcfa	%
PDG	66	55	4 545 454	27 500 000	32 045 454	32
PGP	19	16	4 545 454	7 916 666	12 462 120	12,50
RNB	18	15	4 545 454	7 500 000	12 045 454	12
FAR	5	4	4 545 454	2 083 333	6 628 787	6,5
USG	3	2,5	4 545 454	1 250 000	5 795 454	5,5
APSG	2	1,50	4 545 454	833 333	5 378 787	5,5
MOR OR	2	1,50	4 545 454	833 333	5 378 787	5,5
PSG	2	1,50	4 545 454	833 333	5 378 787	5,5
UDD	1	1	4 545 454	416 666	4 962 120	5
MOR UN	1	1	4 545 454	416 666	4 962 120	5
PSD	1	1	4 545 454	416 666	4 962 120	5
Totaux	120	100	50 000 000	50 000 000	100 000 000	100

application du décret sus-cité, qui détermine les montants des subventions allouées à chaque parti politique représenté à l'Assemblée nationale.

Ainsi, le montant de ces subventions pour le compte du budget de l'état, exercice 1993, pour le financement des partis politiques, est fixé à 100 millions de Fcfa. Quant au montant fixe attribué à chaque parti politique, il est de 4 545 454 Fcfa. Le montant proportionnel au nombre de députés, lui, est de 416 666 Fcfa par député. Le tableau 1 présente la répartition globale de ces subventions pour cette année 1993.

En 1993, onze partis bénéficient des financements de l'Etat. Le PDG, majoritaire à l'Assemblée nationale avec 55% des députés, se taille naturellement la part du lion avec 32% du total des financements. Le PGP et le RNB avec près de vingt députés se situent autour de 12% chacun. Le reste, sinon la plupart des partis, grignote chacun entre 5% et 6,5% des financements au regard de leur représentativité au Parlement : environ deux députés chacun. Une situation qui reste identique jusqu'en 1996, année au cours de laquelle interviennent des innovations dans la répartition de ces financements par l'Etat avec l'adoption du bicaméralisme.

En effet, dès 1996 les députés ne sont plus les seuls pris en compte parmi les critères de répartition. Avec l'admission d'une chambre haute, il faut désormais y adjoindre les sénateurs. A cet effet, la loi 24/96 du 6 juin 1996 est suffisamment explicite : les fonds sont alloués aux partis politiques ayant au moins un député et un sénateur au Parlement ; de même que des subventions de campagne sont octroyées par l'Etat aux partis politiques présentant, dans cinq provinces au moins, un minimum de vingt candidats aux législatives, de dix candidats aux sénatoriales, et les candidats sur au moins vingt listes aux élections locales. A raison de 100 millions de Fcfa par an, on estime donc à 300 millions de Fcfa le montant total dégagé par le budget de l'Etat pour le financement des partis politiques de 1993 à 1996.

La prise en compte du nombre de sénateurs dans la répartition des financements compliqua quelque peu l'équation en mettant d'office hors jeu les « petits partis », tant il n'était pas facile pour ces derniers de disposer à la fois d'au moins un député et un sénateur pour être éligibles. Ainsi, seuls huit partis bénéficieront désormais de cette aide contre onze durant les trois années antérieures. Il s'agissait, pour la plupart, des principaux partis de la « majorité présidentielle », l'opposition n'étant représentée dans cette « cour des grands » que par le RNB¹¹. La part allouée à chaque parti s'en trouva donc modifiée, mais tout en confirmant la suprématie du PDG aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Toutefois, le montant annuel des subventions ne

connaîtra pas de variations avec l'entrée des sénateurs. Ainsi, l'on peut estimer pour cette première tranche de 1993 à 2002, à raison de 100 millions de Fcfa par an, à 1 milliard de Fcfa, l'aide octroyée aux partis politiques.

Vers une réforme plus souple à partir de 2003

Le montant global des subventions restera inchangé pendant quelques années encore en dépit de la régularité des versements. En effet, en 2003, cette subvention est revue à la hausse. La manne est ainsi multipliée par 5, passant de 100 millions à 500 millions de Fcfa, soit une augmentation de 500%, pour le bonheur des partis politiques bien que ces derniers jugeaient la subvention toujours insuffisante au regard des charges à assumer. En effet, nombre de ces partis éprouvent d'énormes difficultés dans leur organisation et leur gestion au quotidien, à telle enseigne qu'il y en a dont les sièges se confondent encore avec les domiciles de leurs chefs¹².

Le relèvement de la dotation financière n'est que la traduction en acte politique du résultat de la réunion du 20 août 2001 de la classe politique, précédant les élections législatives de cette année, au cours de laquelle la question du financement s'était imposée au cœur des discussions, supplantant, ainsi, les cinq autres points à l'ordre du jour¹³. Convoqué par le Chef de l'Etat Omar Bongo Ondimba, cet important conclave auquel prenaient part l'opposition radicale et la majorité a abouti à un « consensus » visant à relever substantiellement l'enveloppe inscrite au budget de l'Etat pour le fonctionnement des partis. Les deux camps (majorité-opposition), soit une quarantaine de partis, étaient, cette fois, unanimes pour dire que le montant de 100 millions était « dérisoire »¹⁴. Ainsi, une commission ad hoc fut mise en place, sous l'autorité du Premier ministre d'alors, Ntoutoume Emame. Celle-ci fut chargée, entre autres, d'examiner tous les problèmes inhérents à la subvention des campagnes électorales, dans le souci de « contribuer à l'assainissement de l'environnement politique ». En conséquence, le Chef de l'Etat prit une ordonnance dans ce sens, modifiant ou complétant certaines dispositions légales en vigueur, avec notamment le relèvement de la subvention annuelle à 500 millions de Fcfa. De fait, la stabilisation politique du pays était acquise.

Au regard des nouvelles dispositions, les critères de financement paraissaient plus souples, puisqu'il suffisait pour un parti politique d'avoir soit un député, un sénateur ou un élu local dans un Conseil départemental ou communal¹⁵. Il ne s'agissait donc plus de disposer de toutes les catégories d'élus à la fois (député et sénateur) pour prétendre à une quelconque aide de l'Etat. Grâce à cette réforme, le nombre de partis bénéficiaires passa de huit à dix-sept¹⁶, donc du simple à un peu plus du double, ce qui est une augmentation fort appréciable. Pour la première fois, les « partis gazelle », à l'instar de l'UDL, de l'USG, du CDJ, du MESP ou du FAR, accèdent aux financements

Tableau n°2 : Répartition des partis bénéficiaires en 2003¹⁷

Parti	Montant en F cfa	%
PDG	221 837 000	44,5
RNB/RPG	37 559 000	7,5
CLR	25 961 000	5
PGP	24 672 000	5
ADERE	20 806 000	4
PSD	20 806 000	4
RNB Kombila	19 518 000	4
UPG	19 518 000	4
RDP	19 518 000	4
PGCI	19 518 000	4
Gabon Avenir	19 518 000	4
MAD	11 705 000	2,5
CDJ	7 813 000	1,5
MESP	7 813 000	1,5
UDL	7 813 000	1,5
USG	7 813 000	1,5
FAR	7 812 000	1,5
Total	500 000 000	100

de l'Etat.

La nouvelle clé de répartition était la suivante : à l'enveloppe retenue, 125 millions de Fcfa, soit 25% des crédits, étaient répartis équitablement entre les partis siégeant au Parlement ; 125 millions de Fcfa, soit 25%, impartialement entre tous les partis représentés dans les Conseils locaux ; enfin, 250 millions de Fcfa, soit 50%, proportionnellement au nombre de parlementaires dont disposait chaque parti légalement reconnu.

En dépit de l'extension des financements à un plus grand nombre de partis, tous n'étaient pas logés à la même enseigne. En effet, comme l'atteste le tableau 2, un seul parti, le PDG, parti au pouvoir, accapare près de la moitié des financements (44,5%). Ce qui traduit sa suprématie quant au nombre d'élus aussi bien au Parlement (Assemblée nationale et Sénat) que dans les Conseils locaux et municipaux. Aussi, le fossé est-il grand entre ce mastodonte et les autres partis car le RPG, arrivant en deuxième position, ne récolte

que 7,5% des financements. Suivent environ une dizaine de partis se situant entre 4 et 5% et le reste, soit six partis, entre 1,5 et 2,5%.

Des onze partis ayant bénéficié des financements de l'Etat en 1993, six se sont maintenus en 2003, soit dix années plus tard : le PDG, le PGP, le PSD l'USG, le FAR et le RNB avec ses deux ramifications que sont le RPG et le RNB Kombila. Cinq partis ne figureront plus sur la liste de 2003 : l'APSG, le Morena originel, le Morena unioniste, l'UDD et le PSG. Alors que dix nouveaux partis font leur entrée : le CLR, l'ADERE, L'UPG, le RDP, le PGCI, Gabon Avenir, le MAD, le CDJ, le MESP et l'UDL.

En revenant sur le tableau comparatif des montants perçus pour les partis s'étant maintenus entre 1993 et 2003, on note dans l'ensemble une moyenne de 180% du taux d'augmentation. En d'autres termes, ces partis se sont vus

Tableau n°2 : Répartition des partis bénéficiaires en 2003

Parti	Montant perçu en 1993 en F cfa	Montant perçu en 2003 en F cfa
PDG	32 045 454	221 837 000
PGP	12 462 120	24 672 000
RNB	12 045 454	RNB/R.PG 37 559 000 RNB Kombila 19 518 000
PSD	4 962 120	20 806 000
FAR	6 628 787	7 812 000
USG	1 250 000	7 813 000

attribuer en 2003 quasiment le triple du montant initial de 1993. Le PDG, comme l'on peut s'y attendre, bat tous les records avec un taux d'augmentation de 350%, soit 4,5 fois le montant perçu en 1993. L'USG fait aussi une bonne performance en quadruplant ses gains (312%), en dépit de la modicité de la somme. Il en est de même pour le PSD qui triple ses gains avec un peu plus de 200%. Le PGP voit également ses revenus passer du simple au double (99%). Il est également à signaler que la scission du RNB en deux tendances ait été plutôt profitable au plan financier puisque le RNB Kombila et le RPG enregistrent respectivement 80 et 155% d'augmentation par rapport à 1993. Et la somme cumulée représente pour ces deux partis environ 250% du taux d'augmentation comparativement à la somme allouée au RNB unique en 1993. La progression la plus faible est à mettre à l'actif du FAR qui ne récolte qu'un peu plus de la moitié du montant de 1993 avec 58%.

Depuis 2003, on observe une stabilité du nombre de partis bénéficiaires et des montants attribués à chaque parti pour une raison simple : la somme allouée est systématiquement versée aux ayants-droit pendant toute la durée du mandat des élus. Jusqu'en 2007, 2,5 milliards de Fcfa ont été décaissés pour financement des partis politiques. Et, tenant compte de la répartition suggérée par les lois de finances successives, chacun des dix-sept partis bénéficiaires aura été rétribué cinq fois depuis 2003. Ce qui aura permis par exemple au PDG, le plus grand « dévorateur » d'engloutir la bagatelle d'environ 1,110 milliard de Fcfa.

Pour cette deuxième tranche de 2003 à 2007, le montant consenti par l'Etat pour le financement des partis politiques est d'environ 2,5 milliards de Fcfa. Un montant, comme on le perçoit, nettement plus important que celui de la première tranche. Ce qui n'est pas sans traduire un certain dynamisme dans les taux alloués et donc une volonté manifeste des pouvoirs publics de prouver que la démocratie n'est pas un luxe au Gabon.

Au terme de cette étude quels enseignements retenir ? Le principe du financement public des partis politiques semble définitivement acquis. Au regard des lourdes charges à assumer et de l'insuffisance des ressources internes des partis, l'aide de l'Etat est accueillie comme une bouée de sauvetage. A cet effet, le Gabon est l'un des premiers pays africains à satisfaire cette préoccupation des partis politiques. Ainsi, depuis 1990, l'Etat a octroyé environ 5 milliards de Fcfa¹⁸ aux partis remplissant les dispositions réglementaires. Cette aide non négligeable, tout en consolidant l'enracinement des principes démocratiques, aura permis aux différents partis politiques de faire face aux charges inhérentes à leurs activités. La forte émulation entre les partis politiques observée lors des dernières élections législatives en 2006 est sans doute à mettre à l'actif de cette mesure. Il en est de même de l'émergence des « partis gazelles » et surtout de l'ascension des partis de l'opposition. Le financement des partis politiques a donc contribué à la stabilisation politique du pays.

Toutefois, l'absence de visibilité sur les dépenses internes des partis politiques devrait amener les autorités à renforcer les mesures de contrôle. Certes, la loi précise que tout parti politique doit disposer d'un compte bancaire, tenir une comptabilité régulière de ses fonds et présenter les comptes annuellement. Ce qui laisse croire que l'autorité a un droit de regard sur la gestion de ces fonds publics. Pourtant, force est de constater que ceux-ci sont gérés dans la plus grande opacité¹⁹. Comment s'assurer que ces fonds ne sont pas utilisés à des fins privées par les responsables qui parfois prennent leurs partis pour des entreprises personnelles pour les avoir créées? La transparence serait sans doute mieux établie si les autorités confiaient, par exemple, la vérification des comptes des partis à un organisme indépendant, à l'instar de ce qui se fait en France²⁰. Ainsi, des sanctions significatives (amendes, suspension ou suppression des financements publics voire dissolution du parti) seraient prises à l'endroit des formations politiques incriminées.

En même temps, il est à craindre, au regard de la prééminence des financements publics, que les partis politiques, d'une part, ne fassent une course effrénée à l'argent et donc au gain, oubliant qu'il faut plus que de l'argent, notamment des hommes et des idées²¹. D'autre part, que les partis politiques ne soient entièrement subordonnés à l'aide de l'Etat et qu'ils ne puissent plus jouer pleinement leur rôle de régulateurs, s'agissant notamment des partis de l'opposition. En effet, comment ces derniers pourraient-ils contrôler de manière efficace l'action d'un gouvernement dont ils sont presque entièrement tributaires au plan financier? Le gouvernement n'aurait-il pas plutôt le beau rôle en se prévalant de contribuer à la stabilisation politique du pays?

Aussi, peut-on se demander si la situation de «précarité» financière dans laquelle se trouvent la plupart des partis politiques n'est-elle pas entretenue? En effet, qu'est ce qui légitime l'interdiction de recourir aux financements extérieurs ou privés? De même, le pouvoir en place, qui est l'émanation du PDG, a-t-il intérêt à ce qu'un plus grand nombre de partis politiques accèdent aux financements publics? Si l'objectif d'un parti politique est de rester le plus longtemps possible au pouvoir, peut-il s'autoriser de donner à des partis « concurrents » des outils qui contribueraient à terme à le fragiliser ou à le déstabiliser? Les mécanismes de financement, plutôt favorables au PDG, ne sont-ils pas en réalité des instruments de « clientélisme » et

de contrôle aux fins de « contenir » les velléités des autres formations politiques? Assurément, les partis politiques gabonais semblent englués dans un étau inextricable.

Sources et indications bibliographiques

1- Sources

Arrêté n°0006 PM/MATCLD du 17 juin 1993 déterminant les montants des financements alloués à chaque parti politique représenté à l'assemblée nationale.

Constitution du Gabon du 26 mars 1991.

Décret n°000822/PR/MATCLD du 27 mai 1993 déterminant et fixant les modalités de financement des partis politiques.

Loi n° 004/91 du 3 avril 1991 relative aux partis politiques.

Loi n°24/96 du 6 juin 1996 relative aux partis politiques.

Ministère de l'économie et des finances, Lois des finances 2003-2008.

2- Documents électroniques

Burkina-Faso, « Financement des partis politiques » [En ligne] <http://www.lefaso.net>. Page consultée le 20/03/2008.

Cameroun, « Financement des partis politiques » [En ligne] <http://www.cameroon-info.net>. Page consultée le 20/02/2008.

N'Saka wa N'Saka Jean, « Financement des partis politiques : une insulte à la misère du peuple » [En ligne] <http://www.afriquenligne.fr>. Page consultée le 16/01/2008.

3- Bibliographie

Bouchard Didier, La longue marche vers la démocratie, Libreville, Gabedip, 1992.

Duverger Maurice, Les partis politiques, Paris, A. Colin, 1976.

Jeanneney Jean-Noël, L'argent caché. Milieux d'affaires et pouvoirs politiques dans la France du XXe siècle, Paris, Fayard, 1984.

Jeanneney Jean-Noël « Argent, politique et corruption », L'Histoire, n°251, février 2001, pp. 34-47.

Kombila Jean-Christian, « Financement des partis politiques : un pan du voile s'apprête à être levé », L'Union, n° 7674, lundi 06 août 2001, p.3.

Kombila Jean-Christian (2001), « Le financement des partis politiques au cœur du rendez-vous », L'Union, n° 7684, mardi 21 août, p.3.

Tolini Noël, Le financement des partis politiques, Paris, Dalloz, 2007.

Notes

1- La France s'est dotée tardivement d'une législation sur le financement des partis politiques. C'est désormais la loi du 11 mars 1988 qui régit ce principe. Cette loi est complétée par celles du 15 janvier 1990, du 29 janvier 1993 et du 19 janvier 1995. Lire à cet effet l'article de l'historien Jeanneney, J.-N., « Argent, politique et corruption », *L'Histoire*, n°251, février 2001, pp. 34-47.

2- En République Démocratique du Congo, la proposition de loi sur le financement des partis politiques, déjà adoptée par l'Assemblée nationale, ne semble malheureusement pas avoir reçu le même accueil au Sénat. Et comme pour confirmer cette mésentente, certains journaux, à l'exemple du Phare (19/11/2007), qualifient le financement public des partis politiques en RDC comme une « insulte à la misère du peuple ». En Guinée Conakry, l'Etat s'engage aussi à financer les partis politiques. Cependant nous n'en sommes qu'au stade des intentions car aucune disposition réglementaire n'existe pour l'instant. <http://www.afriquenligne.fr>

3- Au Burkina Faso, l'Etat verse une subvention de deux cent millions aux 104 partis politiques officiellement reconnus. Au Mali, le financement public des partis politiques a été institué par la loi du 7 juillet 2000 portant Charte des partis politiques. Toutefois, le décret portant répartition de cette aide financière de l'Etat n'est adopté que depuis l'année 2006, soit six ans après la loi. Au Cameroun, cette loi date également de 2000. <http://Cameroon-Info.Net>.

4- Parti au pouvoir à l'époque et toujours principale force politique du pays.

5- La manne reçue de l'Etat est ainsi estimée à 1,5 milliard de Fcfa.

6- Constitution du Gabon du 26 mars 1991, modifiée par les lois du 18 mars 1994, du 29 septembre 1995, du 22 avril 1997 et du 11 octobre 2000.

7- J.-N. Jeanneney, op. cit., p. 43

8- Parmi les personnalités accusées et condamnées, on cite Bernard Tapie, Henri Emmanuelli, Alain Carignon, Michel Noir, Roland Dumas et Michel Roussin. L'ex-président français est également mis en cause dans le financement occulte de son parti, le RPR, alors qu'il était encore Maire de Paris.

9- Au 3 avril 1990, neuf partis politiques sont représentés à l'Assemblée nationale : le Parti Démocratique Gabonais (PDG), le Rassemblement National des Bûcherons (RNB), le Parti Gabonais du Progrès (PGP), le Parti Socialiste Gabonais (PSG), l'Union Socialiste Gabonaise (USG), l'Association pour le Socialisme au Gabon (APSG), le Parti Social Démocrate (PSD), l'Union pour la Démocratie et le Développement (UDD) et le Mouvement de Redressement National (MORENA), d'après les ordonnances n°003/90/PR du 22 mars 1990 et n°005/90/PR du 3 avril 1990.

10- Cette dissolution est prononcée par décret pris en conseil des ministres sur rapport du ministre de l'Administration du Territoire.

11- Jadis principal parti de l'opposition, le RNB a depuis peu observé sa mue : le RNB tendance Kombila, ancien numéro 2 du parti et le RPG du Père Mba Abssole, numéro 1 sont tous les deux représentés au gouvernement. En effet, leurs leaders respectifs sont des membres influents du Gouvernement actuel, le premier comme ministre d'Etat mais se réclamant toujours de l'opposition et le second, Vice-premier ministre, ayant désormais rallié le camp de la Majorité présidentielle.

12- J.-C. Kombila, « Dix-sept partis politiques s'apprentent à bénéficier du financement annuel de l'Etat », *L'Union*, jeudi 30 décembre 2004, p.3.

13- J.-C. Kombila, « Le financement des partis politiques au cœur du rendez-vous », *L'Union*, mardi 21 août 2001, p.3¹⁴. Id. J.-C¹⁵ Kombila, « Le financement des partis politiques au cœur du rendez-vous », op. cit., p.3. 16- Le PDG, le RPG, l'Alliance Démocratique et Républicaine (ADERE), le RNB, le Centre des Libéraux Réformateurs (CLR), le PGP, le PSD, le Mouvement Africain de Développement (MAD), l'UPG, Gabon-Avenir, le Conseil pour la Démocratie et la Justice (CDJ), le Mouvement pour l'Émancipation Sociale du Peuple (MESPE), le Parti Gabonais du Centre Indépendant (PGCI), le FAR, l'USG, le Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès (RDP) et l'Union pour la Démocratie et la Liberté (UDL).

17- Ministère de l'économie et des finances, Loi des finances 2003.

18- A la tranche de 1993 à 2007 évaluée à 3,5 milliards de Fcfa, il faut ajouter la manne dégagée au titre du « franc électoral » en 1990, soit 1,5 milliard de Fcfa.

19- Il ne nous a pas été possible, lors de nos investigations, d'accéder à quelques données chiffrées en termes de dépenses ou de bilan de ces partis, y compris pour le PDG qui paraît pourtant le mieux organisé.

20- En France, il s'agit d'une structure indépendante : la Commission nationale des Comptes de campagne et des Financements Politiques, la CCFP, créée par la loi du 15 janvier 1990, relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques. Cette idée a déjà rencontré l'assentiment de quelques personnalités en Afrique : c'est le cas de l'ancien président du Cap-Vert, Antonio Mascarenhas Monteiro (1991-2001), qui a préconisé la création d'un « organe indépendant » chargé de surveiller le financement des partis politiques en Afrique. L'ex-chef d'Etat suggère même « une action à l'échelle mondiale pour lutter contre la corruption et arrêter le déclin des valeurs morales » <http://www.ouestaf.com/financementt-des-partis>.

21- On citera l'exemple des Etats-Unis où des milliardaires comme Ross Perot (1992) n'ont pu briser le monopole sur la scène politique américaine qu'exercent de fait le Parti républicain et le Parti démocrate. On connaît également le triste sort du riche Abiola au Nigeria.

GEOPOLITIQUE ET ANTHROPOLOGIE DU PLURALISME CULTUREL AU GABON : STRATEGIES DE LONGEVITE POLITIQUE ET TECHNIQUES GOUVERNANTES CLIENTELISTES-CLANISTES

Par Emmanuelle NGUEMA MINKO, Doctorante en anthropologie au Centre d'Etude des Mondes Africains (CEMAF), Université de Provence – Aix- Marseille 1 (France)

Depuis son indépendance le 17 août 1960, le climat politique gabonais reste caractérisé par un effort de stabilité et surtout par la longévité politique de son président Omar Bongo. Notre contribution se propose d'analyser au-delà du « climat soumis aux pesanteurs d'une actualité qui n'a pourtant jamais manqué de qualifier le Gabon de 'pays où il ne se passe rien' »¹. A cet effet, nous partirons d'une conception originale de la géopolitique qui instrumentalise le pluralisme culturel et les ressources de l'ethnicité comme modalité de redistribution, de cooptation des élites et contre-élites au nom de la stabilité politique et pour la préservation du pouvoir politique.

« Le mouton broute là où il est attaché » : patrimonialisation des charges politiques et pressions ethniques-claniques

Il ne s'agit pas ici d'opposer les « petits moutons » aux « grands moutons », car dans la plupart des sociétés africaines, la lutte des classes reste une réalité secondaire. L'organisation sociale, politique et économique s'articule principalement autour de la famille, du lignage, du clan et de l'ethnie. Non pas que les classes sociales sont inexistantes, mais elles sont dissimulées derrière des réalités autres que les référents économique et idéologique ; des réalités d'ordre traditionnel (famille, village, lignage, clan, ethnie) qui structurent la socialité africaine autour des réseaux d'intégration. « Le mouton broute là où il est attaché » est un proverbe fang qui renseigne clairement sur cette réalité du fonctionnement en réseaux dans la mesure où il légitime la corruption au sein de l'administration.

Au Gabon, une famille qui se veut importante se doit d'avoir son « grand quelqu'un » (ou « grand type ») en son sein. Elle a son « quelqu'un de l'hôpital », son « quelqu'un de la politique », son « quelqu'un dans l'enseignement », son « quelqu'un » dans telle ou telle administration. Et ce « grand quelqu'un » se doit de « manger » au mieux pour résoudre les problèmes des membres de sa famille qu'il a l'obligation d'honorer. Lorsqu'un Gabonais parle de « son » médecin, il ne s'agit pas de son médecin traitant au sens occidental du terme ; mais du membre de sa famille ou de sa parentèle qui lui facilite l'accès aux soins en demandant à son collègue de le recevoir avant les autres patients qui font la queue depuis plusieurs heures sans être certains qu'ils seront reçus ou en manoeuvrant pour que celui-ci ne paye pas. Le « quelqu'un de la politique » est celui qui leur fera profiter de quelques prébendes des ressources publiques.

Il en est ainsi des conseils avisés que les paysans d'un village du canton sud de Bitam donnaient à « l'enfant du clan » qui venait d'être élu député : « notre fils, maintenant toi aussi tu es arrivé à la place que tant de personnes envient. Avant c'est les enfants des autres clans qui en bénéficiaient, maintenant nous aussi on a déjà notre quelqu'un en haut là bas. Il faut que toi aussi tu ramasses beaucoup d'argent pour aider les gens de ton village et de ton clan comme les autres l'ont fait avant toi. Ne te gêne pas, car notre village et notre clan ont attendu très longtemps pour avoir un grand quelqu'un en haut. Il faut prendre pour honorer les tiens, en tout cas c'est ce que nous les gens de ton village et de ton clan, on attend de toi. Va occuper ton poste, tu as notre soutien et notre bénédiction et surtout, suis nos conseils, car on compte sur toi pour qu'à notre tour on sorte de la pauvreté et qu'on mange aussi ! ». « Les autres ont mangé, maintenant c'est notre tour » ; c'est ainsi que les « en bas du bas » conçoivent la problématique de la corruption au Gabon. Etant donné que la corruption ne dérange personne du moment où l'on a son « quelqu'un en haut » pour en faire profiter sa famille, il est du devoir du système politique qui tient au maintien de la paix et de l'unité nationale de créer autant de points d'attaches possibles pour faire brouter le maximum de moutons.

Ainsi, depuis sa création jusqu'en 1990, le gouvernement du parti unique était constitué de près d'une soixantaine de membres. A chaque congrès, il se créait des nouveaux postes de complaisance, des postes budgétivores de hauts dignitaires de l'Etat, etc. ; dont les rôles demeuraient pour le moins ambigus. Aujourd'hui encore, la formation des gouvernements gabonais reste caractérisée par des effectifs pléthoriques. En 2007, suite à une pression internationale généralisée qui dénonçait la pléthore des effectifs gouvernementaux des pays africains comme source de corruption, plusieurs chefs d'Etats durent les revoir à la baisse. Le gouvernement gabonais initialement constitué de 49 membres fut réduit à 41 membres au mois de décembre 2007. Une réduction qui au demeurant, ne change rien au fait qui avait été dénoncé au paravent. Toutefois, pour l'idéologie politique gabonaise, ces effectifs pléthoriques représentent un atout pour préserver la paix, promouvoir l'unité nationale et la démocratie conviviale. En effet, chaque province, chaque ethnie, chaque formation politique doit avoir son « grand quelqu'un » au sein de l'institution gouvernementale pour être certain de pouvoir « manger à son tour » pour contenir les velléités populaires.

En Afrique, le pouvoir est « quelque chose qui vient de loin ». Les mérites attribués au « grands quelqu'un » se font à la hauteur de son akoma'ya (bénédictio). C'est ainsi que le « très grand quelqu'un » qui capitalise tous les mekome'ya se verra honoré par les populations civiles lorsqu'il acceptera d'en distribuer les prébendes en joignant les « quelqu'uns » des autres provinces, ethnies et partis politiques à la gestion des ressources de l'Etat.

Ce paragraphe s'est proposé d'explorer l'« instrument de découverte et d'étude des diverses institutions et pratiques assurant le gouvernement des hommes, ainsi que des systèmes

politique et administrative

La constitution du premier gouvernement d'union nationale en 1961 (composé de 13 membres ressortissants des 9 provinces du Gabon) avait pour ambition d'amener les Gabonais, quel que furent leurs origines ethnolinguistiques, régionales ou idéologiques, à se sentir avant tout « Gabonais » dans un contexte où il ne semblait pas encore évident de parvenir au sentiment national. Avant d'être nommés ministres, les membres du gouvernement étaient des élus locaux parce qu'il était nécessaire qu'ils soient proches de leurs populations pour défendre leurs intérêts dans le projet de « Gabon d'abord ». Paradoxalement, cette disposition contribuait



de pensée et des symboles qui les fondent »². En effet, si l'opinion internationale perçoit la géopolitique et les effectifs pléthoriques des gouvernements africains comme un indice de corruption et de sous-développement, au Gabon, ces éléments traduisent une preuve de bonne volonté dans la redistribution « équitable » des ressources de l'Etat. En d'autres termes, chaque groupe ethnolinguistique et chaque province se doivent d'avoir un « ministre de chez lui » qui devrait brouter au mieux et redistribuer aux « populations de chez lui » afin de garantir la stabilité politique au Gabon.

« Vas-y demander au ministre de chez toi ! » : la construction provincialiste et favoritiste d'une géopolitique du big man

à l'ethnisation de l'administration publique dans la mesure où le ministre qui se sentait redevable de ses électeurs devait avant tout les contenter avant de penser « Gabon d'abord ».

Une fois au pouvoir (décembre 1967), le nouveau président Albert Bernard Bongo dont l'idéologie politique est de garantir la paix sociale et l'unité nationale devait au-delà de l'équilibre géopolitique éviter les rivalités à l'intérieur d'une même province. C'est ainsi qu'après avoir décidé de « rénover la rénovation » en 1975, Omar Bongo se résolut à tenir compte de toutes les sensibilités ethnolinguistiques pour la formation du gouvernement. Une telle décision dans un pays

constitué de 45 sous-groupes ethnolinguistiques aboutit à la constitution d'un gouvernement à effectif pléthorique ; et cette situation incitait plus que par le passé, à la résurgence des replis identitaires et à l'ethnisation de l'administration publique.

« Monsieur, pour votre dossier, allez-y voir le ministre de votre province, de votre commune ou de votre ethnie ! » Telle est la réponse à laquelle tout Gabonais devrait s'attendre lorsqu'il consulte un ministre qui n'est pas de « chez lui ». Ainsi, Bitam qui est connu pour l'exploitation du cacao et du café aura le privilège d'accueillir l'enfant du clan au ministère de l'agriculture. Le ministre de la Marine marchande sera un ressortissant des peuples côtiers comme les Mpongwé de Libreville. Le ministère des finances est attribué aux Obamba, l'ethnie du président de la République qui se donne le devoir légitime de contrôler les finances publiques, etc.. Du coup, les ministères seront communément désignés, non pas en fonction de leur compétence, mais en fonction de la commune ou de la province dont est originaire le ministre (ministère des gens de Port-Gentil, ministère des gens de Makokou, le ministère des gens de Franceville, etc.). Ce qui rend d'autant plus opaque et énigmatique les parcours administratifs. Par exemple si un Gabonais d'Oyem (le ministère de l'éducation nationale est le ministère des gens d'Oyem) veut résoudre un problème qui est du ressort du ministère de la santé, il sera obligé de passer d'abord par le ministre de l'éducation nationale ou son conseiller qui joindra son ami « grand type » du ministère de la santé pour lui transmettre le dossier du « petit frère » ou de la « petite sœur » en difficulté. Les problèmes administratifs seront donc traités en fonction des affinités existantes entre les « grands types » des différents « ministères ethniques ».

Comme je l'ai montré dans les pages qui précèdent, le « grand type » ou « grand quelqu'un » est le membre de la famille qui broute au mieux pour ses parents là où il est attaché. Le ministre c'est le « très grand type » sur qui reposent tous les espoirs de la commune ou de la province. C'est lui qui a le devoir d'intégrer tous les ressortissants de sa commune qui sont en difficulté pour que ceux-ci aient accès aux ressources de la modernité. Souvenons-nous des conseils avisés que les paysans donnaient à l'enfant du clan nouvellement élu député, « les autres ont mangé, maintenant c'est notre tour ». Il est donc du devoir du « très grand type » de prendre « de très grandes » responsabilités en faisant de son ministère un « ministère ethnique », non seulement pour respecter la volonté « des gens du clan » qui lui abonderont de leurs bénédictions à mesure qu'il « mangera » pour eux, mais aussi pour préserver son électorat local. Pour parer au paradoxe de « Gabon d'abord » qui voulait

que le ministre tienne sa légitimité de sa localité, le président Bongo décide de « démocratiser la démocratie » en 1979. Les ministres n'avaient plus besoin d'être élus localement pour devenir membres du gouvernement étant donné qu'une telle exigence favorisait la tribalisation de l'administration publique et de l'Etat. Toutefois, non seulement cette disposition n'avait pas mis fin au principe du « ministre de chez toi », la plupart de ces « ministres ethniques » devenaient de plus en plus arrogants et indifférents vis-à-vis des populations d'autant plus qu'ils n'avaient pas de compte à leur rendre. Les doléances des populations recevaient généralement en retour les réponses du genre : « si je suis à cette place, c'est grâce au président de la République. Je ne dois rien à la population ! ». Cette insensibilité administrative avait paralysé l'administration gabonaise tout au long des années 80. A cela s'ajoute les changements survenus sur le plan international, les avortements répétitifs des programmes d'ajustement structurel et l'épuisement des mécanismes de régulation du monolithisme politique, c'est cette situation qui avait conduit le Gabon à la crise sociale de 1989 qui exigeait des changements sur le plan politique, social et institutionnel.

Ainsi le 27 janvier 1990, une réunion extraordinaire du Comité Central décide de modifier les dispositions du mandat des députés et les modalités d'accès à la fonction ministérielle. Au vu de la situation de crise qui prévalait, il était devenu plus que jamais nécessaire que les ministres tiennent, une fois de plus, leur légitimité des populations locales. En d'autres termes, les ministres de la République redevenaient légalement les « ministres ethniques » dans un souci d'équilibre géopolitique et ethnolinguistique en vue de préserver, une fois de plus, la paix sociale et l'unité nationale. Et de ce fait, l'administration gabonaise fonctionne encore selon le principe de « va demander au ministre de chez toi ! » et des « ministres ethniques ».

« Théoriser l'ethnicité ne revient pas à fonder le pluralisme ethnique comme modèle d'organisation sociopolitique, mais à examiner les modalités selon lesquelles, une vision du monde 'ethnique' est rendue pertinente pour les acteurs »³. Dans le cas du Gabon, le pluralisme ethnique reste une modalité de préservation de la paix sociale pour accéder à l'unité nationale. Sa pertinence dans la vie politique se focalise jusque là dans un souci d'organisation « équilibrée » des circuits de redistribution. Ainsi depuis l'avènement du multipartisme et surtout de la démocratie conviviale, le dosage ministériel combine en même temps l'équilibre géopolitique, l'équilibre ethnolinguistique et l'équilibre idéologique en intégrant les partis de l'opposition dans le gouvernement. Après le remaniement ministériel de septembre 2004, on lira dans l'Union :

« Le président Omar Bongo a confirmé, samedi 04 septembre dernier, sa fidélité à la géopolitique et à la gestion participative des affaires de l'Etat qui fondent sa logique politique depuis son avènement à la magistrature suprême, en composant un gouvernement représentatif de toutes les provinces du pays et des partis politiques issus de la majorité présidentielle [...] Au-delà du nombre de ministres originaires des neuf provinces au sein du nouveau gouvernement, le panel d'ethnies majoritaires et minoritaires qui colle à cette orientation peut être interprété comme l'expression renforcée d'une volonté du président de la République gabonaise de rester attaché à la politique de l'unité nationale. [...] Le président Omar Bongo Ondimba marque indiscutablement son refus permanent du sectarisme, de l'ethnisme dans sa forme la plus discriminatoire et la prééminence d'un groupe ethnique, d'une province sur les autres ».⁴

Au terme de ce paragraphe, il sera question de rendre compte de l'utilisation légitime du pluralisme ethnique comme modalité d'accès aux ressources du pouvoir et à leur contrôle. Car, plus qu'une simple juxtaposition des recrues régionales, ethniques et idéologiques, la géopolitique conforte un mode de gestion patrimoniale et autoritaire qui va à l'encontre de

l'unité nationale proclamée. En effet, qu'elle soit perçue positivement (équilibre ethnique, gestion participative en vue de préserver l'unité nationale) ou négativement (ethnisation de l'administration publique qui entraîne paradoxalement des replis identitaires), le pluralisme ethnique est manipulé par les « gens du haut » en vue de dissimuler les insuffisances et les ratés dans la gestion des affaires publiques. Au lieu de parvenir l'unité nationale escomptée, le principe de « va demander au ministre de chez toi » contribue plutôt à aiguïser des velléités centrifuges qui sont justement à l'origine des dérives administratives dont l'évitement est au fondement même de ce principe. La réaction de la ministre de la Marine Marchande en janvier 2005 lors d'une réunion ministérielle qui avait particulièrement défrayé la chronique en est une illustration parfaite

« - Depuis mon arrivé à la tête de ce ministère, je constate qu'il y a beaucoup de Fang ici. Dites-moi pourquoi il y a beaucoup de Fang ici ?

-Je viens aussi d'arriver dans ce ministère, et j'ai aussi fait le même constat. Moi non plus je ne comprends pas pourquoi il y a beaucoup de Fang ici. C'est une situation que j'ai trouvée, lui répondait son secrétaire général.

-Madame le ministre s'il y a beaucoup de Fang ici, c'est



parce que les Fang s'intéressent à la mer. Même s'il n'y a pas de mer dans le Woleu-Ntem, les métiers de la mer passionnent les Fang », lui rétorquait un de ses conseillers qui était Fang.

La tribalisation des partis politiques : ethnicité clientéliste du favoritisme ethnopolitique partisane

Le spectre du vote ethnique a toujours pesé sur le paysage politique du Gabon bien avant son indépendance. Cette attitude était encouragée par l'administration coloniale dont l'objectif était de mettre sur papier et de fixer les entités ethniques des territoires colonisés. « Ce souci de classification, ayant un but clairement politique, conduisit en retour à convaincre la plupart des Européens que le comportement électoral des Africains devait découler de leur appartenance à ces catégories délimitées par la colonisation elle-même. Les Fang voteraient Aubame, les Omyènè, Issembe »⁵. Etant donné qu'Aubame était le candidat promu par l'administration coloniale, celle-ci contribua à fausser les élections avec la complicité des missionnaires en expliquant à la messe du dimanche que le fait de voter pour Issembe revenait à commettre un péché mortel. C'est ainsi que dans une lettre de réclamation en novembre 1946, Issembe dénonçait déjà « le climat plus racial que politique avivé par l'ingérence des colonialistes qui exploitèrent à fond cette dualité des races au profit de mon concurrent direct »⁶. C'est d'ailleurs après ce vote (qui visait à élire le représentant de chaque territoire d'Outre-mer à l'Assemblée Nationale française) que la conscience ethnique était sortie des fiches classificatoires de l'administration coloniale pour intégrer l'imaginaire social des Gabonais.

Aujourd'hui encore, le tribalisme reste le principal mode de recrutement au sein des partis politiques du Gabon. En dehors du PDG qui a toujours affirmé son envergure sur le plan national, les militants de tous les autres partis sont généralement de la même famille, du même clan, de la même ethnie que leur leader politique. Les conflits et les dissidences internes qui surviennent après un malentendu ou après la mort du principal leader témoignent de ce relent tribalo-partisan des partis de l'opposition. Ce qui montre que leur adhésion est moins basée sur des convictions idéologiques que sur la volonté de se rapprocher des structures du « manger » en votant pour un proche qui pourrait devenir « grand quelqu'un en haut là bas » et leur permettre de « manger aussi ».

Le MORENA originel

Premier parti de l'opposition gabonaise, ces principaux leaders sont de l'ethnie fang qui cristallise également son corps

électoral. Un malentendu idéologico-financier survenu après les élections présidentielles de 1993 a amené ses leaders à se séparer de S. Oyono Aba'a désigné unanimement à l'investiture du parti. Depuis lors, chaque personnage a construit sa propre fraction, M. Mebalé crée le RDR dont l'électorat se limite à son voisinage et à son village ; A. Nguema Ondo crée le MORENA Unioniste, son influence ne dépassera pas la devanture de sa demeure de Libreville et les membres de sa famille ; J-P Nzoghé Nguema crée le MORENA calebasse dont l'électorat se concentrera dans son quartier de Lalala à Libreville. Après la mort de S. Oyono Aba'a, Nzé Memine hérite de l'appellation du MORENA originel et son implantation se limite à la périphérie de la petite ville de Bitam à laquelle Oyono Aba'a et lui sont originaires.

Le Rassemblement National des Bûcherons

La scission entre le Morena originel et le MORENA des Bûcherons s'est effectuée bien avant la Conférence Nationale suite à l'acceptation par Mba Abessole de se ranger aux côtés du président Bongo pour soutenir l'idée du Rassemblement Social Démocrate (RSDG). Le père Mba Abessole qui est de l'ethnie Fang dirigera donc le MORENA des Bûcherons avec le professeur André Kombila Koumba de l'ethnie Punu. Leur union ne fera pas long feu, car après la signature des « Accords de Paris » lorsqu'il a fallu procéder au financement des partis politiques de l'opposition, les rivalités ont commencé à voir le jour. Ces tensions avaient pris un relent ethnique, notamment pendant les élections législatives de 1996. En effet, le parti s'était scindé en deux, d'un côté le Rassemblement National des Bûcherons Démocrates concentrait l'électorat Punu et autres partisans Bilop qui en avaient « assez d'être dirigés par un Fang ». La fraction de Mba Abessole devenue le Rassemblement pour le Gabon (RPG) quant à elle regroupait l'électorat fang.

Le Parti Gabonais du Progrès

Le PGP était aussi l'un des partis politiques à avoir une large couverture territoriale. Après l'assassinat non élucidé de son leader J. Rédjembé, le parti fut repris par P.L. Agondjo Okawé qui initia la transformation du Parti Gabonais du Progrès (PGP) en Parti Gabonais de Port-Gentil (PGP-G), la capitale de l'Ogooué maritime peuplé majoritairement par l'ethnie Myéné à laquelle il appartient. L'ethnisation du PGP consistait à la marginalisation et à l'exclusion de tous les leaders non-myéné.

L'Union du Peuple Gabonais

C'est le numéro deux de la scène politique gabonaise actuelle, c'est-à-dire le premier parti de l'opposition avec un score de 13,60% de suffrages exprimés pendant les présidentielles

de 2005. L'UPG dirigé par Pierre Mamboundou recrute principalement en milieu Punu, l'ethnie de son leader, notamment dans les provinces de la Nyanga et de la Ngounié qui sont peuplées majoritairement par les Punu.

Le Parti Social Démocrate

C'est un parti à dévotion familiale qui est dirigé par les époux Maganga Moussavou. Leur électorat est concentré dans le premier arrondissement de la ville de Mouila qu'ils administrent.

Toutefois, il n'est pas question d'affirmer que les partis de l'opposition sont des organisations essentiellement tribales. La dimension tribaliste est une sorte de fond de commerce dont ils se prévalent pour alimenter les réseaux de clientélisme afin d'accéder aux postes de responsabilité dans la mesure où le maintien de la paix reste étroitement lié une redistribution géopolitique « équitable » des ressources de l'Etat. Toutes les querelles fratricides qui entravent le développement de ces partis sur le plan national se déroulent sous le regard narquois du chef de l'Etat qui n'hésitent pas à les stigmatiser et à les absorber à son compte par des médiations matérielles. Du coup, depuis 2004, les gouvernements successifs ont intégré les leaders des principaux partis de l'opposition (et leurs militants avec) qui ont signé la charte de la majorité présidentielle.

Par ailleurs, le recrutement des élites régionales reste une stratégie de gestion patrimoniale du pouvoir d'Omar Bongo. Car cela lui permet de déjouer les tentatives de déstabilisation des contre-élites nationales et même internationales. A l'exemple de l'Association Unifang qui regroupait les élites fang du Cameroun et de la Guinée Equatoriale en 1990. Cette association qui était financée par T. Obiang Nguema Mbazogho et Paul Biya avait pour objectif de destituer Omar Bongo pour donner le pouvoir à un Fang du Gabon. Mais Omar Bongo qui a toujours nommé les Fang de l'Estuaire aux postes de 1er ministre depuis 1975 pouvait s'assurer le soutien de ces alliés Fang du Gabon. Cette fabrication d'alliés autour des élites régionales se révèle également bénéfique lors des scrutins électoraux. En effet, seul le PDG se réserve le privilège de s'imposer dans l'ensemble du territoire national avec des représentants dans chaque région et pour chaque sous-groupe ethnolinguistique. Ce qui limite d'autant plus l'influence des partis à minorité ethnique de l'opposition

En outre, la géopolitique du pluralisme culturel permet d'assurer la stabilité du régime politique gabonais par un effort d'organisation « équilibrée » des circuits de redistribution des ressources de l'Etat. A cela s'ajoutent les stratégies de cooptation des leaders de l'opposition qui n'ont pas tardé

à révéler leur propension à « manger aussi » pendant la période de transition démocratique. Dès lors, l'organisation « équilibrée » allie désormais géopolitique et gestion participative des affaires de l'Etat. Dans un contexte où « le mouton broute là où il est attaché », le recrutement basé sur la captation des élites régionales permet d'entretenir les réseaux de clientélisme pour faire taire toute velléité de contestation derrière une unité nationale de façade. Ce qui contribue de fait au renforcement du pouvoir d'Omar Bongo et par là même, à sa longévité politique.

Indications bibliographiques

- .Balandier, G. : *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 2004
- .Bayart, J-F : *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989
- .Bazenguissa-Ganga, R. : *Rupture - Solidarité. Le Gabon malgré lui*, n°6, Paris, Karthala, 2005
- .Bernault, F. : *Démocraties ambiguës. Congo - Gabon*, Paris, Karthala, 1996
- .Nguia Banda, A. : *De « Gabon d'abord » à la république au village*, Libreville, Horizon du Savoir, 2005
- .Poutignat, P. et Streiff-Fenard, J. : *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.

Notes

- 1- Bazenguissa-Ganga, R. : « Présentation », *Rupture – Solidarité : Le Gabon malgré lui*, n°6, Paris, Karthala, 2005, p. 5.
- 2- Balandier, G. : *Anthropologie politique*, (5ème édition), Paris, PUF, 2004, P.7
- 3- Poutignat, P. et Streiff-Fenard, J. : « L'Etat actuel du débat sur l'ethnicité », in Poutignat, P. et Streiff-Fenard, J. : *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995, p.17
- 4- L'Union n°8607 du 07 septembre 2004, p.2
- 5- Bernault, F. : *Démocraties ambiguës. Congo- Gabon*, Paris, Karthala, 1996, p. 101
- 6- Ibidem, p. 10.
- 7- Le poste de 1er ministre a été créé en 1975 et confié à Léon Mebiame (1975-1990) ; Casimir Oyé Mba (1990-1994) ; Paulin Obame Nguema (1994-1999) ; Jean-François Ntoutoume Emame (1999-2006) ; Jean Eyeghe Ndong (2006-....). Tous les 5 sont Fang de l'Estuaire et ont des liens de parenté avec le président Léon Mba qui était lui aussi chef du gouvernement de 1945 à 1958.

LA FIN DU PETROLE SONNE-T-ELLE LA FIN DE L'UNITE NATIONALE « A LA GABONAISE » : POLITIQUES DE L'OR NOIR ET STRATEGIES D'ETATISATION

Par Guy-Obain Bigoumou Moundounga, géographe, LISST-Cieu, (Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines), Université de Toulouse II-Le Mirail, Toulouse (France)

Le Gabon est en Afrique Centrale l'un des pays les plus stables de la sous-région. Le pétrole a particulièrement fourni aux gouvernants actuels les ressources financières nécessaires qui ont permis de mettre en place une classe dirigeante, une fonction publique, d'équiper aussi le territoire. Mais quels sont les mécanismes de cette construction nationale ? Comment le pétrole a-t-il été un facteur d'unité nationale ? Quels ont été les équilibres atteints depuis sa mise en valeur sur le plan national et international ? Dans un contexte de conjoncture du marché du pétrole, les élites politiques ont-elles des solutions de substitution à la fin de l'or noir ? Autrement dit, comment le pétrole, après avoir fait le bonheur des Gabonais, pourrait-il être à l'origine de leurs malheurs, et ce, si d'autres alternatives à cette ressource ne seraient pas envisagées ? Voici autant de questions que soulève cet article et qu'il essaie d'apporter quelques esquisses de réponses.

Complexité sociale et socio-ethnique, stratégie étatique d'unité et politique pour le pétrole

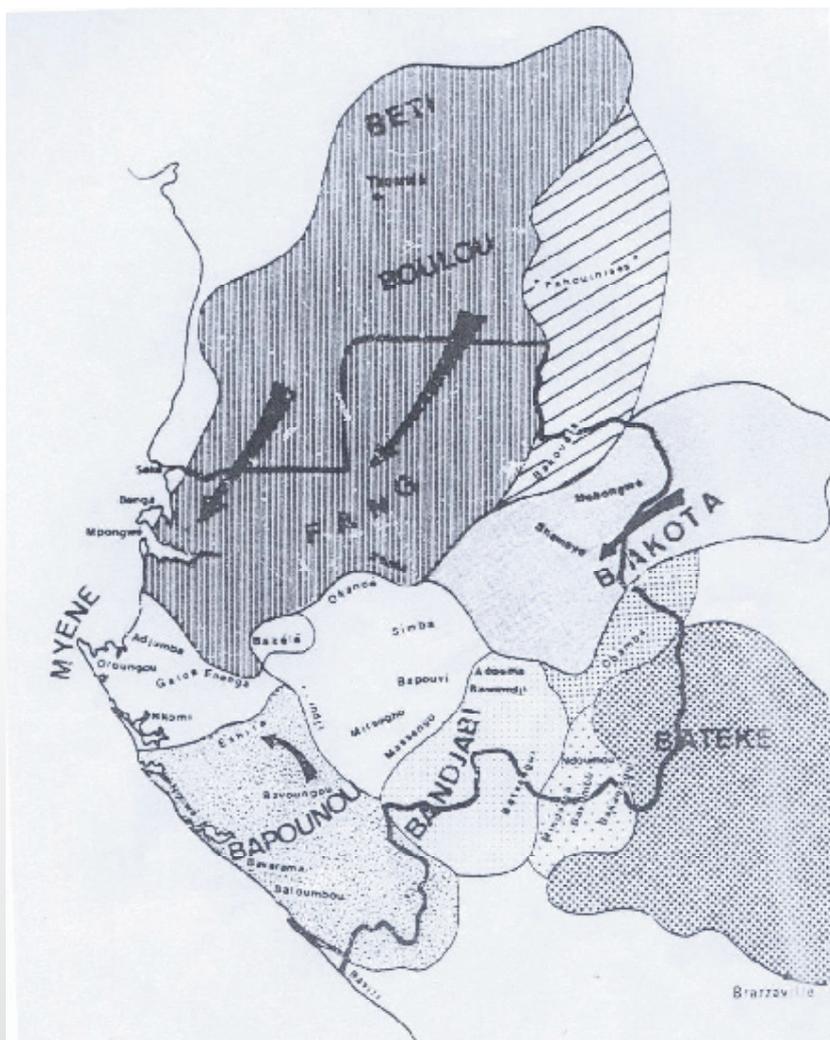
Sociologie d'un territoire en construction: entre émirat et gestion pétro-politique des ethnies

La colonisation française a fait agglomérer les peuples du Gabon autour des premières villes. Jadis, l'espace Gabon était un patchwork de nationalités (1) isolées entre elles. Cette première phase d'urbanisation profite aux contrées littorales alors que l'arrière-pays est jusque-là inconnu. Les ethnies de l'intérieur, plus nombreuses déjà à cette époque, tra-

vailent de manière corvéable dans les chantiers forestiers. Le départ des hommes déséquilibre le cycle de reproduction des groupes. La famine décime de nombreux villages. Le Woleu-Ntem paye un tribut particulièrement lourd avec lui, la Ngounié et même le Haut-Ogooué. Toutefois, les contradictions de la société gabonaise sont aussi internes aux ethnies et parfois se sont accentuées avec la pénétration coloniale. Elles sont faites de représentations fantasmées de soi qui minorent le voisin. Au sein des Myéné, au-delà du ciment culturel de ce groupe, l'une de ses ramifications les plus au nord, les Mpongwé de Libreville s'estiment au-dessus des autres c'est-à-dire des Oroungou de Port-Gentil, des Nkomi du Fernan-Vaz et des Galwa de Lambarénié. De la même façon, les Oroungou de Port-Gentil se prévalaient longtemps supérieurs aux Myéné de l'Ogooué au temps

où ce fleuve constituait déjà un réseau commercial (2). Mais le triangle que forment les trois régions côtières que sont l'Estuaire, l'Ogooué Maritime et le Moyen-Ogooué pour avoir été la matrice fondatrice du Gabon s'est toujours considéré en raison de ses premiers contacts avec les Européens comme supérieur aux autres régions du pays. C'est dans cet ensemble que l'administration coloniale recrute ses premiers agents locaux, dits « évolués ». Faut-il rappeler les querelles intestines au groupe Mbédé-Téké dont la hiérarchie dans la région du Haut-Ogooué s'est faite autour des Obamba ? Présentés comme un groupe homogène, les Fang ne se considèrent pas toujours comme unis. Même s'ils l'étaient, cela ne les empêche pas de se différencier entre ceux de l'Estuaire, du Moyen-Ogooué, de l'Ogooué Maritime ou encore de l'Ivindo. Les branches les

Ensembles ethniques et espace-Gabon



Source : Pourtier Roland, Organisation de l'espace et formation de l'Etat, p. 34

plus insérées vers la côte se pensent plus raffinées. Celles du Nord, qui ne se sont pas fondues avec les non Fang s'estiment authentiques. L'on pourrait pour des raisons presque identiques identifier des différenciations entre les Punu, les Nzabi-Duma que l'on retrouve dans plus de deux régions du pays. Doit-on continuer à égrainer les situations relevant la complexité de la société gabonaise quand on sait que plus de deux groupes sur trois qui la composent ont leur prolongement hors des frontières ? (3) (cf. carte des ensembles ethniques ci-dessous) Nous ne nous intéresserons qu'aux plus importants d'entre eux. Ce qui ne pose pas moins le problème d'un ancrage sociétal national. Évalués à un peu plus d'un tiers des Gabonais, les Fang représentent le groupe le plus important du pays. Leur noyau ethnique se situe en Guinée équatoriale et au Cameroun, ce qui n'inquiéterait pas moins lorsqu'on sait l'expansionnisme de ce dernier arrivé dans les frontières nationales. Deuxième groupe numérique avec un peu moins du tiers, les Punu se comptent aussi au Congo. Des démembrements de ce groupe, en l'occurrence les Bapounou et les Bavili, ont des parents dans la région du Kouilou. Révélés par le dernier comptage de la population comme la troisième force démographique du pays, les Nzabi-Duma font partie des populations que le tracé colonial a aussi amputées.

Le recentrage de ces populations vers le Gabon ne relève-t-il pas d'une oeuvre politique lorsqu'on sait que les tentations irrédentistes sont probables dans des Etats jeunes en voie de concrétisation ? Véritables passoires, les frontières entre les pays cités ont servi à abriter les congénères que l'histoire a séparés. Les Fang de Guinée équatoriale savent combien de fois la frontière gabonaise du Woleu-Ntem a sauvé certains d'entre eux du dur régime de Mathias Nguéma. Comment, autour de groupes très disparates, aux intrigues très variées, trouver dans l'exploitation des richesses nationales un remodelage de toute la société ?

Analyse de la sociologie gabonaise : une méthode pour comprendre sa stabilité politique

Comprendre la stabilité d'une société aussi complexe que le Gabon suppose l'élaboration par les gouvernants d'une manière de gérer l'Etat qui prend en compte l'ensemble des entités sociales du pays. Il s'agit aussi de manière indirecte de pointer les ressources qui serviront à asseoir cette stabilité. Il sera question, pour le démontrer, de présenter de manière analytique les équilibres politiques, sociaux et économiques sur le plan national en mettant en avant le pétrole comme essence d'une coopération avec les puissances extérieures et particulièrement avec la France.

Le Gabon compte une quarantaine d'ethnies répartie en huit groupes parmi les plus importants se trouvent les Fang, les

Punu, les Tsogho, les Myéné, les Nzabi-Duma, les Kota, les Kelé et les Mbédé-Téké (cf. le tableau ci après). C'est à l'intérieur de ces entités que les institutions étatiques recrutent les différents agents de l'appareil gouvernemental et de l'administration publique et parapublique.

Dès son accession à la magistrature suprême (1968), Albert Bernard Bongo, devenu Omar Bongo Ondimba dote le pays des institutions indispensables à son développement. En rassemblant autour de lui des jeunes cadres régionaux et départementaux du pays, il met en place une classe dirigeante nationale. Le parti démocratique gabonais, créé après son investiture devient ce grand laboratoire où se pense le développement national. Le premier niveau de représentativité est régional. Il consiste à la mise en place des plus grands représentants politiques pour permettre une certaine équité entre les régions. Ainsi, les potentats politiques locaux (4) constituent les grands patrons par lesquels les clientèles se forment et les promotions régionales se décident. Le système de recrutement de l'élite politique gabonaise fait intervenir l'appartenance ethnique et régionale des promus mais aussi des réseaux d'associations, de notabilité, de franc-maçonnerie (5). Dans la décennie 60-70, les invitations et les rencontres à la présidence de la république se multiplient. L'objectif est de repérer les talents qui vont accéder aux hautes fonctions de l'Etat. Mais il faut aussi dire que la représentation de toutes les ethnies et régions du pays s'étendent à d'autres secteurs de l'administration. Les structures de reproduction sociale basées sur le lignage ont été remplacées par une fonction publique. L'intégration à ce corps est une obsession pour la majorité des Gabonais. Elle assure retraite et autres avantages, notamment véhicule et logement de fonction à ses agents les plus haut placés. Premier employeur du pays, la fonction publique traduit l'importance du pétrole dans la satisfaction de la masse salariale. Un tel système a profité d'une faible population qui se prête à des possibilités de recrutement immenses. De même, si les gouvernements successifs depuis l'avènement d'Omar Bongo Ondimba ont toujours été les plus étoffés d'Afrique centrale, (avec 1,3 million d'habitants, le Gabon compte une quarantaine de membres au gouvernement contre à peine une trentaine pour la Centrafrique qui a 3,5 millions d'habitants), ils trouvent les ressources nécessaires à leur entretien dans la vente du pétrole.

La représentation de chaque ethnie au plus haut sommet de l'Etat est garantie par la rotation horizontale au sein des gouvernements (cf. la figure sur les sommets de l'Etat, le partage géoethnique du pouvoir) A. Augé l'appelle le jeu des chaises musicales. Elle se saisit à travers le nombre d'entrées et de sorties du gouvernement. Après 1960, les Mpongwè, une ethnie du groupe Myéné occupent le plus souvent la présidence de l'Assemblée nationale. Dans les années 90, ce fauteuil revient

Groupes Ethniques	Variétés dialectales	Groupes Ethniques	Variétés dialectales
Fang	Betsi, Méké, Ntumu, Nzaman, Okak, Ossyeba	Nzabi-Duma	Adouma, Awandji, Bandjabi, Batsangu
Punu	Bapunu, Bavarama, Bavoungou, Eshira, Loumbou, Massango, Vili	Kota	Bahoumbou, Bakota, Mahongwè, Mindassa, Shaké, Shamay
Tsogho	Ivéa, Mitsogho, Okandé, Pindji, Povè, Simba	Mbédé-Téké	Bakanigui, Batéké, Mbéti, Ndoumou, Obamba
Myéné	Adjumba/Benga, Enenga/Séké, Galwa, Mpongwè, Nkomi, Orungu	Kélé	Akélé, Bongom, Mbahouin

Source: Hubert Deschamps (1962) Traditions orales et archives du Gabon.

pour la première fois, à une ethnie très minoritaire les Povè du groupe Tsogho que l'on rencontre dans l'Ogooué Lolo. Guy Nzouba Ndama, un des ressortissants de ce sous-groupe continue en assurant la présidence. La nomination de certaines ethnies à des portefeuilles considérés comme stratégiques et réservés à des proches du président de la République illustre cette rotation ethnique au sommet de l'Etat. Ainsi, le très convoité poste des Travaux publics a échappé aux ressortissants de la région du président. Il est occupé pour une première fois par Flavien Nzengui Nzoundou, un Bandjabi de Lémbamba.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que l'ensemble des groupes ethniques se reconnaissent dans les nominations qui sont faites par le pouvoir. Pour le suivre, il n'y a jamais eu de remise en cause des promotions. Il suffit de voir comment les résidents des quartiers huppés ainsi que les occupants des bidonvilles se ruent sur le quotidien national, l'Union, pour s'enquérir des nominations. Cette ferveur est telle que dans un pays peu peuplé où tout le monde connaît tout le monde, la promotion peut concerner un membre du même quartier, du même village ou du même clan.

Le pétrole outil de gouvernement et de développement

Le pétrole a aussi permis d'équiper le pays d'infrastructures lourdes. A la veille de son accession à la souveraineté internationale (17 août 1960), le Gabon est une colonie de seconde zone

(6). L'essentiel des aménagements de la confédération de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F) a touché les autres territoires. L'indépendance a donc signifié le développement économique et social. Les effets de cette politique sont réels sur le terrain. C'est ainsi que entre 1967 et 1980, le Gabon a pu se doter de sa propre ligne de chemin de fer alors que chez son voisin congolais, elle a été l'oeuvre de l'époque coloniale, de centres hospitaliers qui n'ont plus rien à voir avec les dispensaires des années 50, d'un port industriel et de marchandises en eau profonde. Certaines régions ont bénéficié de transformations notables. C'est le cas de Franceville dans le Haut-Ogooué qui, dans les années 70, est une ancienne bourgade où l'absence d'éclairage public, l'administration peu active, le marché mal approvisionné, quelques écoles mal équipées disent la ville. En 1985, des rues éclairées, des immeubles neufs, des banques, des hôtels, des commerces, des lotissements, des infrastructures scolaires et universitaires, un aéroport international, une gare ferroviaire transforment le paysage urbain.

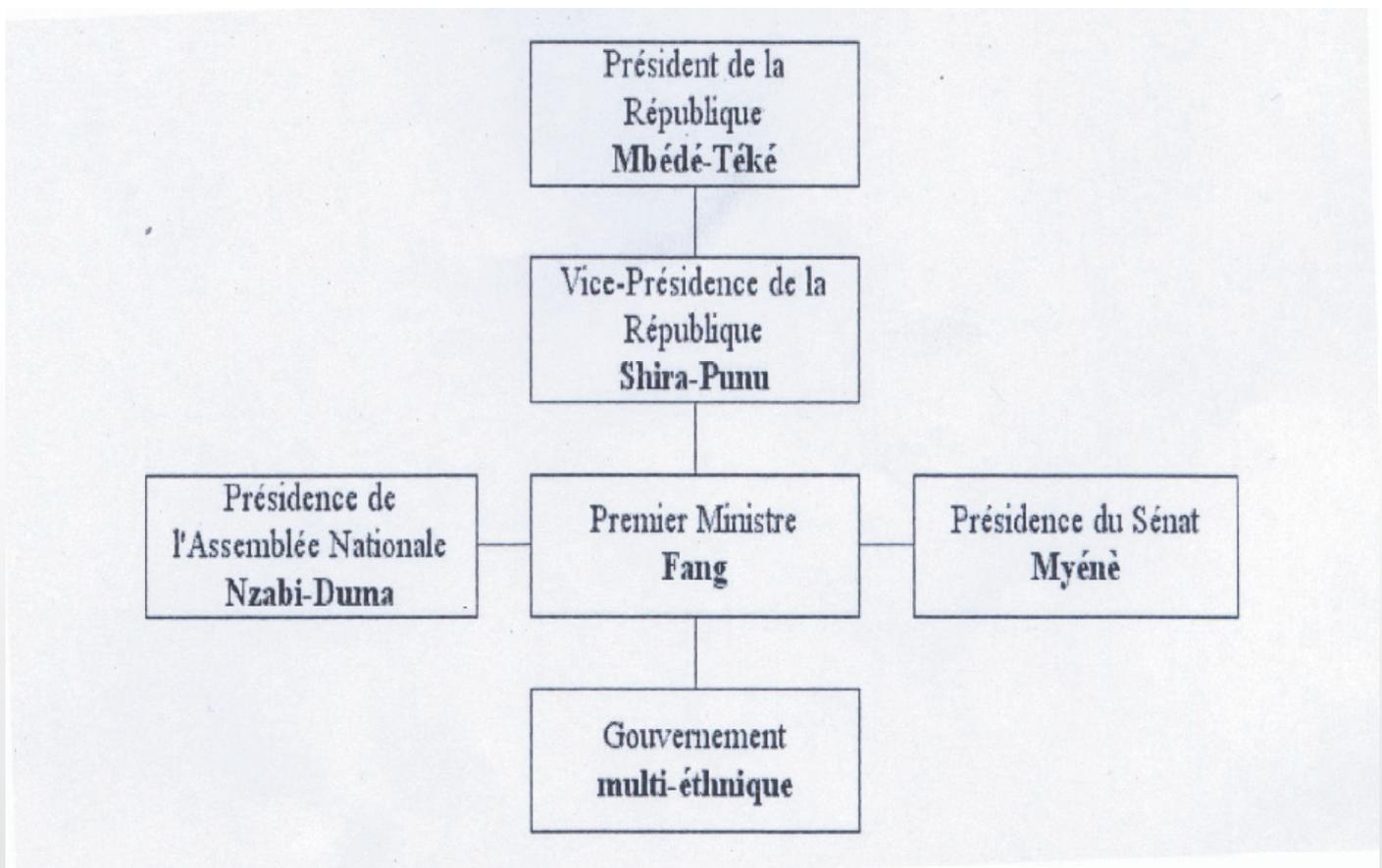
Tous ces projets ont vu le jour grâce d'abord à la bonne santé économique du pays. En effet, le pétrole domine l'économie gabonaise. Il a fait du Gabon l'un des pays les plus riches du continent avec un produit national brut (PNB) par habitant de 5000 dollars en 1985. Le pétrole génère près de 60 % du budget de l'Etat et plus de 40 % du PIB. Ces dernières décennies, les découvertes les plus récentes notamment les sites maritimes de Mandji et Rabi Kounga, ont été particulièrement pourvoyeurs de finances pour l'Etat. Elf-Gabon, principal partenaire

pétrolier du Gabon est une filiale de l'entreprise française Elf-Aquitaine, aujourd'hui, Total-Fina-Elf. Depuis la mise en valeur de l'or noir gabonais par la société des pétroles de l'Afrique équatoriale (SPAFE), un certain nombre d'accords ont été signés entre la France et son ancienne colonie. Demeurés secrets, voire intouchables (7), les articles 4 et 5 des accords pour les matières premières et les produits stratégiques mettent la France au centre des richesses gabonaises. En retour, la France apporte un certain nombre de soutiens au Gabon et à la plus haute personnalité gabonaise qui dirige l'Etat gabonais. Les interventions hexagonales visant le rétablissement de la situation interne ne sont pas sans intérêts. C'est le cas en 1964. Les militaires français restaurent le pouvoir du président Léon Mba, renversé par des officiers (8). En 1990, les troupes françaises mettent un terme aux émeutes de Port-Gentil qui font vaciller le pouvoir du président Bongo (9).

Depuis l'indépendance, la transmission du pouvoir à Omar Bongo Ondimba par son prédécesseur, Léon Mba s'est passée sans troubles sociaux majeurs. Suite aux difficultés sociales liées à la perte des recettes pétrolières, la contestation populaire a

eu la rue comme lieu d'expression (10). En 1964, un groupe de militaires s'empare du pouvoir. Cet événement est un très cours phénomène. Léon Mba est rétabli en quelques heures par les militaires français. En Mai 1985, un capitaine de l'armée est accusé de tentative de coup d'Etat. Il est passé par les armes la même année. En 1990, l'assassinat de M. Joseph Rendjambé a conduit à l'insurrection de Port-Gentil. Les deux premiers événements considérés par certains comme mineurs en trois décennies d'indépendance, l'évolution politique s'inscrit dans une parfaite continuité (11). Il n'existe d'ailleurs pas au Gabon de groupe de pression qui soit porté par des envies de conquête réelle de pouvoir. Les différentes formes d'engagement ou de soutien politique sont motivés par la satisfaction d'un intérêt économique ou matériel particulier (12) Ainsi, aucune ethnie, ni région du pays, la majorité d'entre elles a comme nous l'avons vu un continuum au delà des frontières, ne manifeste des tendances sécessionnistes.

L'hypothèse d'une stabilité politique reposant sur la rente, a essayé d'être démontrée tout au long de ces analyses. Cet équilibre politique et social est-il solidement construit pour assurer



Source : Axel Eric Augé, Le recrutement des élites politiques au Gabon : la place du lien ethnique et des autres liens. p. 107

de façon pérenne l'existence du Gabon ? Ceci ne doit pas faire occulter l'envers de ce décor, celui de l'épuisement des ressources nationales mais aussi de l'inexistence de services publics qui pourraient fragiliser à terme cette stabilité.

La baisse des ressources pétrolières, un lit pour la catastrophe de l'Etat

Des indicateurs tournés au rouge

La baisse du prix du Brent se confirme de plus en plus. Elle va de pair avec la baisse des découvertes de nouveaux gisements pétroliers. Dans le golfe de Guinée, le Gabon n'est plus qu'un vieux pays pétrolier à la production en déclin à côté des nouveaux arrivés comme la Guinée équatoriale et Sao Tomé. Son coût d'exploitation, deux fois plus élevé que dans la péninsule arabique, témoigne de son essoufflement. Aujourd'hui, l'Etat est contraint de signer de nouveaux contrats avec les bailleurs pour trouver l'argent nécessaire à son fonctionnement. La loi de finance de 2007 précise que les ressources d'emprunt s'élèvent à 10,7 milliards de francs cfa. La baisse de la production pétrolière est concomitante avec la faillite de l'Etat. L'absence d'un tissu économique et social, et celle de services publics sont patentées. Elles ne facilitent aux populations ni la recherche d'un emploi ni l'accès à un service public. Les pouvoirs publics sont eux-mêmes gangrenés par l'ethnisme, le clientélisme, l'affairisme, la corruption, la politisation outrancière (13). Les populations sont paupérisées et la forte accumulation des biens des dirigeants ne s'est guère transformée en unités entrepreneuriales capables d'assurer l'employabilité des citoyens. S'agissant de l'emploi local, l'Etat n'en a jamais fait sa réelle préoccupation. Si l'on met de côté les emplois suscités par les travaux d'infrastructure lourds, ils ont davantage attiré des étrangers et renforcé l'image d'un Eldorado équatorial. Quant aux populations locales, elles demeurent dans la précarité. Pour le comprendre, les 12 000 demandes qui parviennent chaque année à l'Etat via les bureaux de l'office national de l'emploi ne sont pas satisfaites. Le sont encore moins les emplois dégagés par les entreprises privées qui échappent à la main-d'oeuvre locale moins formée. Les services publics sont, pour le dire simplement, inexistantes. Le système de santé et de protection sociale est le plus médiocre de la sous-région (14) qui précipite les Gabonais plus qu'il ne les protège. Les chiffres ahurissaient les spécialistes de la santé. Sur le plan du logement, selon le ministre d'état chargé de l'habitat, de l'urbanisme et du cadastre, Jacques Adiahénot, il manquerait aujourd'hui quelque 160 000 logements au Gabon. Le déficit est plus criant à Libreville et sa périphérie où, poussés par l'exode rural, vivent environ 40 % des 1,3 million de Gabonais (15). S'agissant des routes, le Gabon a complètement englouti, pendant 15 années, la presque totalité de son budget des transports à la construction de son chemin de fer. Les routes moyenâgeuses sont par conséquent nombreuses à

l'intérieur du pays. Des territoires entiers sont étrangers aux Gabonais par les déplacements rendus difficiles.

Quelle méthode pour lire la baisse des ressources pétrolières ?

Le tarissement des ressources pétrolières et, partant, de l'argent de l'Etat ne permettra pas aux autorités locales de maintenir l'équilibre de la société. Une telle situation désagrègera à terme la stabilité fragilement atteinte par les politiques. L'idée forte qui organise cette dernière analyse repose sur la diminution de la rente qui remettra en cause la stabilité politique et sociale.

Des raisons de le penser sont nombreuses, à commencer par les travaux enrichissants qui mettent de façon directe ou indirecte en relief la faillite de l'Etat dans la sous-région. On peut sur ce point établir quelques analogies, d'autant plus que le contexte géographique de l'Afrique centrale nous y pousse. Au Congo voisin, la résurgence des milices urbaines et le contrôle des quartiers de Brazzaville qu'elles exercent sont la conséquence du désinvestissement d'une jeunesse complètement exclue du marché du travail (16). Les actes de vandalisme auxquels se livrent les miliciens comme le pillage du centre ville et des quartiers huppés sont un moyen de mobilisation pour la survie (17). Ce qui paraît éclairant c'est que ces événements surviennent à une période où la fiscalité pétrolière n'arrive plus à couvrir le fonctionnement de l'Etat congolais. On pourrait s'étendre sur des exemples sous-régionaux où la dérégulation de l'Etat a conduit à des situations similaires. La chute du régime de Mobutu qui a longtemps survécu grâce à la rente de prédation du diamant montre que l'incapacité des pouvoirs publics à développer l'Etat et à assurer les salaires des fonctionnaires amène les forces armées à se convertir en pillards en troquant leurs uniformes. Dans le même temps, la déliquescence de l'Etat zaïrois a été une porte ouverte à la rébellion. Les Banyamulenge venus de l'Est, fortement soutenus par le voisin rwandais à l'assaut de Kinshasa, en est une parfaite illustration. Ce dernier exemple éclaire sur une géopolitique sous-régionale. Autrement dit, on peut voir à travers ces cas de figures comment les rapports de voisinage troubles peuvent interférer dans la chute d'un Etat.

La production d'une classe dirigeante et sa reproduction aujourd'hui érige de plus en plus la médiocrité en système de promotion. Telle une métastase, le nivellement par le bas s'est répandu dans plusieurs secteurs de la société. En effet, au cours de ces quarante dernières années, outre le mérite, l'admission à un concours administratif dépendait de la consonance d'un nom de l'impétrant que des ses liens avec les hautes sphères de l'Etat. Ce sont retrouvées à assumer des fonctions très pointues des personnes de quelques compétences dont le diplôme est le parrainage. L'hostilité de nombreux Gabonais à l'égard de ce que ce système représente n'entraîne pas moins une fracture

sociale. Ainsi, l'accèsion de certains étudiants peu brillants à des postes de responsabilité lucratifs irrite les universitaires qui ne se sentent pas reconnus dans leur profession. Comment, face à ce traitement qui les disgracie, peuvent-ils se soucier de la performance de leur institution? Le taux d'échec criant que connaît l'université gabonaise est bien une conséquence de ce système : les professeurs, complexés, sanctionnent l'ensemble des étudiants par de mauvais résultats. Comment ne pas faire des aigris lorsque des écarts de traitement sont préférentiels à quelques corps de métiers qui ne créent pas plus de richesses que les autres ?

La privatisation de l'Etat, du moins du sommet de ses institutions, car c'est ainsi qu'ils se présentent, est reprise par les populations. Les principaux groupes sociaux voient ainsi l'Etat comme un enjeu qui permet à ceux qui l'occupent d'être situationnistes (18) pour reprendre une expression de D. Desjeux qui qualifie l'enrichissement soudain de ceux qui servent l'Etat. Comment dans un tel contexte, peut-il être au service du développement ? La greffe d'un Etat dépersonnalisé au sens où Birnbaum l'entend (19) est-il condamné à demeurer dans ce pays un leurre? Ailleurs, c'est son développement qui rend les citoyens libres des pressions clientélistes. Dès lors, la place du politique ne disparaît pas pour autant. Elle se recentre sur la création de la richesse nationale par les choix et les projets politiques.

Nous avons voulu montrer le rôle joué par le pétrole dans l'unité nationale du Gabon. Il s'est agi de voir à travers les institutions, le tissu économique et social les effets de cette politique. Il en est ressorti que depuis son indépendance, le Gabon a évolué. Il s'est doté d'une classe dirigeante qui représente l'ensemble des groupes sociaux du pays, d'une fonction publique qui emploie les Gabonais. Le pays s'est aussi modernisé en équipant le territoire d'infrastructures économiques et sociales. Mais au delà de ce constat, les ressources issues du pétrole entretiennent la classe politique et la fonction publique mais elles n'ont pas développé les services publics. Dans un contexte de faillite de l'Etat et de baisse des ressources issues du pétrole observés qui s'observent chez le voisin congolais, le Gabon prépare le lit d'une désunion sociale. La classe dirigeante devrait miser sur une économie qui valorise le travail. Il s'agit de développer les secteurs créateurs d'emplois et de richesses. En privilégiant le développement des PME, le développement agricole, le développement industriel, le tourisme vert et balnéaire en plus des 12 parcs nationaux, davantage d'emplois fonderait une nouvelle société par le brassage des groupes ethniques. De plus, elle donnerait à l'Etat des ressources durables. Dans un contexte de stabilité sociale, ce sont de nombreux visiteurs qui viendraient chaque année au Gabon injecter de l'argent dans l'économie nationale.

Notes

- (1) Les ethnies ne fonctionnent pas moins comme des nations à une échelle réduite.
- (2) Gaulme F.(1988), *Le Gabon et son ombre*, Paris, Karthala, p.
- (3) Pourtier R. (1984), *Organisation de l'espace et formation de l'Etat*, Thèse de Doctorat ès Lettres et Sciences humaines
- (4) Bigoumou Moundounga Guy, (1998), *La géopolitique au Gabon : arithmétique de cohésion nationale ou facteur de déséquilibre régionale*, Mémoire de maîtrise en géographie, UOB, 99 p.
- (5) Augé A. E. (2005), *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne. Une sociologie du pouvoir au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 295 p.
- (6) Pourtier R. (1979), « Ville et espace en Afrique noire, l'exemple du Gabon », in *L'Espace géographique*, n°2, Paris, pp. 119-130.
- (7) Voir Grosser A. (1975), *La politique extérieure de la Ve République*, Paris, Seuil.
- (8) Nsole Biteghe M. (1990), *Echec aux militaires au Gabon*, Paris, Chaka, 159 p
- (9) Lascoste Y. (1993), *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion, p.22
- (10) Gaulme F. (1991), « Le Gabon à la recherche d'un ethos politique et social », *Politique Africaine*, n°43
- (11) Decraène P.(1989), *L'Afrique centrale*, Paris, CHEAM,
- (12) Okalas-Okinigui E. (2001) *Les fondements sociologiques des blocages démocratiques au Gabon*, Thèse de Doctorat, Lille
- (13) Ce constat est établi par le président Omar Bongo Ondimba lors de son discours du 40e anniversaire de son accession à la magistrature suprême.
- (14) Moubélé Alain, « Santé. Le défi de la performance », in *Marchés tropicaux*, n°3081, 2004.
- (15) Lire *Marchés tropicaux*, n°3081, p. 2607-2608
- (16) Lire les travaux de Dorier-Apprill Elizabeth notamment « Guerres des milices et fragmentation urbaine à Brazzaville », *Hérodote*, n°86-87, 4e trimestre, 1997, p. 182-221.
- (17) Ossébi Henri, « De la galère à la guerre : jeunes et Cobras dans les quartiers Nord de Brazzaville », *Politique Africaine*, n°72, 1998, p. 17-33
- (18) Desjeux Dominique, « Le Congo est-il situationniste ? », *Le Mois en Afrique*, n° 15, 1980, pp. 16-40
- (19) Birnbaum P.et Badie B. (1982), *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, 1982

LA POLITIQUE MILITAIRE DU GABON DANS LA CEMAC : UN ASPECT D'UNE STRATEGIE DE LEADERSHIP REGIONAL DEPUIS 1997 ?

Par Antoine-Denis N'DIMINA-MOUGALA, historien en défense et relations internationales, GRESHS, Ecole Normale Supérieure, Libreville (Gabon)

La diplomatie de défense¹, expression venue d'outre-Manche, c'est-à-dire du Royaume Uni d'Angleterre et d'Irlande du Nord, constitue depuis un certain nombre d'années un outil privilégié par lequel défense et diplomatie se conjuguent en vue de contribuer à la prévention des conflits ou à la gestion des crises. Cette formule, relativement récente est la traduction littérale de l'anglais « Defence diplomacy ». Elle résulte de la Strategic Defence Review de 1998, destinée à adapter les forces britanniques aux nouvelles réalités géostratégiques, notamment par une meilleure synergie du couple diplomatie défense. ² Ce concept reflète un vaste champ d'activités couvert par les ministères des Affaires étrangères et de la Défense au profit de l'action internationale d'un pays. Plus précisément, la diplomatie de défense a pour objectif de fournir des forces afin que le ministère de la défense puisse entreprendre les diverses activités propres à dissiper l'hostilité, à conduire et entretenir la confiance et aider au développement de forces armées responsables devant les autorités démocratiques, ce qui contribue de manière significative à prévenir et résoudre les crises. ³ Dans sa pratique, la diplomatie de défense procède par une approche multilatérale. De fait, l'outil militaire est aujourd'hui utilisé non plus pour « faire la guerre », mais au service des finalités, principalement diplomatiques, mettant en œuvre des stratégies d'influence plus que de puissance. ⁴

Adeptes de la maxime napoléonienne selon laquelle « la politique d'un Etat est dans sa géographie », le Gabon attache une grande importance à ce qui se passe dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Cela se conçoit aisément, puisque la politique étrangère d'un pays repose sur trois piliers : la diplomatie qui l'exprime par le canal du Ministre des Affaires étrangères, la police qui la couvre par le biais du renseignement et l'armée qui l'applique à travers les soldats. Quatre grandes périodes distinguent la politique étrangère du Gabon selon le point de vue de Mandjouhou-Yolla ⁵ : l'isolationnisme de 1960 à 1967 ⁶, le temps des hésitations de 1968 à 1973, la diplomatie multi azimuts de 1973 à 1993, et la recherche du leadership continental depuis 1994. C'est, selon toute vraisemblance, dans le cadre de la dernière période et surtout du credo de la paix comme un des principes directeurs ⁷ de sa politique étrangère que le Gabon a fait montre d'un activisme diplomatique en Afrique centrale, notamment au niveau d'un pays membre de la CEMAC, la République Centrafricaine en apportant sa contribution aux activités de la MISAB ⁸, de la MINURCA ⁹, et de la FOMUC ¹⁰. Le but de cet article est de répondre aux questions suivantes : sur quel principe directeur s'appuie la politique de défense et de sécurité du Gabon dans la CEMAC ? Quel est le rôle joué par le Gabon au sein de la MISAB, de la MINURCA et de la FOMUC ? Et quelle est la réalité du leadership gabonais dans la CEMAC ?

De la politique militaire du Gabon dans l'espace CEMAC

Cette partie présente la politique militaire du Gabon dans l'espace géopolitique qu'est la CEMAC. Les points focaux ici sont le cadre idéal de cette politique de défense et les fondements institutionnels et doctrinaux de la politique militaire, émanation de la politique étrangère du Gabon, ainsi que le rôle joué par le Gabon au sein de la MISAB.

Les principes directeurs de la diplomatie gabonaise depuis 1960

La politique étrangère d'un Etat repose sur un corpus d'idées directrices qui guident son action diplomatique. Dans le cas de la République Gabonaise, de 1960 à nos jours, six axes directeurs¹¹ constituent le socle de sa politique étrangère : l'indépendance, l'égalité, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, le respect des traités et des amitiés, l'intérêt national et la recherche de la paix. Cet article s'intéresse aux actions diplomatiques liées au dernier principe. L'implication du Gabon dans le règlement de la crise centrafricaine s'explique par deux éléments : la recherche de la paix et celle d'une certaine influence au niveau régional, sous régional et continental. S'agissant de la paix, il convient d'observer que dans « une Afrique centrale embrasée »¹² comme le dit le professeur Marc-Louis Ropivia, le Gabon joue les missi dominici de la paix. Dans ce contexte de violence et de haine, le Gabon fait office d'exception. En effet, il est l'un des rares pays à être encore en paix à l'intérieur de ses frontières, tout comme avec ses voisins, puisqu'il n'a jamais connu de guerre : ni guerre d'indépendance, ni guerre interétatique, ni conflit intratétatique. Cette situation à tout le moins atypique n'est pas née ex nihilo. C'est la résultante de ses propres efforts. Au fond de façon constante et non conjoncturelle, le Gabon a toujours prôné et favorisé le dialogue, la concertation et la participation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. C'est dans cette posture pacifique qu'il s'est attaché à maintenir et à promouvoir l'amitié avec ses voisins immédiats, à développer des rapports étroits avec de nombreux autres Etats. Sa politique étrangère repose sur le respect du droit international¹³ En outre, comme le dit l'ancien ministre des Affaires Etrangères, Jean Ping¹⁴, « la politique volontariste du Gabon demeurée fidèle à son orientation pacifique est d'abord le résultat de la profonde conviction de son président qui préconise depuis près de 35 ans la négociation, le dialogue et la tolérance comme méthode de règlement des désaccords »¹⁵.

Par ailleurs, la stratégie politique mise en place au Gabon consiste à donner à son président les moyens pour que Libreville soit un centre diplomatique incontournable. Qu'il s'agisse des négociations à caractère économique ou politique, le Gabon est un point de passage obligé. Cette stratégie de politique extérieure est permise par les colossaux moyens économiques dont dispose le pays par rapport à ses voisins. En revanche, la présence de grands

Etats tels l'Afrique du Sud, le Nigeria, et les pays du Maghreb rend cette quête assez difficile surtout lorsque les enjeux ont une dimension mondiale.¹⁶

Qu'à cela ne tienne, le Chef de l'Etat gabonais de façon inlassable et constante, ne manque pas une seule occasion pour réaffirmer sa pensée modératrice et pacifique, fondement directeur de sa politique intérieure et étrangère. Il l'avait dit à Rabat au sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1972 : « la politique de développement et de participation que le Gabon a choisie et que le gouvernement met en œuvre à travers le pays doit nécessairement avoir des prolongements dans les relations que notre pays entretient avec toutes les autres nations dans le monde ; il serait paradoxal en effet que le Gabon se replie sur lui-même et se désintéresse de ce qui se passe au-delà de ses frontières. Une telle attitude serait aussi contraire à nos intérêts que peu conforme à nos idéaux¹⁷ ».

Il l'a encore affirmé haut et fort au dernier sommet Afrique-Union Européenne le 9 décembre 2007 en ces termes : « il ne peut y avoir de développement sans la paix et la sécurité. La paix et la sécurité, personne n'en doute, conditionnent le développement. C'est pourquoi, les Etats n'ont cessé d'œuvrer avec détermination et énergie à la résolution des crises et des conflits qui trop souvent, hélas, minent notre continent¹⁸ ». Au regard de qui précède, on peut arguer que la dimension pacifique est une constante dans la

diplomatie gabonaise, incarnée par son président. Ce qui, à tout le moins, explique l'inlassable implication diplomatique du président Omar Bongo Ondimba dans les brasiers régionaux et sous-régionaux, pour assurer le rôle de médiateur. Pays lilliputien, le Gabon, par cette activité diplomatique débordante et à tout le moins dynamique, tire son épingle du jeu et a son mot à dire dans les affaires de la sous-région et de l'Afrique en général.

Les fondements institutionnels et doctrinaux de la politique militaire du Gabon

Le président de la République détermine en concertation avec le gouvernement la politique de défense et de sécurité. La mise en œuvre de cette politique est arrêtée par le président de la République en sa qualité de chef suprême des armées, conformément à l'article 22 de la constitution¹⁹ de la République Gabonaise. Les armées sont sous la tutelle du ministre de défense nationale elles sont composées des armées de terre, de l'air, de l'aviation légère des armées, de la marine, du génie militaire, du service de santé militaire, du bataillon des sapeurs pompiers, de la garde républicaine et de la gendarmerie nationale.²⁰ Les forces armées gabonaises assurent la défense de l'intégrité du territoire national. Elles sauvegardent l'ordre public, assurent le respect des alliances, traités et accords internationaux²¹, participent au rétablissement et au maintien de la paix dans la sous-région. Les forces armées sont amenées à remplir leurs missions dans des cadres multinationaux et de l'ONU, ou coalitions de circonstance. Ainsi, les



missions confiées aux forces armées sont les suivantes :

- Préserver en permanence les intérêts vitaux du pays contre toute forme d'agression
- Contribuer à la sécurité et à la défense de l'espace sous-régional, dans la perspective, à terme d'une politique de défense africaine;
- Contribuer aux actions en faveur de la paix et pour le respect du droit international

Tout déploiement des forces armées se décide sous l'autorité du président de la République. C'est en s'appuyant sur le principe directeur de la recherche de la paix qui lui est chère, et en application des fondements doctrinaux de sa politique de défense, que le Chef de l'Exécutif gabonais a apporté la contribution du Gabon à la MISAB, à la MINURCA et à la FOMUC depuis 1997.

Rôle du Gabon dans la Mission interafricaine de Surveillance des Accords de Bangui

S'intéresser à l'action du Gabon au sein de la MISAB revient à mettre en avant sa participation dans cette force interafricaine que fut la MISAB. De quoi s'agit-il ? La conférence inter-centrafricaine de concertation et de dialogue avait fait des recommandations, surtout celle exigeant la présence à Bangui d'une force africaine de maintien de la paix et de surveillance des accords, qui devait remplacer les forces françaises d'interposition. Au cours des travaux de ce forum, cette idée de remplacer les troupes françaises fut retenue. Elle fut soumise au président Bongo Ondimba, en sa qualité de président du Comité international de Médiation. Le Gabon, le Burkina-Faso et le Tchad acceptèrent d'être membres de cette future force. Ces pays furent rejoints par le Sénégal et le Togo. C'est ainsi que la MISAB a vu le jour. Relevant du Comité international de Médiation, c'est à dire du président gabonais, elle fut mise à la disposition du président Comité international de suivi, le général Amadou Toumani Touré. Contrairement à une idée répandue, la MISAB n'est pas une initiative du sommet France-Afrique de décembre 1996, qui s'est tenue à Ouagadougou, mais une décision ultérieure à ce sommet prise par le président du Comité international de suivi²², le général Amadou Toumani Touré, en concertation avec le président du Comité international de Médiation, Omar Bongo Ondimba, à l'issue des accords de Bangui, signés le 25 janvier 1997 entre le G11, c'est-à-dire l'opposition centrafricaine et les autorités centrafricaines conduites par le président Ange-Félix Patassé. Le rôle du sommet France-Afrique s'est limité à prendre la décision de dépêcher à Bangui, où sévissait une mutinerie, la troisième en huit mois²³, quatre Chefs d'Etats africains : deux d'Afrique de l'ouest : leurs excellences Blaise Compaoré du Burkina-Faso, et Alpha Oumar Konaré du Mali et deux d'Afrique centrale : leurs excellences Omar Bongo Ondimba du Gabon et Idriss Déby du Tchad, afin de trouver une solution à la crise centrafricaine. L'originalité de l'initiative ayant donné naissance à la MISAB est le déploiement d'une force militaire interafricaine.

La MISAB avait pour mission de :

- faciliter le retour de la paix
- veiller à l'application des accords de Bangui,
- désarmer les forces en présence,
- d'assurer la sécurité à Bangui.

Créée le 31 janvier 1997 et déployée le 8 février 1997, la mission fut opérationnelle jusqu'au 15 avril 1998 avec 800 soldats²⁴ Cette force a été dirigée par des généraux gabonais : Edouard N'kili-Edjo, feu Augustin Mombo-Mouckagni et Barthélemy Rantanga. La MISAB, qui a été un des instruments essentiels de la médiation africaine à Bangui, est née d'une volonté commune de paix, chère au président gabonais, et d'une solidarité entre pays africains. Cette force reste un exemple plus ou moins réussi de force africaine et interrégionale ; elle est aussi un instrument de renforcement des capacités interafricaines de maintien de la paix. Cette nouvelle forme de coopération a vu une participation importante du Gabon qui comptait au début de la mission 30 militaires avant d'atteindre le chiffre de 150 soldats après les renforts. Sur le plan opérationnel, la MISAB comprenait un état-major opérationnel, composé d'un certain nombre de services.²⁵Après avoir assuré une sécurité relative à Bangui, la MISAB, privée du soutien logistique et financier de la France dès le 15 avril 1998, ne pouvait plus remplir sa mission. Une seule solution s'imposait : la constitution et le déploiement sous l'égide de la communauté internationale d'une autre opération de maintien de la paix. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité des Nations Unies, à la demande du président du Comité de Médiation, Omar Bongo, et du président de la République Centrafricaine, a voté une résolution remplaçant la MISAB par la Mission des Nations Unies en République centrafricaine ou MINURCA, avec la reconduction des six pays de la MISAB, plus d'autres, notamment la Côte-d'Ivoire²⁶ et la France²⁷. C'est ainsi qu'est née la MINURCA. Au sein de la MISAB, le rôle du Gabon a été d'un certain apport. L'implication de son président a été manifeste, celle de ses soldats a été aussi notable. Qu'en est-il du rôle du Gabon au sein de la MINURCA et de la FOMUC ?

Le Gabon dans la MINURCA et la FOMUC

Dans cette partie de notre réflexion, nous analysons la contribution militaire du Gabon dans la Mission des Nations unies en République Centrafricaine ou MINURCA et dans la Force Multinationale de la CEMAC ou FOMUC.

Le rôle du Gabon dans la MINURCA ou la confirmation de la présence militaire gabonaise en Centrafrique

En dépit de son revers au Rwanda en 1994 où elle s'est déconsidérée, et de son échec cuisant en Somalie en 1992-1995, l'Organisation des Nations Unies en tant que centralité internationale²⁸



a continué ses missions en Afrique, notamment en République Centrafricaine. C'est dans ce contexte que la résolution 1159 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 27 mars 1998 créa la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine. Son mandat consistait à :

- maintenir et renforcer la sécurité, la stabilité et la liberté de mouvement à Bangui et ses environs ;
- aider les forces nationales à maintenir l'ordre et protéger les installations clés de Bangui ;
- superviser et contrôler le stockage de toutes les armes récupérées dans le cadre de l'opération de désarmement et en surveiller la destination finale ;
- assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel et des biens de l'Organisation des Nations Unies ;
- apporter une aide avec d'autres efforts internationaux, dans le cadre de la formation des forces de police .²⁹

La MINURCA, initialement prévue pour trois mois et qui s'est maintenue jusqu'au 15 février 2000, a remplacé la MISAB et le Comité international de suivi (CIS). Sa force, composée de 1380 hommes venant en majorité des pays africains, a été aussi dirigée par un officier supérieur gabonais, le général Barthélémy Ratanga, du 27 mars 1998 au 15 février 2000. Le nombre de militaires gabonais impliqués était de 120 soldats soit trente de moins par

rapport à la MISAB. Bien que relative, cette participation illustre le degré manifeste d'implication du Gabon dans la sécurisation et la pacification de la République centrafricaine. La force comprenait un état-major civilo-militaire de 8 compagnies de combat, d'un escadron blindé et des unités logistiques .³⁰

Après des fortunes diverses, la MINURCA ³¹ fut remplacée par le Bureau des Nations unies en République Centrafricaine ou BONUCA dont la mission était de prendre la suite de la MINURCA et de favoriser la consolidation de la paix. En dépit de la bienveillance de la communauté internationale, la situation politique en République Centrafricaine était toujours préoccupante à cause notamment de deux pronuciamientos : celui d'André Kolingba, le 28 mai 2001, et celui de François Bozizé, le 15 mars 2003, après une tentative infructueuse en 2001. C'est dans ce contexte que le Gabon, inlassable promoteur de la paix dans la CEMAC par le biais de son président, désamorça la tension tchado-centrafricaine consécutive au coup d'Etat de François Bozizé. Un an plus tôt, Omar Bongo Ondimba avait déjà été choisi par ses pairs comme président d'une Commission ad hoc chargée de relancer le dialogue en République Centrafricaine au sommet de la CEMAC des 4 et 5 décembre 2001 à Libreville. Cette initiative se heurta à l'intransigeance du président Ange-Félix Patassé qui avait appelé les soldats Libyens pour assurer sa sécurité. La CEMAC, par le canal du président gabonais, obtint le départ des troupes libyennes qui furent remplacées par celles de la CEMAC. C'est ainsi qu'est née la Force Multinationale de la CEMAC ou FOMUC. Comme

dans la MISAB, l'action du Gabon dans la MINURCA a été utile, comme indiqué ci dessus. Ici, le Gabon a appliqué le point de vue du prêtre et homme politique français Charles-Maurice Talleyrand-Périgord³² à savoir : « se mettre à la disposition des événements », en apportant une aide substantielle à un pays ami alors en difficulté.

Le Gabon dans la FOMUC ou la participation gabonaise à la sécurité collective de la CEMAC

Née des accords de Libreville d'octobre 2002, la force multinationale de la CEMAC ou FOMUC agissant en appui des forces centrafricaines, participe à la sécurisation de la République Centrafricaine ainsi qu'à la restructuration des forces armées centrafricaines. Elle accompagne le processus de stabilisation en soutenant la normalisation des institutions et la relance économique. Dans le cadre de l'application de sa mission, face à une instabilité persistante de la sous-région et prenant en compte une situation interne difficile, la FOMUC apporte, pour un coût maîtrisé et un impact politique important, une réponse aux nécessaires conditions du développement d'un Etat démocratique. Son mandat a été reconduit jusqu'en juin 2007, afin de créer les conditions favorables à un transfert de responsabilité vers les forces nationales de défense et de sécurité. Les trois Etats contributeurs : le Gabon, le Congo et le Tchad fournissent un état-major de trois compagnies, pour un contingent total de 380 militaires. Parmi ceux-ci on compte 139 Gabonais. Une partie de cette force est stationnée à proximité de l'aéroport de Bangui Mpoko, dont elle assure la protection. Deux sites complètent le dispositif : Bria et Bozoum avec chacun un effectif de 80 soldats³³.

Depuis sa création, la FOMUC est dirigée par des officiers supérieurs gabonais : le général de brigade Barthélemy Ratanga³⁴, de novembre 2002 à février 2003, le vice-amiral Ignace Mavougou³⁵ de février 2003 à décembre 2003. Pour sa part, le général de division Jean-Claude Ekogha a commandé la FOMUC de décembre 2003 à septembre 2004, succédant ainsi à Ignace Mavougou. Actuellement, c'est le général Roger-Auguste Bibaye Itandas qui est aux commandes de la FOMUC depuis le 9 septembre 2004. Avant, il occupait les fonctions de porte-parole de la même force³⁶. Le colonel Ntsiba a remplacé le général Roger-Auguste Bibaye Itandas au poste de porte parole de la FOMUC. A la demande des autorités centrafricaines, la CEMAC va renforcer la FOMUC pour intervenir face aux rebelles qui partent du nord-est du pays. Par rapport à ce qui précède, on peut admettre que la diplomatie gabonaise est très présente dans la CEMAC. La participation des soldats gabonais, certes relative, montre que le Gabon a une haute idée de la paix dans la sous-région de l'Afrique centrale. Par ailleurs, cette implication gabonaise dans les affaires militaires de la sous-région a donné une expérience opérationnelle certaine aux soldats gabonais, désormais plus habitués et sans doute désormais aguerris et expérimentés s'agissant de la conduite opéra-

tions militaires internationales dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Cela constitue un saut qualitatif dans la formation des soldats gabonais. Pour ces derniers, c'est une façon de prendre date et sans doute de peser sur les questions stratégiques de la CEMAC.

La Mission de la FOMUC s'est achevée le 12 juillet 2008, conformément à la volonté politique de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Afrique centrale, manifestée les 30 et 31 octobre 2007 à Brazzaville. La cérémonie de passation de service entre la FOMUC, placée sous l'autorité de la CEMAC et dont le Gabon assurait la présidence du comité ad hoc et la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique ou MICOPAX 1, placée elle sous l'égide de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ou CEEAC, a été présidée par le président centrafricain François Bozizé. A cette cérémonie, la délégation gabonaise était conduite par Jean-François NDONGOU, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale.³⁷ Profitant de cette opportunité, le président Bozizé, s'est réjoui de l'engagement de ses pairs dans leurs efforts pour la paix en République Centrafricaine. A cette occasion, il a remercié spécialement le Chef de l'Etat gabonais, Omar Bongo Ondimba, pour son engagement dans ce combat : « au moment de ce transfert d'autorité entre la FOMUC et la MICOPAX1, je voudrais ici témoigner ma gratitude et la profonde reconnaissance du peuple centrafricain à son excellence Omar Bongo Ondimba, notre doyen et médiateur pour les efforts incessants qu'il a toujours déployés dans le cadre du processus de réconciliation nationale en République Centrafricaine. La conclusion du rapport global de paix à Libreville en constitue une éloquente illustration³⁸ ». Cette diplomatie gabonaise d'influence ne fait pas l'unanimité, loin s'en faut, car elle lui confère un certain leadership au Gabon dans la CEMAC.

La réalité du leadership gabonais dans la CEMAC

Tenter d'apprécier un tant soi peu le leadership gabonais au niveau de la CEMAC, revient d'une certaine manière, à l'évaluer de façon critique pour en cerner la quintessence au niveau diplomatique et prospectif.

Au plan diplomatique

Si l'on en croit Mandjoughou-Yolla³⁹, il existe en Afrique un consensus sur le rayonnement⁴⁰ diplomatique gabonais avec ses hauts et ses bas. Libreville serait devenue une des plaques tournantes de la diplomatie africaine⁴¹. Le Gabon, comme le Nigeria et l'Afrique du Sud, est un point de passage important de toutes les initiatives diplomatiques d'envergure continentale. Sur le plan diplomatique, le Gabon comptait au mois de juin 1999, 32 missions diplomatiques permanentes auprès des autres pays et en accueillait 27 sur son territoire, dont 15 africaines, sans oublier les représentations des organisations internationales. Il est ainsi passé

depuis les années 70 de son statut d'Etat à influence marginale ou lilliputienne au niveau continental à celui d'Etat à grande influence. La prospérité économique du Gabon par rapport à nombre de pays africains et la paix sociale interne contribuent à renforcer cette image de pays stable et actif hors de ses frontières. Son président, Omar Bongo Ondimba est le premier à en récolter les fruits symboliques. Qu'il s'agisse de diplomatie officielle ou officieuse, il est consulté, surtout lorsque les crises éclatent. Cette audience du chef de l'Etat gabonais s'expliquerait par ses relations⁴² spécifiques avec la France et par ses différentes interventions dans les affaires continentales. Ce dynamisme diplomatique gabonais au niveau continental ne néglige pas la sous-région. Bien au contraire, car l'Afrique centrale en général et la CEMAC en particulier bénéficient de l'impact des actions diplomatiques gabonaises.

Le président de la République gabonaise, bénéficiant d'une solide rente pétrolière, attache un très grand prix à cultiver ses relations avec ses homologues et tous les autres acteurs d'envergure et crédibles. L'expérience et le carnet d'adresses du Président Bongo Ondimba sont des atouts importants. Le Chef de l'Etat gabonais s'est déployé dans la CEMAC pour avoir une maîtrise presque absolue de l'agenda sous-régional. Il s'agit pour le Chef de l'Exécutif gabonais d'établir son leadership à travers l'emprise qu'il exerce sur l'organisation des événements régionaux, l'ordre du jour des réunions, la prise et le suivi des décisions⁴³. C'est ce particularisme diplomatique gabonais qui lui vaut des succès notables dans la CEMAC. Dans ce cadre, la direction du commandement de la FOMUC, auquel il faut ajouter le contingent de 139 soldats gabonais participent de cet agir diplomatique. Par ailleurs, le président gabonais avait été désigné médiateur le 29 décembre 1999 dans le conflit du Congo à l'occasion de la signature à Brazzaville d'un accord de cessation des hostilités entre l'armée régulière et les miliciens rebelles⁴⁴.

La résolution des conflits dans la CEMAC marque le leadership du président Bongo Ondimba, en tant qu'acteur de l'ordre sur les belligérants. Dans un contexte social international structuré par la paix comme parangon de conduite collective, l'implication du président gabonais dans la résolution des conflits lui confère un avantage symbolique ou un bénéfice de « gardien des normes » de l'éthique des relations internationales⁴⁵. Par ailleurs, on ne saurait toutefois s'y tromper, le champ de la résolution des conflits en Afrique est également un lieu de concurrence entre acteurs. De fait, la médiation peut s'analyser comme un espace de compétition entre acteurs en quête du statut de tierce partie et des bénéfices symboliques qui en découlent. A titre d'exemples, le conflit congolais évoqué plus haut, a suscité deux offres de médiation concurrentes : l'une plus ancienne et devenue réalité, celle du président gabonais Omar Bongo Ondimba ; l'autre tardive et restée au stade de l'énonciation, proposée par Laurent Désiré Kabila alors président de la République Démocratique du Congo⁴⁶.

En outre, sur le plan économique, l'obtention du siège de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale est un autre exemple qui justifie concrètement la réalité de l'impact du leadership gabonais dans la sous-région. En tant que président du Comité ad hoc sur la République Centrafricaine, c'est le Gabon à travers son président, Omar Bongo Ondimba, qui a autorisé le recours à la force contre l'avancée des rebelles en Centrafrique en octobre 2006⁴⁷. Dans le même pays, le Gabon vient de faciliter la signature le 9 mai 2008, entre le gouvernement centrafricain, représenté par son ministre de la Communication, chargé du Dialogue Cyriaque Gonda et l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), dernière rébellion encore en activité dans le pays, et dirigée par l'ancien ministre de la Défense Jean-Jacques Demafouth d'un accord de cessez le feu et de paix qui prend effet immédiatement. Ce texte a été signé en présence du président de la République Gabonaise, et du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la République Centrafricaine, François Lonseny Fall⁴⁸. Prenant la parole à l'issue de cette signature, le président Omar Bongo Ondimba avait déclaré : « Je vous demande de tout mettre en œuvre pour que cet accord soit productif »⁴⁹. En principe, cet accord va tenter de régler de façon définitive la crise centrafricaine. En effet, il va permettre en théorie, l'adoption d'une loi d'amnistie générale et l'abandon des poursuites judiciaires en cours. Ce premier texte prévoit également le cantonnement des combattants de l'APRD, présents dans



le nord-ouest de la République Centrafricaine, dans l'attente de leur désarmement, démobilisation ou intégration dans l'armée régulière. Le calendrier et les modalités de ses opérations restaient à définir. Ce premier accord de cessez le feu a été complété le 21 juin 2008 par la signature d'un autre accord, toujours à Libreville entre Cyriaque Gonda, au nom du gouvernement centrafricain et Jean-Jacques Demafouth, chef de l'Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie, et Damane Zakaria, chef de l'Union des Forces démocratiques pour le Rassemblement (UFDR). Cet accord qualifié de global constitue, semble-t-il « une étape majeure dans le retour à la concorde nationale en République Centrafricaine, à la veille de l'ouverture du Dialogue politique inclusif »⁵⁰, qui aura lieu en République Centrafricaine.

La signature de cet accord s'est déroulée sous la houlette du président gabonais qu'assistait son homologue centrafricain, alors en visite de travail et d'amitié au Gabon⁵¹. Le troisième mouvement rebelle, le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), d'Abdoulaye Miskine qui n'a pas pu quitter son quartier général n'a pas pour le moment signé l'accord susdit, qui reste ouvert à toutes les autres parties. Cependant, la présence des représentants des absents est une indication manifeste d'aboutir. La conclusion de cet accord est la suite logique des accords séparés entre chaque rébellion et le gouvernement centrafricain. Cela grâce aux bons offices du président gabonais qui, depuis plusieurs années

n'a eu de cesse de s'engager aux côtés du peuple centrafricain et des autorités de ce pays de l'Afrique centrale, dans l'optique de parvenir à une paix durable⁵². Réagissant à cet accord le 23 juin 2008, le Département d'Etat américain a publié la déclaration suivante de Tom Casey, porte parole-adjoint :

« Les Etats-Unis félicitent le président de la République centrafricaine François Bozizé, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, François Fall, et les partis signataires de l'Accord de paix global signé le 21 juin à Libreville au Gabon sous le patronage du président El Hadj Omar Bongo Ondimba. Cette importante démarche ouvre le pas vers un dialogue inclusif en vue de paix et de stabilité dans la région. Nous demandons à tous les partis non signataires de mettre fin à la violence, de déposer les armes et de signer l'accord de paix global le plutôt possible... »⁵³. Pour Madame Eunice Reddick, ambassadeur des Etats-Unis au Gabon, les efforts du président Bongo Ondimba pour ramener la paix en République centrafricaine ont été sans relâche, les Etats-Unis se joignent aux autres nations pour soutenir cette initiative⁵⁴.

Assurément, cet accord montre à suffisance, encore une fois, la constance, l'implication et la détermination de la diplomatie gabonaise à aboutir, en vue d'aider la République Centrafricaine à sortir de sa fragilité politique. De ce point de vue, on peut arguer que le Chef de l'Etat gabonais est toujours disponible lorsqu'il s'agit d'aider le peuple centrafricain à sortir de ses convulsions permanentes. Ce qui confirme son credo politique à savoir : paix chez soi, avec soi-même et avec les autres, paix chez les autres⁵⁵. Cette vision politique qui est une recherche permanente du consensus, une volonté tenace de préserver l'équilibre social⁵⁶, est une manière gabonaise d'échapper aux forces centrifuges et d'arriver à la paix. Ce qui justifie la sollicitation du Président gabonais par certains de ses pairs pour les aider à résoudre les situations conflictuelles chez eux. Cette diplomatie à posture pacifique justifie sans doute le leadership gabonais dans l'ensemble géopolitique que constitue la CEMAC. Ce leadership gabonais bien qu'avéré, car le Gabon a une diplomatie régionale affirmée et exerce une influence notable en Afrique centrale⁵⁷, n'en suscite pas moins des querelles⁵⁸, des incompréhensions et des contestations. Notamment de la part du Cameroun qui voulait également accueillir le siège de la bourse des valeurs mobilières sur son sol. Par dépit et pour protester contre l'attribution du siège de la bourse des valeurs au Gabon, a créé sa propre bourse à Douala⁵⁹. Par ailleurs, la Guinée Equatoriale, actuellement relativement riche, conteste cette position gabonaise au sein de la CEMAC. A ce propos, elle compte remettre en cause l'organisme institutionnel de la CEMAC qui, de son point de vue fait la part belle au Gabon.

Une pérennité du leadership gabonais dans la CEMAC ?

Le socle du leadership du Gabon dans la CEMAC est sa relative bonne santé économique qui a fait passer le pays de son statut



de pays à influence marginale et lilliputienne au plan continental à celui d'Etat à grande influence si on se place du point de vue de Kontchou Kouméni⁶⁰. La signature entre Libreville et Pékin le 7 septembre 2006 de la convention d'exploitation du gisement de fer de Belinga, dans la province de l'Ogooué-Ivindo, à l'est du Gabon, est un nouvel atout et un espoir pour l'économie gabonaise. Le projet est évalué à 2,5 milliards d'euros. Les réserves sont estimées à un milliard de tonnes. Cet important projet est de nature à consolider les acquis de l'économie gabonaise, car il consacre la diversification de l'économie du pays puisque le pétrole, principale pourvoyeuse de revenus jusque là connaît un recul dans sa production qui a lentement diminué depuis dix ans. Cette production pétrolière s'est stabilisée aux alentours de 13,5 millions de tonnes depuis 2003, mais elle est tombée sous la barre de 13 millions de tonnes en 2006, aucune découverte importante n'ayant été enregistrée récemment⁶¹. Par ailleurs, en dehors du fer, le manganèse qui, grâce aux nouvelles découvertes au sud est du Gabon, notamment à Franceville et Okondja, et dans d'autres villes du Gabon à savoir Ndjolé et Mbigou pourra en toute vraisemblance, augmenter la production du pays, qui est actuellement de trois millions de tonnes par an. Autrement dit, avec le fer et le manganèse, le potentiel minier gabonais pourrait à terme, générer 300 à 400 milliards de dollars par an⁶².

En toute vraisemblance, le leadership du Gabon dans la CEMAC peut bien se poursuivre si la bonne gouvernance est au cœur de la gestion publique de l'Etat gabonais. A ce propos, elle doit se manifester notamment dans les départements ministériels suivants : les Affaires Etrangères en consolidant la politique étrangère ac-

tuelle à posture pacifique et dynamique, la Défense en favorisant surtout le renforcement des capacités opérationnelles de l'armée gabonaise, les Finances publiques en réduisant constamment la dette intérieure et extérieure de l'Etat, l'Education⁶³ par un enseignement de qualité orienté vers l'excellence, la Recherche et la Santé publique pour ne citer que ces quelques exemples. Par ailleurs, la diplomatie gabonaise continuera sans doute à favoriser la médiation et la conciliation, car depuis plusieurs années, ce qui caractérise la diplomatie gabonaise⁶⁴, c'est cette présence dans les crises et sa disponibilité en offrant souvent sa médiation, ce qui est une forte implication dans la résolution des conflits africains. De plus, il existe une volonté de coopération et d'intégration sous-régionale au sein de la classe politique gabonaise, ainsi que sur la nécessité d'une quête permanente de la sécurité intérieure et extérieure, ce qui est manifestement un facteur de pérennité. Ce qu'il faut ajouter, c'est que ce leadership ne sera pas tout à fait aisée car le Gabon devra sans doute compter avec la forte concurrence du Cameroun car les relations entre les deux pays alternent entre la convivialité, les rivalités et les tensions diplomatiques sournoises mais pernicieuses qui remontent à 1967⁶⁵. La Guinée Equatoriale contestera aussi ce leadership gabonais puisque les rapports entre les deux pays sont actuellement empoisonnés et tendus par le différend territorial qui les oppose à propos des îles Mbanié, Conga et Cocotiers⁶⁶. Le Congo Brazzaville ne sera certainement pas en reste de cette contestation du leadership gabonais. En réalité, la diplomatie gabonaise en Afrique est paradoxalement l'une des plus sollicitées mais aussi l'une des plus critiquées⁶⁷.

Qu'à cela ne tienne, le Gabon tout en essayant les critiques et les sarcasmes, ce qui est de bonne guerre, contribue, certes modestement, à limiter à sa façon la non implosion de ce qui constitue d'une certaine façon, le « ventre mou, le maillon faible » de la CEMAC qu'est la République centrafricaine en assurant autant que faire se peut sa continuité et sa pérennité par la mise en place des mécanismes de sécurisation qui favorisent la concorde nationale et la paix civile. En réalité, peut-on reprocher au Gabon sa politique militaire dans la CEMAC alors qu'elle concourt à la stabilité d'un pays ami où les crises politico-militaires sont récurrentes ? Autrement dit, porter secours à son voisin en danger peut-il être une mauvaise chose en soi ? Ne fallait-il pas intervenir dans ce foyer de désordre, cet arc de crise, cette région d'instabilité qu'est la République Centrafricaine avant l'effet de contagion dans d'autres pays de la CEMAC ? Au fond, le seul moyen d'éviter la « somalisation » de la République Centrafricaine est de l'aider. Car l'inertie est une mauvaise chose. Ce qui est certain, c'est que depuis 1994, la politique étrangère du Gabon a pour point focal la recherche du leadership continental. Cet objectif a-t-il été atteint ? Il est permis d'en douter. Cependant, au niveau sous-régional, notamment dans la CEMAC, on peut reconnaître et admettre que ce but a été atteint, car en dépit des aléas, le leadership gabonais est une réalité dans la Communauté Economique et Monétaire de



l'Afrique Central où il prend une part importante dans la résolution des crises en République Centrafricaine. De ce point de vue, et d'une certaine façon, le Gabon participe à la communauté de destin des pays de la CEMAC.

En définitive, la politique militaire du Gabon au niveau de l'espace géopolitique qu'est la CEMAC est un aspect de sa stratégie de leadership régional. Avec ses moyens, le Gabon a réussi à se hisser au firmament diplomatique de la CEMAC. Comme l'a dit Raymond Aron « la puissance ce n'est pas la démographie, la superficie, c'est une idéocratie, c'est-à-dire les idées du pays relayées au niveau international ». Au niveau de la CEMAC, le Gabon agit et rayonne. Ce qui explique son leadership. Son implication en Centrafrique prouve à suffisance la matérialité de ce leadership qui est certes contesté, mais qui n'en continue pas moins de poursuivre son bonhomme de chemin. Toutefois, ce leadership va-t-il persister et surtout se pérenniser, à court, moyen et long termes ? Lorsqu'on sait que « contrairement au Cameroun qui, du fait de son poids au sein de la sous-région, milite depuis toujours pour une intégration véritable, le Gabon, lui, affiche continuellement sa préférence pour une coopération sans supranationalité ». En toute vraisemblance, la probabilité que ce leadership continue est très forte. Cependant, le Gabon devra certainement compter avec la concurrence des autres pays de la CEMAC qui ne voient pas toujours d'un bon œil son activisme diplomatique qui obtient des résultats aussi bien au niveau sous-régional⁶⁸ que continental avec dernièrement l'élection à la présidence de l'Union Africaine de l'ancien ministre des Affaires Etrangères Jean Ping le 31 Janvier 2008 à Addis-Abéba.

Notes

¹ En anglais ce concept se dit *defence diplomacy*

² En ligne, [http : // www.afri-ct.org/article.php?id_article=116,p3](http://www.afri-ct.org/article.php?id_article=116,p3)

Page consultée le 21 novembre 2001

³ Id, p. 3

⁴ Id, pp. 2-3

⁵ Eustache Mandjoughou-Yolla, *La politique étrangère du Gabon*. Paris, L'Harmattan, 2003, pp.175-179

⁶ Pour en savoir davantage sur cette période, lire Antoine-Denis N'dimina-Mougala, « La politique étrangère du Gabon de 1960 à 1967 », In *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 196, 1999, pp. 65-88

⁷ Sur les autres principes directeurs de la politique étrangère du Gabon cf. Antoine-Denis N'dimina-Mougala : « Les principes directeurs de la politique étrangère du Gabon sous le président Léon MBA : 1960-1967 », In *Les Cahiers d'Histoire et Archéologie*, n° 8, 2006, pp. 87-100

⁸ Ce sigle signifie Mission interafricaine de Surveillance des accords de Bangui

⁹ Mission des Nations Unies en République Centrafricaine

¹⁰ Cet acronyme veut dire Force Multinationale de la Communauté Economique de l'Afrique Centrale

¹¹ Pour plus d'informations sur les cinq premiers principes de la politique étrangère du Gabon, lire utilement Antoine-Denis N'dimina-Mougala, op. cit., pp. 87-100

¹² Marc-Louis Ropivia, « L'Afrique centrale embrasée : pour une géopolitique de pacification régionale », In *Ango-Ela, La prévention des conflits en Afrique centrale. Prospective pour une culture de la paix*. Paris, Karthala, 2001, pp. 143-158

¹³ Jean Ping, *Mondialisation, Paix, Démocratie et développement en Afrique : l'expérience gabonaise*. Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 14-15

¹⁴ Il a été élu président de l'Union Africaine au dernier sommet de cette institution à Addis Abéba le 31 janvier 2008

¹⁵ Jean Ping, op. cit., p. 16

¹⁶ Eustache Mandjoughou-Yolla, op.cit, p. 185

¹⁷ Jean Ping, op.cit, p. 16

¹⁸ Jean-Christian Kombila, « Face à l'UE, Bongo Ondimba témoigne des efforts diplomatiques accomplis à l'échelle régionale en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique » En ligne, [http : //www. omarbongo. org/actualites.php ?rubrique=3&id=840 ?](http://www.omarbongo.org/actualites.php?rubrique=3&id=840), p.1. Page consultée le 14 mars 2008.

¹⁹ Article 22 de la constitution de 1997 de la République Gabonaise

²⁰ Les forces de défense, numéro 7,, p.3

²¹ Loi du 2 février 1998 portant organisation générale de la défense nationale et de la sécurité publique , article 2,

²² Le vice-président du comité international de suivi était le gabonais Idriss Ngari, alors ministre de la Défense Nationale

²³ La première mutinerie a eu lieu du 18 au 30 mars 1996, la deuxième du 18 au 21 avril 1996, et la dernière du 15 novembre 1996 au 26 janvier 1997.

²⁴ En ligne, [http : //www. independant.bf/ article.php?id_article=483](http://www.independant.bf/article.php?id_article=483) ?&sq=arti, p. 1. Page consultée le 17 mars 2008

²⁵ Il s'agit des bureaux de gestion et de l'administration des personnels, de la collecte et de l'exploitation de l'information, de la conception et de la conduite des opérations, de la gestion des infrastructures, du contentieux et des affaires civiles, de la police militaire, des affaires juridiques chargé des questions pré-vitales et judiciaires, et de liaison avec les autorités centrafricaines et les parties prenantes

²⁶ Ce pays avait un tout petit contingent de 15 soldats

²⁷ La France avait un contingent de 190 hommes, plus une antenne médicale de 30 soldats

²⁸ Pierre Robert Baduel : « Le territoire d'Etat entre imposition et subversion : exemples saharo-sahéliens », En ligne : [http:// www. conflicts.org/index 230.html](http://www.conflicts.org/index230.html). p.1, consultée le 27 février 2008

²⁹ En ligne, [http://www. phila-comar.org/imprimer.php3 ? id_article=181](http://www.phila-comar.org/imprimer.php?id_article=181), p. 1. Page consultée le 14 mai 2005

³⁰ Ibid, p. 1

³¹Le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU auprès de la MINURCA était le nigérian Oluyemi Adenidji

³²Il fut ministre des Affaires étrangères de la France de 1797 à 1807

³³En ligne, http://www.senat.fr/ga/ga71/ga71_mono.html, p. 31. Page consultée le 8 janvier 2008

³⁴Le général de brigade Barthélemy Ratanga a été commandant de la MISAB du 31 janvier 1997 à avril 1998, de la MINURCA du 15 avril 1998 à février 2000

³⁵Avant de commander la FOMUC, cet officier supérieur de la Marine gabonaise était conseiller militaire du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Guinée Bissau de janvier 2001 à janvier 2003

³⁶En ligne, <http://www.operationspaixnet/-Gabon>, p. 1. Page consultée le 17 mars 2008.

³⁷L'Union, n° 9771, p. 2

³⁸Ibid, p. 2

³⁹Eustache Mandjoughou-Yolla, op.cit, pp. 7-8

⁴⁰L'élection de Jean Ping à la tête de l'Union Africaine le 1er février dernier confirme cette assertion

⁴¹Il se passe rarement une semaine sans que Libreville n'abrite une réunion diplomatique d'importance

⁴²Sur les relations entre la France et le Gabon, lire Jean-François Obiang : France –Gabon 1960-1990. Trente ans de dépendance réciproque. Libreville, Maison Gabonaise du Livre, 2004

Il se passe rarement une semaine sans que Libreville n'abrite une réunion diplomatique d'importance

Sur les relations entre la France et le Gabon, lire Jean-François Obiang : France –Gabon 1960-1990. Trente ans de dépendance réciproque. Libreville, Maison Gabonaise du Livre, 2004

Côme Damien Georges Awoumo

⁴³Côme Damien Georges Awoumo, « Le couple Cameroun Gabon : moteur de l'Afrique centrale », In Enjeux, n° 17, Octobre-Décembre 2003, p. 7

⁴⁴En ligne, <http://www.omarbongo.org/omar-bongo-ondimba-1-international.php>.p. 1. Page consultée le 18 mars 2008

⁴⁵Daniel Bach et Luc Sindjou, « Introduction générale. Ordre et désordre en Afrique », En ligne, http://www.polis.sciencepobordeaux.fr/vol_4n2/intro.html.p. 6, consultée le 28 mars 2008

⁴⁶Ibid, p. 6

⁴⁷En ligne, <http://www.senat>: op. cit. p.10

⁴⁸L'Union quotidien gabonais d'information, n° 9717, 2008, p.1

⁴⁹Ibid, p.1

⁵⁰Lin-Joël Ndembet, « le gouvernement et deux groupes rebelles signent un accord global de paix à Libreville », L'Union, quotidien gabonais d'information, n° 9753, du 23 juin 2008,, p. 2.

⁵¹Ibid, p.2

⁵²Ibid, p. 2

⁵³L'Union, n° 9759, p. 2

⁵⁴Ibid, p.2

⁵⁵Jean Ping, op.cit., p. 17

⁵⁶Id, p.16

⁵⁷Anonyme : « Afrique centrale : une forte demande de présence française », En ligne, http://www.senat.fr/ga/ga71/ga71_mono.html.p. 10, consultée le 8 janvier 2008

⁵⁸En ligne, <http://www.cefod.org/Fichiers%20web/economie1.htm>, p. 1. Page consultée le 18 mars 2008

⁵⁹Il s'agit de la bourse de Douala, connue sous l'appellation de Douala Stock Exchange

⁶⁰Augustin Kontchou Kouméni, In Mandjoughou-Yolla : op.cit, pp.7-8

⁶¹Jeune Afrique hors série, n° 15, p.188

⁶²Philippe Perdrix, « Miners. A qui profite la hausse ?», In Jeune Afrique, hors-série, n° 15, 2007, p. 84

⁶³A ce propos, selon les chiffres du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de 2004, le Gabon occupe le 8e rang en Afrique avec un taux de scolarisation de 72% aussi bien au primaire, au secondaire qu'au supérieur.

⁶⁴Antoine-Denis N'dimina-Mougala, « Les partis politiques gabonais et la politique étrangère du Gabon lors du scrutin présidentiel de 1993 », Humanitas, n°, 4, 2005, pp. 55-61

⁶⁵Pour en savoir davantage sur les relations entre le Gabon et le Cameroun, lire utilement Côme Damien Awoumo, op.cit., pp.4-11

⁶⁶A propos lire Ndimina-Mougala, « Le pétrole, source de conflits territoriaux en Afrique centrale au XXe et au début du XXIe siècle », In Enjeux, n° 35, 2008

⁶⁷Eustache Mandjoughou-Yolla, op.cit, p. 175

⁶⁸Le calme observé actuellement en Centrafrique est la résultante de l'action diplomatique du Gabon dans ce pays membre de la CEMAC.



LA PLACE ET LE ROLE DU GABON DANS LA DYNAMIQUE D'INTEGRATION DE L'AFRIQUE CENTRALE ?

Par Côme Damien Georges AWOUMOU, Internationaliste, FPAE, Yaoundé (Cameroun)

Sur l'échiquier diplomatique africain, le Gabon occupe une place de choix et exerce une influence réelle et ancienne. Par son style et ses leviers, Libreville déploie une action diplomatique qui peut être qualifiée de manœuvrière. Toutefois, la portée avérée de ces actions rend sceptique sur la pertinence de la vision stratégique qui les sous-tendrait. De même, les perspectives ne semblent pas rassurantes pour la perpétuation du leadership diplomatique du Gabon en Afrique centrale.

Le particularisme gabonais : singularité et volonté de leadership

Le particularisme gabonais procède d'un paradoxe. Autant les Gabonais ont toujours affiché des prétentions au leadership en Afrique centrale depuis l'époque coloniale ; autant ils expriment des réticences réelles et profondes à l'égard de tout processus d'intégration.

Les prétentions au leadership de l'Afrique centrale

Pays de 267 667 km² et très faiblement peuplé (officiellement 1,4 million d'habitants), le Gabon a toujours affiché ses prétentions au leadership de l'Afrique centrale. Pourtant, cette sous-région est composée d'Etats dotés d'autant d'atouts économiques (pétrole, diamant, bois, coltan, etc.) que lui, voire davantage notamment sur les plans démographique (près de 70 millions d'habitants pour la RDC, près de 20 millions pour le Cameroun) et géographique (2 344 885 km² pour la RDC, 1 284 200 km² pour le Tchad, 1246700 km² pour l'Angola, 622 984 km² pour la RCA, 475 000 km² pour le Cameroun, 342 000 km² pour le Congo). Cette caractéristique gabonaise s'affirme depuis l'époque coloniale.

La dynamique d'intégration en Afrique centrale a une essence politique : la création de l'AEF. C'est ainsi que, de l'Afrique équatoriale française (AEF) à l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), on a pu observer une récurrence du « particularisme gabonais » dans la prise des initiatives. C'est un rôle qui a été très évident lors de l'éclatement de l'AEF. Le « particularisme gabonais » a commencé à se manifester dès cette époque. En effet, le courant incitant à la dislocation de l'AEF est parti du Gabon et a bénéficié d'un soutien déterminant de la loi-cadre de 1956 et de ses décrets d'application pris en 1957. Cette loi a institué dans chaque territoire un exécutif dénommé Conseil du gouvernement et a transféré aux différents territoires de l'AEF l'essentiel des compétences fédérales ; c'est ce qui a donné le coup de grâce à l'AEF, sans interrompre la dynamique d'intégration de l'Afrique centrale qui a plutôt évolué vers son approfondissement et son élargissement.

Le rôle du Gabon dans l'élargissement de l'intégration régionale en Afrique centrale

Le Gabon a encore fait jouer cette spécificité lors du processus qui a conduit à l'approfondissement et à l'élargissement de la dynamique d'intégration de l'Afrique centrale. L'approfondissement du processus d'intégration de l'Afrique centrale a consisté en une consolidation de l'union douanière et économique. En effet, à l'instigation des Gabonais, les différents territoires de l'AEF ont rejeté l'autorité fédérale tout en conservant l'intégration réalisée sur le plan fédéral par le colonisateur, dans les domaines de l'économie et des échanges. C'est cette dynamique qui a été concrétisée le 23 juin 1959 par la signature de la convention portant création de l'Union douanière équatoriale (UDE). Cette convention couronnait également l'échec du projet d'Union des républiques d'Afrique centrale (URAC) ¹. L'insuccès de l'idée lancée par Barthélémy Boganda consacrait l'option des territoires de l'UDE pour les préoccupations principalement économiques.

L'élargissement a trait au processus qui a conduit à l'admission du Cameroun et donc à la création de l'UDEAC. En effet, après leur accession à l'indépendance, les territoires de l'UDE ont manifesté le souhait d'associer leur voisin commun, le Cameroun, à cette dynamique d'intégration de l'Afrique centrale. Les domaines de coopération prioritaires étaient : les douanes, les transports et l'industrie. Une fois de plus, l'initiative de ce rapprochement est revenue au Gabon, par l'entremise de son président Léon MBA. De nombreuses motivations stimulaient ce projet, parmi lesquelles : la construction ébauchée du chemin de fer transcamerounais dont les prolongements étaient susceptibles d'assurer la desserte de la RCA, du Nord-Gabon et du Tchad ; la volonté de créer en Afrique centrale un grand ensemble économique intégré ; etc. Le processus va être lancé et matérialisé à travers la signature de différents accords entre les chefs d'Etat de l'UDE et leur homologue du Cameroun.

En résumé, dès l'époque de l'AEF, le Gabon a commencé à s'imposer comme le moteur de la dynamique d'intégration en Afrique centrale, qui en ce moment là ne concernait que quatre pays. Toutefois, avec l'admission du Cameroun au sein du processus et en raison de ses nombreux atouts procédant de facteurs dimensionnels et structurels en matière géostratégique, économique et démographique, les données vont évoluer. La première mutation va consister en la transformation de l'UDE en UDEAC.

Les facteurs et les vecteurs du leadership du Gabon

Le Gabon a toujours affiché ses prétentions au leadership de l'Afrique centrale. Avant l'accession de leur pays à l'indépendance le 17 août 1960, les Gabonais ont exercé une emprise sur le processus qui a conduit à la naissance de l'UDEAC en se déployant, soit par l'accueil des réunions sous-régionales, soit par leur influence pendant les négociations de l'acte constitutif.

L'accueil des conférences internationales est un instrument de déploiement diplomatique prisé par les Etats. Aussi, pour un analyste, la fréquence avec laquelle un pays les organise peut être un indicateur significatif de son rayonnement diplomatique et du degré d'influence qu'il exerce sur le cours et l'issue des travaux. De l'éclatement de l'AEF à l'année 1960, nous avons répertorié trois réunions déterminantes pour l'avenir de la dynamique d'intégration de l'Afrique centrale. Le Gabon en a hébergé deux, à Libreville : celle des premiers ministres de l'AEF qui a siégé du 4 au 7 décembre 1959 ; celle annuelle des délégations des Etats de l'UDE et du Cameroun qui s'est tenue le 25 novembre 1960.

Comme autre critère d'appréciation du gain diplomatique poten-

tiellement retiré par un pays dans l'organisation de réunions internationales, il y a la nature de l'ordre du jour et la portée des résolutions. Sur le chemin qui a conduit vers Brazzaville pour la signature du traité du 8 décembre 1964 créant l'UDEAC, une option importante a été prise en 1961. Cette année là ont été signés l'accord portant sur le financement du transcamerounais (le 16 juin) et la convention économique et douanière Cameroun-UDE (le 23 juin). Toutes les dix réunions répertoriées étaient déterminées par ces deux questions en vue de l'intégration douanière et économique de l'Afrique centrale. Dans ce cadre, les deux rencontres susmentionnées hébergées par Libreville ont porté respectivement sur les points principaux suivant :

- le financement du projet de construction d'une ligne de chemin de fer Bangui-Tchad ;
- le rencontre du 25 novembre 1960 a porté sur l'examen de deux projets gabonais : un ayant trait à l'admission du Cameroun et l'autre proposant la refonte complète de la convention du 17 février 1955.

Pendant les négociations qui ont conduit à la signature du traité de Brazzaville du 8 décembre 1964, deux pays se sont distingués dans le rôle de vecteurs : le Gabon comme porte-étendard des ex-Etats membres de l'AEF et de l'UDE ; le Cameroun comme pieu central indispensable à la viabilité du processus d'intégra-



tion de l'Afrique centrale. Utilisant efficacement sa capacité de prise des initiatives, le Gabon a su habilement influencer le cours des discussions sous-régionales. Lors de la réunion annuelle des délégations des Etats de l'UDE et du Cameroun tenue à Libreville le 25 novembre 1960, c'est par exemple le projet gabonais qui a servi de base de travail aux négociations ayant conduit à la refonte complète de la convention industrielle du 17 février 1955. Par ailleurs, ce sont les résolutions de la rencontre de Libreville du 25 novembre 1960, qui ont inspiré les deux documents signés par les Etats membres de l'UDE et le Cameroun, à Bangui le 23 juin 1961, à savoir : la nouvelle convention réglementant leurs relations économiques et douanières, le protocole d'accord organisant la constitution progressive d'un marché commun en Afrique centrale et

- la réunion qui s'est tenue du 4 au 7 décembre 1959 a eu trait au

tion de l'Afrique centrale. Utilisant efficacement sa capacité de prise des initiatives, le Gabon a su habilement influencer le cours des discussions sous-régionales. Lors de la réunion annuelle des délégations des Etats de l'UDE et du Cameroun tenue à Libreville le 25 novembre 1960, c'est par exemple le projet gabonais qui a servi de base de travail aux négociations ayant conduit à la refonte complète de la convention industrielle du 17 février 1955. Par ailleurs, ce sont les résolutions de la rencontre de Libreville du 25 novembre 1960, qui ont inspiré les deux documents signés par les Etats membres de l'UDE et le Cameroun, à Bangui le 23 juin 1961, à savoir : la nouvelle convention réglementant leurs relations économiques et douanières, le protocole d'accord organisant la constitution progressive d'un marché commun en Afrique centrale et

son évolution graduelle vers une union douanière. Tout au long des négociations, le Gabon a su servir de fédérateur des différentes tendances qui se sont manifestées parmi les ex-Etats membres de l'AEF et de l'UDE, afin que prévale un certain degré d'entente et de cohésion.

Après le 17 août 1960, et davantage depuis l'accession à la magistrature suprême gabonaise par Omar Bongo le 02 décembre 1967, les avantages comparatifs de Libreville ont souvent reposé sur sa rente pétrolière, son rôle de relais de l'influence de la France en Afrique, et surtout l'entregent de son président. Doyen des chefs d'Etat d'Afrique, il est au fil des années devenu incontournable dans la sous-région. Le chef de l'Etat gabonais se retrouve au centre de multiples réseaux² qu'il actionne en fonction de ses objectifs du moment. Ce qui a incité François-Xavier Verschave, à le qualifier de « parrain régional »³.

De manière plus détaillée, la diplomatie gabonaise a recours à plusieurs leviers, s'inspirant de certaines des méthodes déployées, à l'époque, par les présidents Ahidjo et Houphouët Boigny⁴ :

La constitution d'une clientèle par le biais de l'instrumentalisation de l'argent et des autres biens matériels

Le président Bongo serait un homme « extrêmement généreux ». En réalité, ses moyens et sa « générosité » semblent être au service de son rayonnement diplomatique, car ils lui permettent de se constituer une clientèle très hétéroclite qui va des très hautes personnalités d'autres pays⁵ aux journalistes⁶, en passant par les fonctionnaires internationaux⁷, diverses composantes des sociétés civiles nationales et internationales, etc. Nombreuses sont les personnalités qui se sentent ainsi redevables à l'égard du chef de l'Etat gabonais et se croient donc en devoir de lui « témoigner leur gratitude », d'une manière ou d'une autre. Au demeurant, d'après un ancien ministre d'un pays d'Afrique centrale, « Bongo est un homme très rusé politiquement. Il ne fuit pas ses adversaires, il les approche soit pour les acheter, soit pour les piéger. Avec l'argent, la palabre, quelquefois l'intimidation, il les utilise, les use, avant de les lâcher. Mais il s'arrange toujours pour caser ceux qui ont travaillé avec lui. C'est un malin qui sait lâcher du lest sans manier le couperet »⁸. A toutes ces observations et à bien d'autres, ses partisans rétorquent que, le président Bongo a tout simplement le mérite d'être pragmatique et de savoir s'adapter aux réalités de la politique africaine.

Les réseaux pétroliers

De Georges Clemenceau au général de Gaulle, l'ambition d'un approvisionnement sous pavillon national a hanté Paris. Le « miracle gabonais » va offrir à la France gaullienne les moyens de ses ambitions, loin des concessions qu'il faut négocier avec les anglosaxons dans les terres réservées du Proche-Orient. C'est dans ce contexte, et à la suite de plusieurs fusions d'établissements divers, que va naître en 1965 Elf-Aquitaine. Cependant, la « province pé-

trolière du Gabon comme le reste de l'Afrique post-coloniale, va être secouée dans les années 1960 par la contestation de la rue et l'impatience des militaires⁹. D'où l'entrée en scène des hommes des services secrets¹⁰ qui vont verrouiller en première ligne la garde présidentielle mais surtout le système politique et économique de la rente pétrolière. « Ces nouveaux légats choisissent comme correspondant, M. Omar Bongo. Leur credo, c'est l'ordre et la stabilité dont a besoin l'émir de la République »¹¹. D'une prétention nationale à sécuriser un pétrole vital pour la métropole, on va passer à une logique de domination des réseaux politiques africains pour limiter tout risque de concurrence ou de remise en cause d'accords commerciaux avantageux pour Elf. A partir de sa plate-forme gabonaise¹², Elf et son clan déploient une politique à l'échelle de l'ensemble du continent africain dans les années 1960 et 1970, en symbiose avec Jacques Foccart, conseiller africain de l'Élysée¹³. Dans cette évolution, le mérite du président Bongo est d'avoir su conquérir une relative « autonomie » à l'égard de ceux qui se croyaient ses mentors¹⁴.

La France

Elle a toujours voulu avoir un relais en Afrique centrale. Et pour assumer cette fonction, Jacques Foccart a déclaré, urbi et orbi, que c'est sur le Gabon que leur choix s'est porté¹⁵. Et ce qui a été mentionné plus haut, au sujet d'Elf, est assez édifiant à ce propos.

La manipulation des symboles

Le président Bongo cultive l'image de ce « grand frère », ou de ce « doyen » qui est toujours prompt à assister les autres de toutes les manières possibles¹⁶, à favoriser leur épanouissement¹⁷ : participation à différentes manifestations organisées par ses homologues¹⁸, des pressions exercées afin d'obtenir la libération d'une personnalité emprisonnée¹⁹, cession aux ressortissants d'un pays précis des postes convoités ou précédemment occupés dans des organisations internationales par des Gabonais²⁰, paiement des arriérés de contributions de certains pays auprès des institutions internationales, dons financiers discrets à certains chefs d'Etat afin qu'ils puissent supporter les charges de leur campagne électorale ou s'acquitter des arriérés de salaires dus à leurs fonctionnaires²¹, etc. Dans cette logique de mobilisation des signes, le président Bongo accepte volontiers que lui soient attribuées les aptitudes de sage naguère réservées aux présidents Ahidjo, Houphouët Boigny, Nyerere, et depuis peu à Nelson Mandela.

Le Gabon capitalise cette audience internationale dont jouit son chef d'Etat, sur deux principaux champs : l'accueil des grandes rencontres internationales et l'implication dans la résolution pacifique des conflits sous-régionaux.

- *L'accueil des grandes rencontres internationales.* Libreville est devenu le point de convergence des grandes rencontres d'Afrique subsaharienne en général, et d'Afrique centrale en particulier : le sommet africains-africains américains en 1992, le sommet France-

Afrique en 1992, les sommets extraordinaires de l'UDEAC en 1994, 1995 et en 1996, le sommet spécial de la BAD en 1996, le sommet spécial des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres d'Air Afrique, les sommets des chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique centrale des 7 mai 1997 et du 24 septembre 1998, le 1er sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des ACP-UE en 1998, rassemblement à Libreville de tous les chefs d'Etat d'Afrique centrale ²² lors des visites du président Chirac et du premier ministre français Edouard Balladur, tous les sommets des chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission du golfe de Guinée dont les plus récents se sont tenus en août 2006 et en janvier 2007, etc.

- *L'implication dans la résolution pacifique des conflits sous-régionaux.* Le président Bongo s'est impliqué ou s'implique encore comme « médiateur » ou à un autre titre dans le règlement des différends suivants : les guerres civiles tchadiennes, le conflit tchado-libyen, les mutineries de l'armée centrafricaine, « l'affaire Bozizé » en RCA, la guerre civile angolaise, les conflits congolais, le conflit burundais, le conflit en RDC, en Côte d'Ivoire, etc.

La volonté de s'assurer une maîtrise quasi-absolue de l'agenda sous-régional, et d'être reconnu comme le porte-parole de l'Afrique centrale

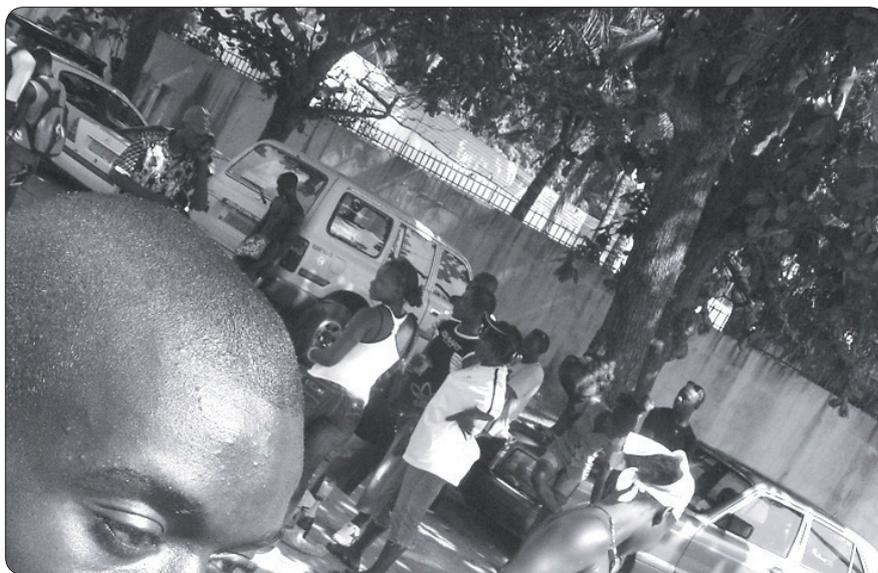
Omar Bongo Ondimba dispose d'une clientèle sous-régionale dont l'importance n'a fait que croître avec le temps. En effet, il s'agit d'un chef d'Etat qui attache un prix particulier à cultiver ses relations avec ses homologues et tous les autres acteurs d'envergure. Dans un contexte où l'informel et le sens de l'improvisation l'emportent, l'expérience et le carnet d'adresses du président Bongo ont toujours représenté des atouts déterminants. Cela d'autant plus que son homologue camerounais, gêné par d'importantes préoccupations politiques et économiques internes (les velléités d'atteintes physiques à sa personne d'août 1983, la tentative de putsch du 06 avril 1984, la crise économique à partir de 1987, les soubresauts inhérents à la gestation du processus de démocratisation à partir des années 90, la dévaluation du franc CFA du 12 janvier 1994, etc.), n'a pas pu s'investir pour récupérer le capital légué dans ce domaine par son prédécesseur Ahmadou Ahidjo ²³. Le Gabon s'est déployé pour établir son leadership à

travers des velléités d'exercice d'une emprise sur l'organisation des événements sous-régionaux, la définition de l'ordre du jour des réunions, la prise et le suivi des décisions communautaires, un déploiement subtil au sein du Secrétariat de l'UDEAC/CEMAC et au gouvernement de la BEAC.

L'organisation des événements sous-régionaux

Libreville a toujours affiché la volonté d'apparaître comme le centre d'accueil de tous les événements importants qui se déroulent en Afrique centrale. Pour le remarquer, il suffit de procéder au décompte des sommets et autres manifestations organisés dans la capitale gabonaise ; la plupart est : « extraordinaire », « informel », « d'information », « d'urgence », « restreint », etc. Au regard des exigences à satisfaire pour la tenue de tels fora²⁴, seules des villes camerounaises (Douala, Yaoundé...) peuvent offrir une alternative crédible. Ainsi, chaque fois que le Cameroun est destiné à être le

pays d'accueil d'une manifestation importante, le Gabon veille souvent à ce que son rayonnement en soit amoindri. Si nous ne prenons que le cas de l'organisation des sommets, on s'aperçoit que Libreville le fait parfois en improvisant l'accueil d'une ou d'autres réunions de même nature, et parfois de la même organisation. La date de ces rencontres « extraordinaires » peut être fixée au courant



de la même année, mais souvent à la veille ou au lendemain de celle prévue au Cameroun. Pour étayer notre propos, plusieurs exemples peuvent être évoqués :

- De décembre 1993 à décembre 1994, le Cameroun assurait la présidence en exercice de l'UDEAC. Pourtant, deux mois à peine après le début du mandat de Yaoundé, le Gabon ne s'est pas empêché d'improviser un sommet informel de cette organisation à Libreville le 28 février 1994. Deux semaines plus tard, c'est-à-dire le 16 mars 1994, le président gabonais a de nouveau pris l'initiative de la tenue d'un autre sommet « extraordinaire » de l'UDEAC à N'Djamena. En juillet 1994, une autre concertation des chefs de l'Etat de l'UDEAC a été organisée à Libreville. Or, conformément aux dispositions conventionnelles de l'UDEAC, confirmées par celles de la CEMAC, l'organisation des sommets de chefs d'Etat se fait suivant l'ordre alphabétique des Etats. En cas de défaillance du Cameroun, l'initiative serait donc revenue à la RCA. A la diffé-

rence de la CEMAC, le traité de l'UDEAC ajoutait qu'une décision contraire des chefs d'Etat pouvait remettre en cause cette disposition, à condition qu'elle soit prise à l'unanimité²⁶. En conséquence logique, toutes ces manœuvres de Libreville ont contribué à vider le 30ème sommet ordinaire de l'UDEAC tenu à Yaoundé le 21 décembre 1994, d'une partie importante de son objet et donc de sa raison d'être. De plus, elles font croire aux profanes que le président en exercice porte un intérêt marginal à l'intégration sous-régionale.

– Du 7 au 9 juillet 1996, Yaoundé devait accueillir le 32ème sommet de l'OUA. Pourtant, à la même période, Libreville a pris l'initiative de l'organisation de trois réunions africaines consacrées respectivement à l'UDEAC (4 – 5 juillet 1996), à la BAD (7 juillet 1996) et à Air Afrique (7 juillet 1996)²⁷.

– La troisième conférence statutaire des chefs d'Etat de la CEMAC a siégé à Yaoundé du 7 au 9 décembre 2001. Le président gabonais n'y a pas participé. Cependant, à la veille et au lendemain de ladite réunion, Le Gabon a organisé et/ou inspiré deux sommets extraordinaires de la « CEMAC » à Libreville (4 – 5 décembre 2001) et à Brazzaville (16 janvier 2002). Le prétexte avancé par Libreville était le règlement de la crise provoquée en RCA par l'affaire Bozize.

Outre l'organisation des événements importants, Libreville essaye de s'approprier la définition de l'ordre du jour des rencontres sous-régionales.

La définition de l'ordre du jour des rencontres

Les sommets organisés par le Gabon semblent plutôt obéir au principe de l'opportunité politique ; ils ne s'inscrivent pas dans une régularité fixée par une convention ou tout autre texte réglementaire. En d'autres termes, ceux qui y participent s'y engagent souvent sans être informés de l'ordre du jour réel (l'agenda caché) de la réunion²⁸. En réalité, beaucoup effectuent le déplacement de Libreville avec des motivations autres que celles officiellement annoncées. Tel aurait été le cas lors du sommet informel de l'UDEAC du 28 février 1994. Les participants auraient appris à leur arrivée à Libreville que la rencontre avait trait à l'examen du rapport du groupe de travail créé par décision du Conseil des chefs d'Etat du 6 décembre 1991, en vue de proposer une nouvelle approche de l'intégration économique et sociale dans la sous-région UDEAC. Le scénario se serait répété seize jours plus tard à N'Djamena. De la synthèse des témoignages que nous avons recueillis, il se dégage que, en arrivant dans la capitale tchadienne, la plupart des participants n'avaient pas une connaissance précise de l'objet de la réunion. Ce n'est que plus tard qu'ils auraient réalisé qu'il s'agissait de la deuxième étape d'un processus initié à Libreville, le 28 février 1994, et dont l'objectif final était le remplacement de l'UDEAC par une CEMAC. D'où la brièveté du traité signé à N'Djamena le 16 mars 1994 et qui institue la CEMAC : il ne comporte que 7 articles²⁹. Parce qu'aucune préparation spéciale n'avait précédé cette réunion, et parce qu'aucun document n'était définitivement

élaboré et entériné, les chefs d'Etat présents auraient donc exigé et obtenu que soit rédigé rapidement et brièvement un texte permettant au moins de marquer symboliquement l'événement. Aussi, le « mérite » principal, voire unique, de ce traité signé à N'Djamena le 16 mars 1994 est d'annoncer la création de la CEMAC. Toujours à l'initiative du Gabon, un autre sommet « extraordinaire » de l'UDEAC va être organisé par la suite à Libreville les 4 et 5 juillet 1996, en vue de la signature de l'additif au traité de la CEMAC relatif au système institutionnel et juridique de la Communauté, et des conventions régissant l'UEAC, l'UMAC et la Cour de justice de la CEMAC.

L'enseignement qui se dégage de ces événements confirme nos précédentes analyses. Une fois de plus, Libreville a voulu s'approprier la paternité de la transition qui a conduit au passage de l'UDEAC à la CEMAC.

Pour asseoir son leadership sur la sous-région, le Gabon tente enfin de s'assurer une maîtrise des mécanismes de prise de décision.

La maîtrise des mécanismes de prise de décisions de l'UDEAC/CEMAC

La prise de décision au sein de l'organe suprême de l'UDEAC/CEMAC ne se conforme pas toujours aux textes organiques. Les résolutions sont parfois adoptées sans avis préalables des experts et des instances ministérielles compétentes. Dans un tel contexte, le Gabon jouit d'un avantage comparatif certain. En effet, « la proximité » qu'il entretient avec plusieurs Etats de l'UDEAC/CEMAC joue en sa faveur. Cet atout, Libreville l'utilise fréquemment pour modifier le contenu de l'ordre du jour des réunions statutaires. Ainsi, il peut être sûr de son influence sur les décisions qui seront ensuite prises, et de conserver la maîtrise du jeu diplomatique sous-régional.

Il s'agirait d'une tactique que le Gabon solliciterait surtout lorsqu'il voudrait prendre son principal rival, le Cameroun, au dépourvu sur un dossier d'« extrême importance ». Il en aurait été ainsi lors du sommet des chefs d'Etat de l'UDEAC tenu en décembre 1984 à Brazzaville³⁰. Durant les travaux, et sous l'impulsion du président bongo, les chefs d'Etat se seraient retrouvés à prendre des décisions sur des questions qui n'auraient fait l'objet d'aucun débat de fond préalable à leur niveau, ni à celui des ministres, encore moins à celui des experts ; des sujets ne figurant d'ailleurs pas à l'ordre du jour. La logique sous-tendant la démarche gabonaise, soutenue par d'autres délégations, aurait eu pour but de démontrer que seul le Cameroun trouverait un intérêt à ce que l'UDEAC survive. Car, il s'agirait du « seul » pays qui tirerait des avantages certains. En réalité, pour comprendre le bien-fondé d'une telle initiative, il faut se rappeler qu'un an plus tôt, en 1983, sur l'instigation du Gabon et du Zaïre, mais prenant appui sur le Plan d'action de Lagos, la CEEAC a été créée à Libreville. Aussi s'agissait-il d'un artifice imaginé par la délégation gabonaise pour légitimer une disparition de l'UDEAC au profit de la nouvelle institution.

Une logique identique aurait sous-tendu la décision prise à N'Dja-

mena le 14 décembre 2000 au sujet du siège de la BVMAC. Il est possible de vérifier que cette question n'était pas inscrite à l'ordre du jour officiel de la 2ème conférence des chefs d'Etat de la CEMAC. Par exemple, le communiqué final de la 5ème session du Conseil des ministres de la CEMAC, tenue dans la même capitale le 11 décembre 2000, ne fait aucunement mention de débats ayant eu lieu à ce propos.

Même lorsqu'un débat est prévu à l'ordre du jour, le Gabon a démontré sa capacité à orienter l'organe suprême de l'UDEAC/CEMAC vers le non respect des mécanismes de vote prescrits par les textes organiques. L'un des exemples les plus récents est, à nouveau, le « consensus de N'Djamena » par lequel le siège de la BVMAC est fixé à Libreville³¹.

En résumé, grâce à son expérience et à son importante clientèle, le président Bongo imposerait son autorité à dans la zone UDEAC/EMAC.

Le déploiement subtil du Gabon au sein du Secrétariat de l'UDEAC/CEMAC

De manière coutumière, conformément au « consensus de Fort-Lamy », le secrétaire général adjoint de l'UDEAC/CEMAC a souvent été un ressortissant gabonais³². Toutefois, le plus important dans la stratégie gabonaise est que ce pays aurait réussi à maintenir des liens très étroits avec ses nationaux qui exercent comme fonctionnaires au sein du Secrétariat de l'UDEAC/CEMAC et ce, en dépit de leur engagement de remplir fidèlement et loyalement les charges de leurs fonctions, dans l'intérêt supérieur de l'Union ou de la Communauté, à observer les devoirs d'indépendance, de réserve et d'honnêteté nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Ce qui sous-entend que, dans l'exercice de leurs fonctions, ces fonctionnaires ne devraient solliciter, ni recevoir d'instructions d'aucun gouvernement et d'aucune entité nationale ou internationale. Ils devraient s'abstenir de toute attitude incompatible avec leur qualité de fonctionnaires internationaux. Or, l'histoire du Secrétariat de l'UDEAC aurait permis d'observer que le secrétaire général n'avait aucune emprise sur le personnel d'origine gabonaise, qui rendait prioritairement compte aux autorités de Libreville. L'un des mécanismes mis en place par le Gabon aurait consisté à main-

tenir les noms de ces fonctionnaires sur le fichier de la solde de la fonction publique gabonaise. Ainsi, tout en étant « en service » au Secrétariat général de l'UDEAC à Bangui, où ils avaient droit à un salaire, ils continuaient également à émarger sur les comptes de l'Etat gabonais. Aussi, les membres du personnel de l'UDEAC d'origine gabonaise se retrouvaient avec deux salaires, ce qui leur conférait un pouvoir d'achat supérieur à celui de leurs collègues de Bangui et les amenait à ne se reconnaître que peu d'obligations envers le Secrétariat général et les différents responsables de cette administration ; ils s'estimaient également « blindés » contre toute sanction éventuelle car, parce que soutenus par les autorités de leur pays, ces dernières n'auraient pas hésité à leur trouver une autre occupation si jamais ils avaient été contraints de partir de Bangui³³.



Il faut dire que si sur le plan juridique, c'est au secrétaire général que revenait la mission d'assurer la direction et le fonctionnement du Secrétariat général de l'UDEAC - ce qui induisait qu'il était responsable de l'efficacité générale des services administratifs et de l'organisation de l'appareil exécutif³⁴ - dans la réalité il ne pouvait prendre de manière autonome aucune décision (nomination, sanction, mutation, etc.) concernant le personnel de son administration. Le secrétaire général n'avait donc, en fait, aucune emprise réelle sur ses collaborateurs.

Cette situation aurait été renforcée par la crise qu'a connue le Secrétariat général de l'UDEAC vers la fin de la décennie 1980 et le début des années 1990, caractérisée par une faillite consécutive au non-paiement par les Etats de leurs contributions, et qui ne lui permettait plus, par exemple, de s'acquitter régulièrement de ses obligations vis-à-vis de son personnel. L'autorité du secrétaire général se serait retrouvée d'autant plus fragilisée que, une fois de plus, le Gabon n'aurait pas hésité à exploiter la situation pour asseoir son influence sur l'organisation.

Bénéficiant des immenses revenus reçus en contrepartie de ses ventes de pétrole et de ses autres ressources minières et forestières, profitant également de l'état généralisé de crise économique

qu'enduraient tous les autres Etats membres de l'UDEAC et principalement son éternel concurrent qu'est le Cameroun, le Gabon se serait souvent substitué au Secrétariat général en fournissant à certains membres du personnel des moyens financiers leur permettant de faire face à la crise et de subvenir urgemment à leurs emplettes. Ce qui contribuait à étoffer le réseau de clientèle disposé à se mettre au service de la défense et de la promotion des intérêts du Gabon, « en signe de gratitude pour le sens de l'humanisme dont ont fait preuve les autorités de Libreville ». C'est ainsi que régulièrement, les mêmes fonctionnaires sous-régionaux auraient été « convoqués » à Libreville pour recevoir des « instructions » appropriées sur la conduite à tenir à propos d'un dossier quelconque, indépendamment de leur nationalité, de leur rang au sein du Secrétariat général et des décisions préalablement prises au sujet du dossier en question par les instances sous-régionales compétentes³⁵.

En résumé, par un jeu subtil fondé sur les énormes moyens financiers de leur pays et visant à imposer leur influence sur l'organisation et le fonctionnement du secrétariat général de l'UDEAC, les autorités gabonaises auraient réussi à perpétuer les liens d'allégeance qui existaient entre le Gabon et ses nationaux en service au sein de l'institution de Bangui, indépendamment des engagements de loyauté souscrits par ces derniers envers l'administration sous-régionale. Le Gabon aurait également réussi à conquérir l'allégeance de fonctionnaires des cinq autres nationalités, les amenant très souvent à dévoyer à leur tour leur serment. C'est, entre autres, pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise - et qui viendrait aliéner gravement l'autonomie et l'efficacité de l'organe intégré - qu'une réforme a été initiée et qui a conduit à l'adoption d'une nouvelle organisation et de nouveaux procédés de fonctionnement du Secrétariat de la CEMAC³⁶.

Le contrôle du premier cercle de prise de décisions de la BEAC
La Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) a été créée par les accords de coopération monétaire signés à Brazzaville les 22 et 23 novembre 1972 entre les pays d'Afrique centrale d'une part, et entre ces pays et la France d'autre part. Ces accords ont mis un terme aux activités de la Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun (BCEAEC : 1960-30 mars 1973). Et depuis le 31 mars 1978 la BEAC est dirigée par des ressortissants gabonais, à savoir successivement Casimir OYE MBA (31 mars 1978 - 24 juillet 1990), Jean-Félix Mamalepot (24 juillet 1990 - 25 avril 2007) et Philibert Andzembe (depuis le 25 avril 2007). L'influence de Libreville transparait également de la composition du collège des censeurs qui est de³⁷ : 1 censeur camerounais, 1 censeur français et 1 censeur gabonais représentant les autres Etats membres. Quand on a connaissance du degré des liens d'allégeance que les autorités de Libreville établissent souvent avec leurs nationaux qui exercent au sein de

la fonction publique sous-régionale³⁸, on est effectivement porté à penser qu'il s'agit là d'une situation qui leur est favorable et a pu être exploitée en vue de la promotion et de la défense des intérêts du Gabon³⁹.

Cette hégémonie « statutaire » du Gabon sur l'organisation et le fonctionnement de la BEAC, incidemment sur la COBAC (Commission bancaire d'Afrique centrale) et, en définitive, sur l'UMAC (Union monétaire d'Afrique centrale) a fait naître chez certains le sentiment que le Cameroun serait sous-représenté, voire absent, du premier cercle des décideurs conformément aux statuts de la BEAC. Ce qui, tous paramètres pris en considération, était en contradiction avec le poids réel du Cameroun dans la zone CEMAC. Au point où certains n'ont pas hésité à défendre la thèse selon laquelle « une politique gabonophile est sournoisement menée au sein de la banque centrale, particulièrement par le gouverneur Jean-Félix Mamalepot »⁴⁰. Dans un article, Béatrice Hibou est allée plus loin en affirmant notamment que : « le gouverneur (Gabonais de par les textes) a une politique ouvertement hostile et discriminatoire envers le Cameroun »⁴¹.

Le versement régulier et intégral des contributions

Dans un contexte où tous les Etats membres n'honoraient pas leurs engagements financiers, le Gabon a versé régulièrement et intégralement ses quotes-parts jusqu'en 1998.

Grâce à ces subsides, fournies essentiellement par Libreville et Yaoundé, l'UDEAC a pu résister pendant un certain temps. Cela d'autant plus que ces versements étaient complétés par un soutien vital au Fonds de solidarité. En effet, le Cameroun et le Gabon étaient les principaux soutiens du fonds de solidarité de l'UDEAC. Mises ensemble, leurs participations équivalaient à 70% du montant total du fonds, soit 40% par le Cameroun et 30% respectivement par le Gabon et le Congo⁴².

Le bilan de l'action diplomatique du Gabon

Parmi les questions qui sont souvent posées, il y a les suivantes

- Quel est l'apport des énormes investissements dédiés au déploiement diplomatique du Gabon sur son développement et le bien être de ses populations ? Le retour sur investissement est-il avéré ?
- Que deviennent toutes les institutions sous-régionales qui ont été créées à la suite d'investissements importants en temps et en moyens par Libreville ?
- La clientèle constituée par Libreville se montre-t-elle d'une loyauté indéfectible ?
- Les médiations gabonaises se traduisent-elles souvent par des solutions durables ?

D'une manière générale, le bilan est relatif. Libreville semble

se contenter essentiellement d'asseoir son rayonnement sans s'intéresser aux aspects du moyen et long terme. A cet égard, on observe que le Gabon, seul ou de concert avec un autre Etat de la sous-région, est souvent au départ de plusieurs projets séduisants à vocation intégrative. Tel est le cas des institutions suivantes : la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), le Centre international des civilisations bantou (CICIBA), la Ligue des Etats d'Afrique noire (LENA), la Commission du golfe de Guinée (CGG), etc. Plusieurs années après leur création respective, toutes ces institutions attendent toujours leur décollage effectif.

Le cas de la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale (BVMAC) est illustratif à cet égard. D'un côté, il a permis au Gabon de faire une démonstration de sa force diplomatique dans la sous-région. En effet, Libreville a obtenu que lui soit attribué le siège de la BVMAC par le biais d'une décision dont la valeur juridique est contestable. Car, l'article 7 de l'additif au traité de la CEMAC alors en vigueur stipulait que des décisions de ce type sont prises par consensus⁴³. D'où cette remarque d'un fonctionnaire de la Banque mondiale : « la CEMAC fonctionnant sur la base du consensus, l'accord, même approuvé par cinq des six pays de la Communauté, n'a a priori aucune valeur juridique »⁴⁴.

D'un autre côté, après sa création le 27 juin 2003 à Libreville, le projet de la BVMAC semble accuser un retard important sur le chronogramme initial. De fait, les inquiétudes sur l'éventuel décollage définitif de cette « institution communautaire » sont réelles. A titre d'illustration, en cinq années d'existence, elle a déjà été sous l'autorité de quatre directeurs généraux différents, à savoir : Marlyn Mouliom-Roosalem⁴⁵, Christian Bongo⁴⁶, Yvon Psimhis⁴⁷ et Willy Ontsia⁴⁸. Certes, la première cotation a été finalement lancée le 13 août 2008 avec un emprunt obligataire émis par l'Etat gabonais à hauteur de 100 milliards de francs CFA sur la période 2007-2013 et financé à hauteur de 82 milliards par des capitaux de la région (Gabon 40%, Guinée équatoriale 20%, Cameroun 15%...). Mais, loin d'être une « bourse régionale », la BVMAC, bien que bénéficiant de l'agrément de la COSUMAF (Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale), apparaît encore comme « gabonaise ».

Pour l'attester, les quelques faits suivants sont souvent cités :

- le président de la BVMAC est Henri-Claude Oyima, Administrateur-directeur général du groupe BGFI Bank (Banque gabonaise et française internationale), qui représente plus de 60% des actifs de la BVMAC ;
- Willy Ontsia, le nouveau directeur général, est un cadre de la BGFI Bourse ;
- la première cotation est l'emprunt obligataire émis par l'Etat gabonais et largement souscrit par la BGFI ;
- la deuxième cotation devrait être l'emprunt obligataire émis

courant août-septembre 2008 par la Banque gabonaise de développement (dirigée par Christian Bongo) à hauteur de 10 milliards de francs CFA sur la période 2008-2014, à un taux d'intérêt de 06%.

Pour ce qui est des médiations, voici ce qu'en dit le bimensuel panafricain *AfriqEducation*, « le président El Hadj Omar Bongo n'est plus à présenter. Doyen des chefs d'Etat d'Afrique centrale, il est au fil des années devenu incontournable dans la sous-région. S'il est pratiquement de toutes les médiations, celles-ci ne sont pas toujours couronnées de succès. Ses détracteurs disent d'ailleurs que la meilleure solution pour enterrer une affaire est de la confier au président Bongo. Personnage insaisissable, il a néanmoins l'art de se sortir des situations complexes. Avec le concours de ses amis français, il garde la haute main (dans le domaine politique) sur le Gabon. Le côté économique (ressources du sous-sol et de la forêt) lui échappe totalement. Mais qu'importe. L'essentiel (pour lui) est d'être là, présent au poste, même si son bilan à la tête du pays est jugé par les Africains de mi-figue mi-raisin »⁴⁹.

Indépendamment de ce que l'on pense de cette analyse d'*AfriqEducation*, on observe la marginalisation du Gabon du règlement des crises majeures qui se sont produites ces dernières années dans la zone francophone : Côte d'Ivoire, Grands lacs, Tchad-Soudan, Togo, etc. Il n'y a qu'en RCA que l'emprise de Libreville demeure forte. Le président Bongo y est reconnu par toutes les parties belligérantes comme « le parrain et facilitateur suprême » du Dialogue politique inclusif centrafricain. De plus, le financement de ladite concertation devrait être en grande partie supporté par le Gabon.

Que dire de la loyauté des membres de la clientèle. L'épreuve de la réalité atteste que ces liens ne sont pas indéfectibles. C'est ainsi que depuis que Nicolas Sarkozy a accédé à la magistrature suprême française, on a noté deux faits en apparence anodins (la préférence accordée à Ellen-Johnson Sirleaf en juin 2007 pour être le premier chef d'Etat africain reçu à l'Elysée par le président français nouvellement installé, l'affaire de l'expulsion de France de deux ressortissants gabonais en 2008) qui laissent penser que si jamais la conjoncture devient favorable, Paris pourrait apporter des ajustements importants à l'orientation structurelle de ses relations avec Libreville. En Afrique, les relations avec la Guinée équatoriale sont de moins en moins sereines. Même Brazzaville n'hésite pas à mener une diplomatie de contestation cordiale du leadership de Libreville. Avec la Côte d'Ivoire, les relations sont fades depuis les échanges vifs qu'il y a eu entre le président Laurent Gbagbo et son homologue gabonais⁵⁰. Dans les Grands Lacs, les propositions de médiations gabonaises⁵⁰ sont poliment ignorées, notamment par le Rwanda, parce que perçues comme étant téléguidées par Paris.

Notes

¹Mais les pays en question avaient conservé entre eux un certain nombre de services communs : l'agence transéquatoriale de communications, radio inter équatoriale, etc.

² Le président gabonais serait actuellement l'homme le plus consulté du continent. Cf. *Africa International*, N°306, juillet-août 1997, pp.18-19.

³ François-Xavier Verschave, *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique*, Paris, Les arènes, 2000, pp.194-203.

⁴Le président Bongo n'a jamais caché son estime pour ces deux aînés. D'après certains témoignages, le président Bongo désignait Félix Houphouët-Boigny par le vocable « Papa ».

⁵A titre d'illustration, la maison qu'occupait le président Ange Félix Patassé à Bangui serait l'ancienne résidence de l'ambassadeur du Gabon en RCA. Elle lui aurait été « offerte » par le président Bongo. Il en serait de même de la Cadillac dans laquelle roulait ce dernier lorsqu'il était chef de l'Etat centrafricain.

⁶Il est loisible de constater la fréquence avec laquelle le Gabon revient à la une de nombreux médias. Tel est le cas de ce dossier intitulé : « Omar Bongo mérite-il un prix Nobel de la paix ? », in *Africa Express*, n° 006, septembre 2000, pp. 12-20 ; les articles qui y figurent tendent tous à défendre la thèse selon laquelle il est plus que temps pour qu'on décerne ce prestigieux prix au chef de l'Etat gabonais, « un homme qui a fait de la culture de la paix et du dialogue une vocation... », un homme qui a « l'étoffe d'un nobélisable... un humaniste... un sage dont on sollicite les précieux conseils... », cela d'autant plus que « le Gabon est un pays d'accueil, de paix et de libertés... un centre d'union et d'humanisme » et cela grâce à la « volonté manifeste et l'action inlassable de son chef ».

⁷Des anciens fonctionnaires de l'UDEAC nous ont affirmé avoir reçu à Bangui, à maintes reprises, de l'argent provenant du président Bongo ; « dons » destinés à pallier le non-paiement de leurs salaires durant la période de crise qu'a traversée cette institution sous-régionale.

⁸Tshitenge Lubabu Muttubule K., « Guerre des doyens. Question de préséance », *L'Afrique*, n° 10, 5-18 décembre 2001, p. 26.

⁹Le président Léon MBA du Gabon, par exemple, a été victime d'un coup d'Etat militaire en février 1964. Mais, suite à l'intervention militaire française, il a été réinstallé à son poste quelques jours après.

¹⁰Comme Maurice Robert, Robert Maloubier, etc.

¹¹Olivier Vallée, « Elf, trente ans d'ingérence », in *Manière de voir. Le Monde Diplomatique*, n° 51, mai-juin 2000, pp. 72-73.

¹²A titre d'illustration, il y a ces propos de Pascal Lissouba : « J'arrive au pouvoir et je ne connais rien au pétrole. Alors (Omar) BONGO m'envoie Samuel D. (...) C'est lui (Omar BONGO) qui m'a sorti des griffes d'Elf. Il m'a sauvé la vie », in Stephen Smith et Antoine Glaser, op. cit. ; déduction « logique », c'est également vers le président gabonais qu'il va se tourner lorsqu'il va être à la recherche d'un médiateur dans les multiples crises congolaises.

¹³On peut citer l'aventure du Biafra, qui devait entre autres compromettre les intérêts de Shell et de BP au Nigeria.

¹⁴Parmi les techniques utilisées par le chef de l'Etat gabonais pour arriver à cette fin, il y a la distribution des prébendes à la classe politique française. L'« affaire Roland Dumas » constitue l'un des épisodes les plus récents et les plus connus ; l'ex-président du Conseil constitutionnel français a expliqué une partie des importantes sommes en liquide dont il disposait par des honoraires versés par le président Bongo.

¹⁵On peut, par exemple, consulter : Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, 5 volumes, Paris, Fayard, 2001.

¹⁶Dans le cadre de la procédure ouverte par la Cour pénale internationale au sujet des crimes perpétrés en République centrafricaine en 2002 et en 2003 par les combattants du Mouvement de libération du Congo (MLC), il est apparu que c'est par l'entremise du président gabonais Omar Bongo Ondimba que Jean-Pierre Bemba est entré en contact avec le président centrafricain d'alors Ange-Félix Patassé. On peut consulter à ce sujet : Tshitenge Lubabu M.K., « Centrafrique. A la recherche des coupables », in *Jeune Afrique*, n° 2420, du 27 mai au 02 juin 2007, pp. 62-63.

¹⁷Le président Obiang Nguema de Guinée équatoriale n'a pas hésité au cours d'une interview à dire que, autant c'est le Président Ahidjo qui lui a enseigné à faire la politique, autant c'est le président Bongo qui a encadré ses pas les plus déterminants dans ce domaine et qu'à ce titre il lui exprime toute sa reconnaissance ; cf. *Jeune Afrique L'intelligent*, n° 2054, du 23 au 29 mai 2000. Ce qui nous amène à nous rappeler qu'il se dit souvent que c'est le chef de l'Etat du Gabon qui a conseillé à son homologue équato-guinéen de s'entourer d'une garde rapprochée à forte coloration marocaine, comme la sienne.

¹⁸Ce qui fait toujours plaisir aux autres dans la mesure où cela contribue à asseoir leur légitimité auprès de leurs populations. Il peut s'agir des manifestations marquant la prestation de serment, la fête nationale ou de l'indépendance, un sommet quelconque, etc. A titre d'illustration, on peut citer les prestations de serment des présidents Ange-Félix Patassé en 1999 et Idriss Déby le 8 août 2000.

¹⁹Pascal Lissouba s'est toujours senti redevable à l'endroit du président Bongo parce que, a-t-il souvent affirmé, c'est le chef de l'Etat gabonais qui lui a permis d'échapper de la prison et l'a sauvé lors de l'établissement du régime marxiste à Brazzaville, en 1966. Les propos de Pascal Lissouba sont en partie et explicitement confirmés par le chef de l'Etat gabonais : « Quand Lissouba est sorti de prison. C'était grâce à qui ? A moi. Quand il est rentré à l'UNESCO, après avoir échappé à la condamnation à mort, qui avait négocié cette intégration ? C'est encore moi. », in Jean-Paul Tedja, « El Hadj Omar Bongo parle », *AfriqueEducation*, n° 86, du 1er au 13 juin 2001, p. 17.

²⁰Lors du 35ème sommet de l'OUA à Alger en 1999, le chef de l'Etat gabonais a assuré la promotion de la candidature de l'ambassadeur tchadien Mahamat Habib Doutoum au poste de secrétaire général adjoint de l'OUA chargé de la coordination des politiques et des programmes. Il en est de même pour la candidature du Congolais Henri Lopès au poste de Secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) ; tout comme l'a été celle de l'Ivoirien Amara Essy, au poste de Secrétaire général de l'OUA, lors du 37ème et dernier sommet de cette institution, à Lusaka en juillet 2001 et d'Alpha Oumar Konaré comme premier président de la commission de l'Union africaine en 2003.

²¹Le président Patassé, par exemple, aurait reçu un appui financier important du chef de l'Etat gabonais dans le cadre du financement de sa campagne électorale lors des élections présidentielles centrafricaines de 1999.

²²A l'exception du président Biya du Cameroun.

²³Si nous ne nous intéressons qu'au degré d'implication (par la technique de la médiation par exemple) du président Ahidjo dans les situations politiques et diplomatiques qui a priori ne concernaient pas directement son pays, on note que c'est lui qui a joué les médiateurs dans la « guerre du football » qui a opposé en septembre 1962 le Congo au Gabon ; lors de la crise qui a opposé le Congo-Brazzaville au Congo-Kinshasa en 1970 (le président Nguabi, à ce propos, effectuera même une visite brève à Garoua pour y rencontrer son homologue camerounais

alors que, quelque temps auparavant, il s'était refusé de faire le déplacement de Bangui où, pour les mêmes motifs, l'avait invité Jean Bedel Bokassa ; dans les multiples conflits tchadiens, etc. Dans le cadre du processus de décolonisation de la Guinée équatoriale et d'accès à la souveraineté internationale de ce pays en 1968, le Cameroun était intervenu de manière significative. Très tôt, le gouvernement camerounais s'était prononcé en faveur de l'autodétermination de l'ex Rio Muni et de l'ex Fernando Pôo, allant même jusqu'à jouer, en 1963, le rôle de médiateur entre les nationalistes et les autorités espagnoles. Cette volonté politique de reconnaissance de l'entité étatique émergente sera concrétisée par l'établissement de relations diplomatiques en octobre 1968 et l'ouverture d'une ambassade à Santa Isabel. Par la suite, en septembre 1971, le chef de l'Etat camerounais y effectuera une visite officielle.

²⁴Il s'agit de préalable infrastructuels (hôtels, salles de réunions, sites d'exposition des produits...), techniques (fiabilité des communications internationales, interprétation en plusieurs langues...), sanitaires (hôpitaux modernes, personnels qualifiés particulièrement pour des soins d'urgence...), politiques (paix, sécurité...) et relatifs à l'accessibilité (desserte par plusieurs compagnies aériennes notamment).

²⁵Soit à la suite d'une désignation, soit parce qu'il assure la présidence conformément aux dispositions statutaires.

²⁶Article 5 du traité de l'UDEAC et de l'additif au traité de la CEMAC.

²⁷Alors que le Gabon n'était plus membre de la défunte compagnie aérienne panafricaine depuis 1976.

²⁸Nous le tenons des différents entretiens que nous avons eus avec de nombreux hauts responsables impliqués, à un moment ou à autre, comme membre de la délégation d'un Etat ou comme fonctionnaire d'une institution sous-régionale, dans le processus d'intégration en Afrique centrale.

²⁹Des personnes faisant partie de la délégation du Secrétariat général de l'UDEAC affirment avoir été surprises par cet ordre du jour comme tout le monde, et n'ont donc pas préparé de manière particulière et comme il se devait ce sommet ; et pourtant, selon les textes organiques, c'est cet organe intégré qui devait être la plaque tournante de la dynamique d'intégration sous-régionale.

³⁰Aux faits, nous allons greffer quelques commentaires extraits des confidences obtenues de certaines personnalités ayant fait partie de la délégation camerounaise à ces travaux.

³¹Infra.

³²D'où le remplacement de Dieudonné Mouiri-Boussougou par son compatriote Jean Marie Maguena lors de la 8ème session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat de la CEMAC du 25 avril 2007 à N'Djamena.

³³A cet égard, on peut observer que quelques mois après son départ de la CEMAC, Dieudonné Mouiri-Boussougou a été nommé ministre des transports et de l'aviation civile du Gabon, le 28 décembre 2007.

³⁴Article 20 du traité modifié de l'UDEAC.

³⁵Nous le tenons de plusieurs témoignages de personnes qui étaient en poste au Secrétariat général de l'UDEAC durant cette période difficile qui va de la fin des années 1980 jusqu'au lancement de la CEMAC, soit quatorze (14) mois d'arriérés de salaires.

³⁶Cf. Règlement n° 5/99/CEMAC-002-CM-02 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat exécutif de la CEMAC. Cependant, il faut bien admettre que cette réforme du statut des professionnels de la Communauté piétine.

³⁷Article 51 des statuts modifiés de la BEAC.

³⁸Cf. supra ; à propos des ressortissants gabonais en service à Bangui auprès du Secrétariat de l'UDEAC/CEMAC.

³⁹On se souvient d'ailleurs que, alors qu'il était déjà gouverneur de la BEAC depuis 8 ans, Jean-Félix Mamalepot a reçu solennellement à Libreville, le 17 août 1998, des mains du président Bongo, une décoration pour les services qu'il rend à la nation gabonaise (?). Son entrée au gouvernement de la République gabonaise est d'ailleurs régulièrement annoncée ; Jean-Dominique Geslin, « Gabon : ouverture en trompe-l'œil », *Jeune Afrique/L'intelligent*, n° 2143, du 4 au 10 février 2001, pp. 38-39.

⁴⁰Il suffit de s'intéresser à toute la passion déchaînée au Cameroun par la décision de la 2ème Conférence des chefs d'Etat de la CEMAC de fixer le siège de la BVMAC à Libreville. Tous les articles publiés dans différents journaux camerounais pourraient être d'un apport important. Par ailleurs, c'est une thèse qu'ont soutenue par différents Camerounais en service au sein de la BEAC (services centraux ou direction nationale). C'est ainsi que certains n'ont pas hésité à affirmer que, selon toutes les apparences, « Jean Félix Mamalepot se comporte comme s'il était en mission commandée au Cameroun et contre le Cameroun ».

⁴¹Beatrice Hibou « Contradictions de l'intégration régionale en Afrique centrale », *Politique africaine*, 54, juin 1994, p. 72.

⁴²Cf. Rigobert Sadiou, *La réintégration du Tchad dans l'UDEAC, Mémoire de maîtrise en relations internationales*, Université de Yaoundé, IRIC, 1985-1986, p. 49.

⁴³On peut définir le consensus comme étant « un système de décision sans vote, où le silence général témoigne de l'absence d'objection dirimante de la part des Etats membres et autorise l'adoption du texte dont une autorité convenue (porte-parole d'un groupe, président d'un organe) a indiqué le contenu », in Nguyen Quoc Dinh et al., *Droit international public*, Paris, LGDJ, 1999, p. 621.

⁴⁴Assou Massou, « Chez Biya ou chez Bongo ? », *Economia*, n° 4, février 2001, p. 81.

⁴⁵Centrafrique mariée à un Camerounais, d'où le patronyme Moulioum.

⁴⁶A la suite du conseil d'administration de la BVMAC qui s'est tenu à Libreville le 13 mars 2006, il a été désigné pour diriger le comité technique constitué de la COSUMAF, de la BEAC et d'experts en matière de marché financier, chargé d'assurer la « relance de la mise en œuvre de la place boursière de la CEMAC en mettant fin aux contre-performances de la précédente équipe ». Jusqu'alors administrateur de la BVMAC, Christian Bongo (né en 1968), fils du président Bongo Ondimba, a cumulé cette fonction avec d'autres, à savoir : administrateur directeur général de la banque gabonaise de développement (BGD), fondateur et directeur général de Gabon Airlines, directeur général de la banque de l'habitat du Gabon, président du conseil d'administration du Transgabonais, administrateur de Atlantique télécom Gabon, administrateur de la BGF1.

⁴⁷Ressortissant centrafricain, Yvon Psimhis a été nommé directeur général de la BVMAC par le conseil d'administration de cette institution, alors confiée par Christian Bongo, administrateur-directeur général par intérim, le jeudi 12 avril 2007 à Libreville.

⁴⁸Il a été nommé à la suite du limogeage de Yvon Psimhis le 14 juillet 2008 à qui on a notamment fait le reproche de ne pas avoir démarré assez rapidement l'activité de la BVMAC.

⁴⁹*AfriqueEducation*, n° 76-77, décembre 2000-janvier 2001, p. 26.

⁵⁰Laurent Cbagbo a traité son pair gabonais de « rigolo ».

LES PERSPECTIVES : LE GABON, UN EMIRAT STABLE MAIS EN PLEIN DOUTE !

Par Côte Damien Georges AWOUMOU, Internationaliste, FPAE, Yaoundé (Cameroun)

Les perspectives semblent brouillées pour au moins deux raisons. D'un côté, les questions domestiques tendent de plus en plus à absorber l'essentiel du temps et des moyens des autorités gabonaises. De l'autre, on assiste à l'affirmation au sein de la sous-région de prétentions qui se veulent rivales au leadership de Libreville.

La forte emprise des préoccupations domestiques

Depuis 1998, le Gabon connaît une dépression dont les effets sont perceptibles au niveau des indicateurs macro-économiques et sociaux¹.

Certes, le Conseil des ministres réuni le 18 septembre a fait passer le budget 2008 de 1798 milliards à 2648 milliards de francs CFA, soit une hausse de 850 millions par rapport à la loi de finances initiale, inhérente à l'envolée exception-

BVMAC, rendu possible par les agences de notation Fitch et Standard & Poor's qui ont attribué au Gabon un « BB- » pour le risque en devises à long terme, la meilleure note en Afrique de l'Ouest et centrale.

Il demeure néanmoins constant que le pétrole reste le secteur clé de l'économie gabonaise; que le Gabon occupe le 119ème rang sur 177 de l'indice de développement humain ; que le taux de chômage y est de plus de 21% ; que les populations déplorent un déficit criard d'infrastructures nécessaires au développement du pays et à leur bien être (écoles, hôpitaux, routes, adduction d'eau, distribution électricité, etc.). A cet égard, selon une étude du marché du BTP en Afrique centrale réalisée par la mission économique française de Yaoundé, le Gabon dispose de 936 km de routes bitumées sur un réseau total de 9 170 km. La même étude fait ressortir



nelle ayant caractérisé les cours des matières premières ces derniers mois que le produit intérieur brut (PIB), soit l'un des plus élevés du continent (il dépasse les 8900 dollars par habitant) ; que Libreville ait racheté par anticipation sa dette au Club de Paris, à hauteur de 1,5 milliards de dollars, entre le 02 décembre 2007 et le 30 janvier 2008, faisant passer l'endettement extérieur du pays de 28,2% du PIB en 2007 à 6,4% en 2009, selon les prévisions ; et que ce rachat de dette ait été financé par l'emprunt obligataire émis pour un montant de 1 milliard de dollars, en décembre 2007, sur la

qu'en Afrique centrale, le Gabon occupe la 5ème position sur un classement portant sur les huit pays les plus bitumés de la région, à savoir : Cameroun (4 918 km bitumés sur 48 850 km de routes), RDC (2 290 km sur 212 500 km), Congo (1 240 km sur 17 289 km), Tchad (1 021 km sur 5 549 km), Gabon (936 km sur 9 170 km), Centrafrique (702 km sur 24 307 km), Guinée équatoriale (700 km sur 4 000 km), et Sao Tomé & Príncipe (212 km sur 1250 km).

Ce constat général donne lieu à des préoccupations publi-

quement manifestées sur la gestion stratégique des ressources naturelles et l'utilisation des revenus découlant de leur exploitation. Dans le même temps, elle inspire des réflexions sur la réorientation des politiques économiques et sociales. En adressant ses vœux de nouvel an à la nation, le 31 décembre 1999, le président Bongo n'a pas hésité, à cet égard, à évoquer la nécessité d'une « refondation de l'Etat gabonais ». Le samedi 1er décembre 2007 à l'occasion des festivités marquant le quarantième anniversaire de son accession à la magistrature suprême de son pays, le chef de l'Etat gabonais a de nouveau dressé un bilan très critique de la réalité économique et sociale du Gabon en se référant notamment à la crise des secteurs de la santé, de l'éducation, des infrastructures, de l'emploi, du processus démocratique, à l'absence de diversification de l'économie, au déficit de gouvernance publique, etc. A ces frustrations se greffent des inquiétudes inhérentes à la succession d'Omar Bongo et au traitement de la question de l'immigration.

L'après-Bongo

Tout le système politique gabonais repose sur la personne d'Omar Bongo. C'est de lui seul que dépendent durablement toutes les grâces et les disgrâces. Ainsi, contrairement à ce qu'avait fait son prédécesseur, Léon MBA, aucun dauphin n'est officiellement désigné et préparé. Pourtant, tout le monde y pense déjà, bien que très peu osent en parler. Certains, qui se verraient bien propulsés sur le devant de la scène au moment de la passation des pouvoirs, se placent d'emblée comme successeurs potentiels. Tous les héritiers putatifs de la charge s'emploient à s'assurer un leadership régional solide et un entourage susceptible de relayer leurs idées et leurs ambitions dans les cénacles de Libreville et d'ailleurs, le moment venu.

A priori, le président Bongo, 73 ans dont 41 passés à la tête de l'Etat, continue à canaliser avec maestria toutes ces ambitions. Toutefois, il devient quotidiennement évident que ce dont souffre le Gabon aujourd'hui est aussi une crise de génération. D'où ces inquiétudes que suscite l'évocation de l'après-Bongo².

En outre, ces inquiétudes sont renforcées par le fait que, depuis quelques années, la communauté financière internationale dissimule à peine sa très forte envie d'imposer une certaine discipline dans la gestion de l'Etat gabonais ; laquelle devrait s'accompagner de mesures d'austérité (réduction du train de vie de l'Etat, maîtrise de la masse salariale, régulation des marchés publics, etc.). Conscient des incidences sociales éventuelles de telles décisions et de leur impact probable sur la pérennité de son régime et la stabilité sociopolitique du Gabon, le président Bongo, homme de pouvoir et d'influence, jusque là à tempéré

les ardeurs des bailleurs de fonds. Qu'en sera-t-il après lui ?

L'après-pétrole

Bien que pays à revenu intermédiaire, les indicateurs sociaux du Gabon sont préoccupants. En effet, depuis 1960, le pays a bâti sa stratégie de développement sur la production et l'exploitation en l'état brut de quatre principaux produits primaires, à savoir : le pétrole, le bois, le manganèse et l'uranium.

Cependant, de tous ces produits, les efforts de production ont été prioritairement concentrés sur l'exploitation pétrolière. Ce secteur contribue aujourd'hui pour plus de 50% du PIB et représente 80% des recettes d'exportations. Le secteur non pétrolier est constitué par les activités minières et le bois, tandis que l'agriculture, la pêche et les autres secteurs comme l'élevage, le tourisme, sont moins développés.

L'évolution des cours des produits primaires de manière générale, et celle du pétrole en particulier, a été instable, et a eu tendance à décliner sur le moyen et long terme. De ce fait et avec la forte chute des prix du pétrole vers la fin de la décennie 90, le Gabon a été brutalement confronté à des difficultés économiques. Le déclin de la production de pétrole a accentué ces difficultés, et confirmé la fragilité de l'économie dont la dépendance vis-à-vis de ce produit est excessive⁴.

Dans ce contexte, le Gabon a repris le chemin des réformes, accompagné par le FMI et de la Banque mondiale. Dans le même temps, le tarissement des champs pétroliers et la baisse du niveau de la production du pétrole ont suscité de réelles incertitudes (dites critiques⁵) sur les perspectives de développement du pays, jusque là fortement tributaires des apports du seul secteur pétrolier. Cette évolution situe la problématique du développement du Gabon dans le cadre de l'ère post-pétrole, et interpelle les acteurs et partenaires au développement du Gabon à la réflexion sur de nouveaux secteurs stratégiques longtemps délaissés et qui pourraient constituer une nouvelle voie pour une véritable dynamique de développement durable.

En définitive, et par delà les rêves que génère le projet d'exploitation du gisement ferreux de Belinga, si des mesures ne sont pas prises, à brève échéance, en vue de la reconversion économique de ce pays trop longtemps endormi sur ses lauriers noirs, l'après-pétrole demeure porteur d'incertitudes⁶.

La question de l'immigration

Le pourcentage des étrangers a tellement augmenté, surtout à Libreville, que les réactions xénophobes deviennent inévitables. Le phénomène de l'immigration est perçu par de

nombreux Gabonais comme celui qui en premier menace leur Etat et leur société.

Outre le fait colonial et le caractère transfrontalier de certaines ethnies du Gabon, le flux migratoire vers ce pays trouve également son origine dans le boom pétrolier. Deux circonstances interviennent simultanément : la montée du prix du baril de pétrole et la hausse du dollar américain ⁷. Les grands projets engagés dans le pays vont alors nécessiter une importante main d'œuvre que ne peut fournir l'intérieur du pays. Les entreprises étrangères optèrent alors pour le recrutement à l'étranger et vinrent forcer la main au gouvernement pour obtenir la signature des accords de transfert de main d'œuvre ⁸. Dans une Afrique tenaillée par la famine, traquée par la sécheresse, hantée par la guerre, le Gabon avait tout pour attirer : pays politiquement stable, vaste, vide, au climat équatorial connaissant une réelle prospérité, invitant les étrangers par la voix la plus autorisée ⁹.

Or, et d'une manière générale, plus faible est la population autochtone d'un pays, plus sensible sera-t-elle au problème de la forte présence étrangère, allant jusqu'à préparer les nationaux à la conviction d'un « envahissement pacifique ». Ce fut bien le cas lors du recensement des étrangers de 1985 qui permit de constater que le Gabon abrite les ressortissants de 105 Etats, correspondant à 10% de la population. La préoccupation pourtant vint de ce que 47,84% des étrangers étaient en situation irrégulière et que la population étrangère avait augmenté de 74% depuis 1976, alors que la population autochtone affichait dans la même période un modeste accroissement de près de 14% ¹⁰. Le recensement de 1985 a apporté une mutation négative dans la perception de « l'étranger ». Il s'est observé une véritable « rupture ». L'étranger a cessé d'apparaître comme un « frère » venu « chercher sa vie », mais au contraire la cause des malheurs du national. Et depuis lors, l'anathème jeté sur les étrangers prend de l'ampleur et repose sur les fondements suivants : monopole du commerce et du secteur informel, problème du chômage des Gabonais, montée de la criminalité, participation avérée depuis 1990 aux activités politiques nationales du Gabon... Bref, l'expérience actuelle du Gabon décrit ce que l'on peut considérer comme un cycle général : les pays d'immigration font toujours appel à la main d'œuvre étrangère en période de prospérité et ont tendance à la rejeter progressivement selon la gravité de la crise économique. D'où des tensions, voir des conflits comme en Côte d'Ivoire.

Dans le cas gabonais, la responsabilité de la classe politique est importante. Au lieu d'œuvrer pour l'élaboration d'une politique d'immigration cohérente et pertinente garantissant la stabilité et le développement d'un Gabon harmonieusement

intégré dans sa sous-région, certains de ses membres se distinguent plutôt par une instrumentalisation politicienne de cette question ; laquelle est favorisée par la paupérisation des populations et la précarité dont elles se sentent menacées. Aussi assiste-t-on à un pervertissement de la problématique et des mécanismes en charge du traitement de la question de l'immigration, ceci se traduit par une intensification et une densification de l'immigration clandestine. En plus de ce que la délivrance des cartes de séjour et des visas génère une rente substantielle qui n'est pas toujours répertoriée par la comptabilité publique de ce pays, on s'aperçoit aussi que seuls ceux qui veulent emprunter les voies officielles (soit l'infime minorité) pour entrer sur le territoire gabonais éprouvent de sérieuses difficultés. Autrement dit, l'approche jusqu'à présent déployée par Libreville pourrait contribuer à complexifier davantage le traitement de la question de l'immigration ; sauf si les nécessaires ajustements sont introduits de manière opportune. Par ailleurs, le Gabon ne pourrait pas continuer longtemps encore à revendiquer le rôle de leader d'Afrique centrale, alors qu'en même temps il en ignore les dispositions communautaires, tant il est vrai que le baromètre d'un processus d'intégration régional est la question de la libre circulation.

En résumé, bien que jusque là stable et conservant un potentiel économique important, le Gabon est un pays qui ne fait qu'amorcer la phase des doutes. Son affirmation sur la scène sous-régionale dépendra de sa capacité à restaurer ses équilibres socio-économiques et à demeurer durablement stable. Ce qui revient à dire que, si les autorités gabonaises ne prennent pas les mesures qui s'imposent sur le plan interne, le « leadership » de leur pays pourrait se diluer. Au demeurant, on relève l'affirmation de prétentions rivales de la part de cer-



tains pays jusque là perçus comme acteurs sous-régionaux marginaux.

L'affirmation de prétentions rivales au sein de la sous-région

Le Cameroun apparaît comme le rival structurel et intime du Gabon pour le leadership d'Afrique centrale. On observe aussi que Brazzaville, profitant de la restauration de la paix et de la rente générée par la flambée des prix du pétrole, déploie une diplomatie agressive qui fait concurrence à Libreville. Tout comme Luanda dont l'influence ne cesse de croître dans la sous-région. Le cas le plus saisissant est celui de la Malabo ¹¹

La Guinée équatoriale, pays partagé entre des formations insulaires et continentale, connaît un regain d'intérêt stratégique et diplomatique ces derniers temps ¹². Autrefois isolé et déprécié, ce petit pays situé à la jonction du golfe de Guinée et de l'Afrique centrale du Centre-Ouest, a vu sa valeur cotée à la hausse, en raison de son statut de nouvel Etat pétrolier ayant même des ambitions régionales de puissance. La nouvelle donne pétrolière est venue redéfinir le standing territorial et géopolitique de ce pays dont l'image internationale correspondait surtout à celle d'un Etat défaillant. Dans ce nouveau contexte stratégique et diplomatique, le petit poucet affirme même des prétentions géopolitiques et de puissance économique-politique dans la région d'Afrique centrale.

La Guinée équatoriale est allée crescendo dans l'affirmation de ses prétentions sous-régionales. Malabo a d'abord usé de l'arme de la « diplomatie financière ».

C'est ainsi qu'en 2002 la Guinée équatoriale a successivement octroyé un soutien financier à la RCA et au Gabon ¹³. Par la suite, les autorités équato-guinéennes se sont singularisées en retirant leurs troupes de la Force multinationale de la CEMAC en Centrafrique (FOMUC) en 2003. Puis, par le biais de différents médias, le président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo et ses collaborateurs ont commencé à souligner « l'urgente nécessité » qu'il y aurait à « moderniser la CEMAC » ¹⁴. Finalement, lors du 6ème sommet des chefs d'Etat de la CEMAC, les 29 et 30 juin 2005 à Malabo, le président Obiang Nguema a plaidé devant ses pairs pour « plus d'équité dans l'attribution des responsabilités ». A cet égard, il a requis et obtenu la réalisation d'un audit juridique et financier des institutions communautaires ¹⁵.

Pourtant, Malabo a longtemps entretenu un rapport de dépendance envers Yaoundé et Libreville. En effet, ces deux pays ont beaucoup œuvré pour l'accession à l'indépendance, le 12 octobre 1968, de leur voisin ; ils en ont encadré les

premiers pas¹⁶. Au demeurant, Macias Nguema lui-même, bien qu'étant présenté comme un Fang, du clan Esangui de la région de Mongomo, serait de parents originaires de la province gabonaise du Woleu-Ntem ¹⁷. Jusqu'à une époque récente, le Gabon, surtout, émergeait véritablement comme « le grand frère » de la Guinée équatoriale ¹⁸. Contrairement à la politique camerounaise fondée sur les principes du droit international, celle du Gabon vis-à-vis de la Guinée équatoriale s'est articulée autour de trois objectifs majeurs : s'approprier les îles disputées de l'estuaire du Muni, attirer Malabo dans l'orbite française et isoler Yaoundé. Pour atteindre ses buts, Libreville s'est ébroué comme un grand vis-à-vis de son petit voisin et n'a pas hésité à recourir au conflit. C'est en conformité avec cette logique que le Gabon aurait joué une partition essentielle pour la montée du Lieutenant-colonel T. Obiang Nguema au pouvoir¹⁹.

Le changement noté dans le style diplomatique de Malabo aura certainement des répercussions sur l'échiquier sous-régional. D'ores et déjà, et à la suite de la 8ème conférence des chefs d'Etat de la CEMAC qui s'est tenue à N'Djamena le 25 avril 2007, on a noté que Jean-Félix Mamalepot a été relevé de ses fonctions de gouverneur de la banque centrale ; fait inédit dans les institutions de l'UDEAC/CEMAC ! Il est assez symptomatique que pour faire admettre la nécessité d'une réforme du fonctionnement des instances communautaires, c'est sur la BEAC que Malabo a concentré son argumentaire. A cet égard, pour le président Obiang Nguema, « la Guinée équatoriale a fait son entrée dans une organisation qui était exclusivement composée d'anciennes colonies françaises (mais) nous ne sommes plus à l'époque coloniale. Je ne comprends (par conséquent) pas pourquoi un pays (le Gabon) peut avoir le privilège de détenir de manière permanente le poste de gouverneur de la BEAC » ²⁰. Et c'est dans ce contexte que se trouve ravivé le litige frontalier entre le Gabon et la Guinée équatoriale au sujet des îles de l'estuaire du Muni.

Les résultats des audits susmentionnés ont été présentés lors du 7ème sommet des chefs d'Etat de la CEMAC, à Bata, les 14 et 15 mars. Il a ainsi été décidé de créer un comité de pilotage chargé d'œuvrer sous la conduite du président Obiang Nguema, pendant deux ans (2006-2008), en vue de la révision des statuts et des principes de la Communauté.

La démarche de la Guinée équatoriale est légitime. En effet, comme tous les cinq autres Etats membres de la CEMAC, elle est en droit de demander une plus grande participation dans tous les processus de prise des décisions communautaires.

Pour maintenir son influence en Afrique centrale, le président Bongo peut encore compter sur le soutien de la France,

son alliance matrimoniale avec son homologue congolais, son rôle de médiateur en RCA et au Tchad et l'immense rente qu'il tire des cours actuels du pétrole.

Libreville travaille même pour un rapprochement avec Yaoundé en vue d'endiguer les ardeurs de Malabo²¹. En réalité, on devrait assister à un effritement progressif du «leadership» de Libreville. C'est peut-être ce qui incite Dieudonné Mozouloua, de l'URSAD et de l'Université de Bangui, à conclure que le Gabon est un pays qui « s'est enfermé dans

classes, le refus de remplir et de signer les bulletins scolaires) pour exiger du gouvernement le respect du contrat d'embauche de ses membres, en particulier le paiement de leur salaire le 24 décembre 2002, des étudiants gabonais ont séquestré quatre diplomates dans l'enceinte de leur ambassade de Dakar en vue d'obtenir le paiement de sept mois d'arriérés de bourses, le versement « directement aux étudiants » d'une indemnité de prise en charge médicale alors versée à une compagnie d'assurances ; mai-juillet 2003, grèves des per-



une tour d'illusions du rôle de leadership (non mérité) sur des bases à la fois factices et fictives »²².

1- La nette torpeur du climat politique et social qui s'en suit peut être illustrée par les rappels suivants : les élections des conseillers municipaux et départementaux du 29 décembre 2002 ont été marquées par un fort taux d'abstention, alors que les scrutins n'ont pas pu, pour des raisons diverses, se tenir dans plusieurs communes avant la clôture officielle des bureaux ; le 06 janvier 2003, début d'une grève illimitée des enseignants regroupés au sein du Syndicat de l'éducation nationale (SENA) en vue d'obtenir une amélioration de leurs conditions de travail (notamment une revalorisation des salaires, la construction d'écoles et la gratuité des manuels scolaires) l'Amicale des enseignants expatriés au Gabon (AEEG) a décidé, le 16 décembre 2002, la rétention des notes du premier trimestre dans les lycées et collèges et le boycott des activités de fin d'année (la non-participation aux conseils de

sonnels médicaux qui déplorent leurs conditions de travail ; le taux de réussite au baccalauréat 2008 a été estimé à 10% ; grève des enseignants se traduisant par un gel de la rentrée scolaire 2008-2009 ; etc.

2- Depuis les événements survenus en Côte d'Ivoire, les interrogations sur l'avenir du modèle gabonais se font plus pressantes. Quid de l'après-système Bongo ? Ses héritiers se distingueront-ils comme étant des hommes d'Etat ? D'ores et déjà, il apparaît que la solution durable aux problèmes politiques, sociaux et économiques du Gabon passe par un profond renouvellement de la classe politique actuelle. Ceci dit, cette problématique n'est pas exclusive au Gabon dans la sous-région Afrique centrale.

3- Une fois de plus, on s'inspire de ce qui s'est passé après le décès du président Houphouët-Boigny : crise sociopolitique en Côte d'Ivoire, dévaluation du franc CFA, disparition d'Air Afrique, etc.

Notes

4- Révélateur de ce que certains clignotants économiques importants ont viré au rouge, il y a la décision de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE), annoncée le 19 décembre 2002, de déclasser les notes du Gabon de B à C en raison de l'impact croissant de la diminution de la production pétrolière sur les finances publiques et donc sur le comportement de paiement des entreprises.

5- Gabon 2025, La réflexion stratégique à long terme, Rapport de synthèse, Ministère de la planification, de l'environnement et du tourisme, Libreville, juin 1996.

6- En dépit des assurances données par le président Bongo lorsqu'il déclare : « Il est vrai que l'état de nos réserves pétrolières n'est plus ce qu'il était il y a quatre ou cinq ans, mais cela n'a rien de dramatique. Nous sommes toujours un pays producteur de rang honorable et un pays d'avenir. Vous savez, ce n'est pas la première fois que l'on dit le Gabon sur le déclin. Et puis, un miracle survient... », J.A./L'intelligent, N°2208, du 04 au 10 mai 2003, P.45.

7- En l'espace de sept ans, le PIB passera de 93,1 milliards de francs CFA en 1970 à 636 milliards de francs CFA en 1977, faisant bondir le budget national de 36 milliards (1973) à 242 milliards (1978) de francs CFA. Cf. Rapport du Ministre du Commerce et de l'Industrie, Etienne Moussirou au Congrès du Parti Démocratique Gabonais, mai 1979, Editions du PDG, P.46.

8- Le Gabon a signé 7 accords de transfert de main d'œuvre du 21 mars 1975 au 31 mai 1983 avec le Togo, le Rwanda, la RCA, le Congo, le Cap-Vert, le Cameroun, la Guinée équatoriale. L'opération fut menée par les entreprises françaises DUMEZ et Dragages. Des chantiers entiers furent transférés du Sénégal au Gabon. Le chemin de fer transgabonais, présenté à l'époque comme « le plus grand chantier de l'Afrique (1000 milliards de francs CFA) a mobilisé 4113 personnes dont 1714 Gabonais, contre 1720 Africains de l'Ouest, 327 Pakistanais, 352 Européens. Cf. Roland Pourtier, Le Gabon, L'Harmattan, 1989, P.235.

9- Le président Bongo a tenu le propos suivant : « Les portes du Gabon sont ouvertes à tous les étrangers désireux de participer sans arrière-pensées à son essor économique et social, ils seront les bienvenus chez nous », Discours à la nation de 1974.

10- « L'immigration », extrait du rapport de présentation au gouvernement, Hebdo Informations, N°119 du 09 août 1986, P.1.

11- Côte Damien Georges Awoumou, «La Guinée équatoriale: le nouveau moteur de la dynamique d'intégration au sein de la CEMAC ? », Enjeux, n° 28, juillet-septembre 2006, pp. 26-33

12- Mathias Eric Owona Nguini, « La Guinée équatoriale en perspective : vues, visées et visions géopolitiques », Enjeux, n° 28, juillet-septembre 2006, p. 5.

13- Jean-Dominique Geslin, "Péto-diplomatie", Jeune Afrique/L'intelligent, n° 2175, du 16 septembre 2002, p. 24.

14- Par exemple, dans une interview accordée à Jeune Afrique/L'intelligent (n° 2319, du 19 au 25 juin 2005, p. 38), le président Obiang Nguema déclare : « J'ai déjà évoqué avec mes pairs chefs d'Etat la nécessité d'une réforme majeure de nos structures communes. En réalité, pour le moment, nous avons juste changé de nom, l'UDEAC est devenue la CEMAC. Mais nous continuons à fonctionner avec les anciens textes qui ne sont plus adaptés. Nous sommes, c'est le cas de le dire, dans le statu quo ».

15- Pour T. Obiang Nguema, « la Guinée équatoriale ne tire aucun bénéfice des lourdes sommes qu'elle dépose dans les coffres de la BEAC et ne dispose d'aucun poste au niveau de sa

direction ». Il est relayé par son ministre des finances, Marcelino Owono Edu, qui dénonce l'« inéquité » et l'« injustice » de la répartition des postes à la tête de la BEAC, exige une juste rémunération des avoirs équato-guinéens et demande une remise à plat de la gestion de la CEMAC. Cf. Jeune Afrique/L'intelligent, n° 2322, du 10 au 16 juillet 2005, p. 70.

16- Côte Damien Georges Awoumou, « La Guinée équatoriale :le nouveau moteur de la dynamique d'intégration au sein de la CEMAC ? », op. cit. ;

17- Paul Gérard Nsah-Voundy, Le petit Etat dans les relations internationales : la Guinée équatoriale et ses voisins, Yaoundé, Thèse de doctorat 3ème cycle en relations internationales, IRIC, 1990, p. 205

18- En première page du journal gouvernemental équato-guinéen, Ebano, du 1er juin 1981, le Président Omar Bongo est explicitement considéré comme « le grand frère et tuteur de la Guinée équatoriale ».

19- Gonzalo Lara "En la mesa si", cité par La Voz del pueblo, n° 3, p. 122 ; voir aussi sur le même sujet Paul Gérard Nsah-Voundy, op. cit. ; Côte Damien Georges Awoumou, « La Guinée équatoriale : le nouveau moteur de la dynamique d'intégration au sein de la CEMAC ? », op. cit. ;

20- Voir Jeune Afrique/L'intelligent, n°2319, du 19 au 25 juin 2005, p. 38 ; Jeune Afrique/L'intelligent, n° 2322, du 10 au 16 juillet 2005, p. 70.

21- Comme l'atteste la participation spectaculaire du président Biya aux manifestations marquant le 47ème anniversaire de l'indépendance du Gabon, le 17 août 2007. On a pu relever que le séjour du chef de l'Etat camerounais à Libreville est intervenu à la suite de la longue audience qu'il a accordée en juillet 2007 à Ali Ben Bongo, ministre de la défense du Gabon, porteur d'un message de son père Omar Bongo Ondimba.

22- Dieudonné Mozouloua, « L'accès à la mer, un défi à variables multiples pour la Centrafrique », Enjeux, n°26, janvier-mars 2006, p. 32.

Élections américaines du 4 novembre 2008 : quelles retombées pour l'Afrique centrale?

Par Joseph OWONA NTSAMA, Historien, FPAE (Cameroun)

L'un des objectifs politiques des derniers candidats à la Maison Blanche, a été, au-delà des postures légitimées par leur obédience politique respective, de faire oublier les deux mandats de républicanisme désastreux de George Walker Bush. C'était d'ailleurs un truisme de penser que le candidat élu le sera fondamentalement pour autre chose que d'améliorer l'American way of life qui répond aujourd'hui à des exigences beaucoup plus complexes que celles des temps de la prohibition, ou de la crise de Wall Street de 1929. Qu'il fut républicain comme le sénateur de l'Arizona, John Mc Cain, ou démocrate comme Barack Obama le sénateur de l'Illinois, il lui aurait été impérieux de trouver les voies et moyens susceptibles de réconcilier les citoyens avec le mythique rêve américain ¹ d'une part ; et, d'œuvrer pour une meilleure image de son pays auprès de la communauté internationale depuis que les attentats du 11 septembre 2001 de New York et de Washington ont démystifié l'hyperpuissance américaine, d'autre part. La tâche de Barack Obama le nouvel arrivant à la Maison Blanche est donc importante; Bush ayant rendu les choses plus difficiles qu'elles le furent souvent par le passé. Cela va rapidement se vérifier notamment en ce qui concerne la gestion des problèmes du citoyen américain moyen au quotidien actuellement empêtré dans les effets pervers de la crise du petit marché des subprimes, ces prêts bancaires transformés en obligations remboursables à des taux d'intérêt flexibles. Il en est de même pour la sécurité sanitaire ou le système d'imposition. On pourrait aussi dire la même chose en ce qui concerne le dilemme quasi shakespearien dans lequel renvoie la brûlante question du maintien des corps expéditionnaires américains en Irak, en Afghanistan ou au Pakistan. La position de Bush [le maintien des troupes militaires à tous les prix et même à n'importe quel prix], sur cette question, était bien connue et contestée avec virulence par une bonne partie de l'opinion américaine. Barack Obama, tout au long de sa campagne, a paru un peu moins conservateur sur la question... Il serait naïf de croire que la politique étrangère des Etats-Unis, vis-à-vis de l'Afrique et du reste du monde, va se départir de ses 2 articulations fortes qui expriment toute la dimension politique de leurs ambitions plurielles : la puissance et la liberté². La réalité objective que recouvrent d'abord historiquement, ensuite culturellement, et enfin politiquement ces deux paradigmes, exprime sans ambiguïté la position américaine en matière de politique étrangère.

Des raisons d'espérer pour l'Afrique centrale ?

Quoi qu'il advienne aujourd'hui, l'Amérique a d'abord voté un américain pour changer sa donne politique interne et internationale. On pourrait légitimement penser à la suite du philosophe Souleymane Bachir Diagne, que la politique américaine

d'Obama ne connaîtra pas une orientation favorable en tous points pour l'Afrique. Son origine africaine ne garantit pas de fait ni de droit la pertinence d'une telle hypothèse et son effectivité ³, autant que le fait qu'il ait une sensibilité particulière pour les questions africaines ne nous fonde pas automatiquement à espérer de lui des initiatives qui doivent être plutôt prises par nos chefs d'Etats. Cette saine circonspection du philosophe sénégalais s'inscrit dans la compréhension historique de cette nouvelle Amérique postraciale qui a vu émerger des noirs, à l'instar de Colin Powell, Barack Obama, Condoleezza Rice, Valerie Jarrett ⁴, Cindy Courville ⁵ ou Susan Rice ⁶. Il s'agit de personnalités du monde noir américain pour lesquels le repli identitaire et son affirmation ne sont plus valables comme motifs péremptoires de pratique de la politique et d'émancipation sociale. Les post-raciaux, désormais, défendent l'Amérique toute entière mais pas une communauté, en l'occurrence la noire. Cette position peut aussi être confortée par le fait que l'Afrique n'a jamais fait l'objet d'une attention particulière lors des différentes joutes qui ont opposées Obama à Mc Cain. Mais peut-on légitimement faire l'économie d'une lecture qui évacue logiquement et surtout stratégiquement l'Afrique notamment sa partie centrale, par rapport aux répercussions de la nouvelle politique étrangère américaine en l'occurrence sur les questions de défense, de partenariat économique, de santé ou de démocratie ? Il s'agit là des 4 préalables objectifs qui légitimeraient la présence américaine (directe ou indirecte), depuis la fin de la guerre froide, dans cet espace. Mais de manière pragmatique la politique américaine en Afrique se décline en 2 orientations très précises :
-l'exploitation et le contrôle du pétrole dans le Golfe de Guinée ⁷ ;



-le contrôle et l'anticipation sur le terrorisme islamiste depuis les attentats de Nairobi et de Dar es Salaam en 1998⁸.

Ces aspects nécessitent la présence effective (et même l'augmentation numérique et la cooptation d'une main d'œuvre locale) des multinationales partout où il y a du pétrole notamment à Sao Tome e Principe, en Guinée Equatoriale, au Gabon, au Cameroun, au Congo, en RDC, en Angola et au Nigéria. Pour le second axe la création du commandement opérationnel militaire américain pour l'Afrique [USAFRICOM ou AFRICOM], le 1er octobre 2008, marque définitivement l'intérêt des Etats-Unis à contrôler l'Afrique bien au-delà du simple golfe de Guinée en y incluant le Cap-Vert, Sao Tomé et Principe et la Guinée Equatoriale et à l'exception de l'Egypte. L'enjeu étant d'assurer un contrôle absolu dans le Golfe de Guinée en y créant, par sa présence permanente, une stabilité propice aussi bien à l'émulation économique, la lutte contre le terrorisme et naturellement l'exploitation du pétrole. On peut affirmer que les actions qui seront menées dans ce sens seront bénéfiques pour l'Afrique centrale dans son acception large⁹. Mais, elles contribueront aussi à la conforter davantage comme simple espace cinétique de l'hégémonie américaine qui ne voit certainement pas la présence chinoise, sur le continent, d'un bon œil. Toutefois, deux domaines nous semblent être de réels porteurs de quelques espoirs :

-la santé : avec la lutte contre la pandémie du Sida à travers le programme PEPFAR [Presidential Emergency Plan For Aids Release] ;

-le partenariat économique : avec l'accroissement des possibilités économiques de l'Afrique via l'AGOA [African Growth and Opportunity Act].

N'ayant pas encore bénéficié du projet PEPFAR¹⁰, il y a lieu d'espérer que les 30 milliards alloués à cette initiative du Département de la Santé et des Services Sociaux du Département d'Etat américain, notamment jusqu'en 2013 d'une part, et les 48 milliards prévus pour la lutte contre le Sida, la tuberculose et l'ancienne fièvre des marais (paludisme) qui sévit de manière endémique en Afrique tropicale centrale, aideront de manière déterminante à l'amélioration des conditions de santé des pays de l'Afrique centrale. En ce qui concerne le partenariat économique, outre que l'AGOA sera opérationnelle jusqu'en 2015, on peut louer le fait que les hommes d'affaires et des experts des questions économiques du Burundi, du Tchad, du Gabon, de la République Démocratique du Congo, du Congo Brazzaville, de Sao Tome e Principe, du Cameroun et des Etats-Unis d'Amérique, lors d'un atelier sous régional tenu en février 2007 (Douala), ont réfléchi sur des stratégies d'exportation et l'entrée en franchise des produits des aliments spécialisés (speciality foods) aux Etats-Unis¹¹. Il existe donc un mince espoir. Mais le gros d'œuvre devra être abattu par les différents Etats concernés.

Notes

¹ Comme le note l'actuelle ambassadrice des Etats-Unis au Cameroun, Janet E. Garvey, le renouvellement des infrastructures routières -entre autres- est une préoccupation pressante, voir: Cameroon Tribune n°9214/5413-35ème année du mercredi 29 octobre 2008, p.30.

² M. Lefebvre, 2004, La politique étrangère américaine, Paris, P.U.F. « Que sais-je ? », p.122.

³ Il parle d'ailleurs d'un sentiment irrationnel à propos de cette hypothèse. Voir: Jeune Afrique N°2493-2494 du 19 octobre au 1er novembre 2008, p.72.

⁴ C'était la Senior adviser du candidat Obama durant l'élection présidentielle du 4 novembre dernier.

⁵ Diplomate et ancienne directrice pour l'Afrique au Conseil National de Sécurité de la Maison Blanche, elle représente depuis 2006 les Etats-Unis à l'Union Africaine.

⁶ Ex-Secrétaire d'Etat sous Bill Clinton de 1997 à 2000.

⁷ Voir notre contribution intitulée : « Golfe de Guinée : entre accalmie des litiges intrarégionaux et aiguisements des appétits extra-régionaux ». Mutations, Quotidien, no. 1158, du jeudi 27 mai 2004, p.11 ; voir aussi : C.D.G. Awoumou, « Le golfe de Guinée face aux convoitises », Enjeux, n°22, janvier-mars 2005, pp.15-20.

⁸ Ce fut le début de la fin de l'exception africaine comme espace régional n'ayant jamais fait l'objet de terrorisme international. Lire : J.V.Ntuda Ebodé, Enjeux, n°31: « Terrorisme mondial contre terrorisme en Afrique : l'African Command ou la fin de l'exception stratégique africaine ». Avril-Juin 2007, pp.3-5. Voir aussi : M.E.Owona Nguini, Enjeux, n°34-35 : « Les Etats-Unis et le nouveau commandement de l'Africom : entre expression libérale et inclination impériale ». Janvier-Juin 2008, pp.3-4.

⁹ En effet, il existe plusieurs « Afrique centrale » et leurs spatialités dépendent de divers facteurs. Cf. Enjeux n°17, octobre-décembre 2003, sur « Qu'est-ce que l'Afrique centrale? » 36 pages.

¹⁰ Cf. : <http://www.pepfar.org/> Les bénéficiaires africains en 2008 sont: l'Afrique du Sud, le Botswana, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Kenya, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie.

¹¹ Cf. www.watradehub.com/index.php; www.afrik.com/article/12856.html.

A propos de l'élection du premier président noir des Etats-Unis : au-delà de l'euphorie émotive de l'arrivée de Barack Obama à la maison blanche

Par Alain-Guy TACHOU, spécialiste en contentieux International, chercheur à l'Institut Québécois des Hautes Etudes Internationales, Québec (Canada)

Passée l'euphorie émotive de l'élection de Barack Obama qui s'est emparée du monde, il serait venu le moment de considérer que cet événement historique est désormais derrière nous et qu'il faut maintenant interroger objectivement ce changement sans précédent dans l'histoire politique américaine. Avant l'élection, la grande inquiétude était le peuple américain, après l'élection, cette incertitude est loin d'avoir changé de cible. Il y a ce sujet quelques points à éclaircir.

Barack Obama ou le changement ?

Barack Obama est élu, rappelons-nous le contexte : 8 années désastreuses d'administration Bush, tant sur le plan de la politique interne qu'internationale. N'avons nous pas vécu avec le triomphe d'Obama le vote du changement plutôt que l'élection d'un homme, aussi brillant soit-il ? N'étions-nous pas en présence du dilemme français d'il y a quelques années, lorsqu'il fallait choisir entre l'extrême droite de Jean Marie Le Pen et la droite de Jacques Chirac, c'est-à-dire de deux maux le moindre mal ? Cet argument est discutable si l'on considère qu'Hilary Clinton aurait pu faire l'affaire. Mais rappelons que sur la politique étrangère, la campagne Clinton n'était pas véritablement différente de celle de Mc Cain, notamment sur l'avenir des troupes en Iraq et en Afghanistan. Sur le plan social, l'ancienne première dame ne s'est pas montrée audacieuse, là où précisément Barack Obama a promis une baisse d'impôts de 95% et une redistribution équitable de la richesse nationale. Il paraît donc clair et important de souligner que les américains n'ont pas voté un changement de race à la maison blanche, mais bien un changement de programme, de politiques. Dans l'effusion des émotions, il est nécessaire de ne pas nourrir une confusion au sein de l'opinion. Entendons-nous bien sur le fait qu'Obama sera jugé sur ses actions et non sa race. Il n'y aura aucun cadeau à lui faire quand viendra le moment de rendre les comptes au peuple américain. Le premier démocrate en est sans doute plus conscient que tout autre militant.

L'ambiguïté du système électoral

A l'occasion de l'élection de Barack Obama, on a entendu parler de réconciliation du peuple américain avec son passé. En effet, on ne peut penser autrement, lorsque moins d'un siècle après l'abolition de la ségrégation, un noir est appelé à occuper le bureau ovale. Il faut cependant craindre que le peuple américain ne sorte de ces élections plus divisé que jamais. Bien sûr, on s'est avancé à dire que l'élection de l'ancien sénateur de l'Illinois transcendait le clivage racial, mais les observateurs avertis devraient regarder cela plus attentivement. Le vote populaire est à ce propos pertinent pour prendre la véritable mesure du succès de Barack Obama. L'élection du président américain n'est pas faite par le peuple, du moins pas directement. Il ne s'agit pas d'un suffrage universel direct. Ce sont les grands électeurs élus qui choisissent le président des Etats-Unis. Or si Obama a obtenu l'une des victoires démocrates les plus éclatantes de l'histoire en battant lourdement McCain aux grands électeurs (349 grands électeurs contre 163 pour McCain), on ne peut en dire autant en ce qui concerne le partage des suffrages au sein du peuple. Le décompte de 97% des suffrages, exprimés directement par les po-

pulations montre, que les démocrates et les républicains se sont partagés l'électorat entre 52% pour les premiers (63.679.596 électeurs) contre 46% (56.278.372 électeurs) pour les seconds. Ainsi, quoique président, Obama n'a pas dans son camp une majorité confortable d'américains. Si jamais ce vote populaire serré était la réminiscence d'un clivage racial, ce que nous ne souhaitons pas, concluons que la légitimité du premier locataire noir de la maison blanche reste encore à travailler au sein de la population blanche.

Un couronnement symbolique sans capacité réelle de changement ?

Le nouveau président aura-t-il les pouvoirs nécessaires pour impulser le changement espéré ? Il est important d'avoir égard au système politique américain pour jauger l'ampleur ou la portée du succès de Barack Obama. Au plan national, le président des Etats-Unis, aussi vrai que le régime présidentiel laisse supposer un pouvoir fort, exerce une magistrature, toute proportion gardée, qui se rapproche de celle de la reine d'Angleterre et du roi d'Espagne. Le président américain a peu de pouvoirs à l'intérieur de son pays. Ceci en raison de la force du parlement, qui contrairement au parlementarisme de type français ou européen n'est pas partisan. Bien que Barack Obama ait de même une majorité au sénat (56 sièges sur 100 en dessous de la majorité qualifiée de 60 sièges pour gouverner sans obstacles) et une avance confortable à la chambre des représentants, rien ne garantit qu'ils le suivent dans son changement. La politique aux Etats-Unis est comme un sport individuel où chaque acteur a son propre agenda. L'administration fédérale n'a en général aucun pouvoir budgétaire. D'un autre côté, le fédéralisme américain accorde un partage de pouvoirs et de compétences dans lequel l'Etat fédéral est souvent moins puissant que les Etats fédérés. C'est bien plus au plan international qu'on doit saluer l'arrivée à la maison blanche d'un nouveau commandant en chef. Le partage des pouvoirs en matière d'affaires étrangères est largement favorable à l'Etat fédéral. C'est peut-être ici que le changement est le plus attendu de Barack Obama.

Des défis titanesques ?

Pour conclure, disons que si le rêve de Martin Luther King est devenu réalité par Barack Obama, il reste que la réalité du rêve impose de nombreux défis à relever. Barack Obama dès son premier discours fait montre de réalisme : « A l'heure où nous célébrons la victoire, nous savons que les défis de demain sont les plus importants de notre existence - deux guerres, une planète en péril, la plus grave crise financière depuis un siècle ». En effet, Monsieur Obama arrive, faut-il en convenir, pour la reconstruction et de ses propres mots, la tâche sera ardue : « La route sera longue. Le chemin sera escarpé. Nous n'atteindrons peut-être pas notre but en un an ou même en un mandat, mais (...) le peuple américain y arrivera ». Mais à l'heure du bilan, il sera jugé ou évalué à un double titre : banalement en tant que président, mais plus sérieusement comme premier président noir de l'histoire des Etats-Unis.

France Rwanda : un divorce sur fond de querelles post génocide

Par Rose NDO'O, historienne, Yaoundé (Cameroun)

Depuis plusieurs mois, les relations entre le Rwanda et la France traversent des zones de turbulences avec un pic d'exacerbation soldé par la rupture des relations diplomatiques à l'initiative du Rwanda¹. La dernière initiative en date est celle prise par les autorités de Kigali ayant décidé de prendre des distances vis-à-vis de la langue française comme langue d'enseignement et d'administration. Situation trouble et somme toute inquiétante quand on sait que ce pays situé aux confins de la frontière du pré carré français et de la zone anglo saxonne a toujours été un bastion et fidèle partenaire de la France dans la sous région des grands lacs. Comment peut on comprendre cela ? La France est elle entrain de perdre de son influence dans ce pays et par ricochet dans la région des grands lacs ? Comment en est on arrivé là ? Que s'est il passé entre les deux pays ? Pour comprendre l'état de déliquescence accentué des relations entre les deux pays, il est important de remonter aux tristes événements de 1994 qui ont laissé sur le carreau des milliers de morts; de même qu'il est important de souligner les rapports tumultueux qu'entretiennent désormais ceux qui hier encore, étaient considérés comme les « ennemis des protégés de la France » et qui, maintenant sont au pouvoir à Kigali.

Quand le spectre du génocide hante la stabilité d'une relation vieille de plusieurs décennies

Le 6 avril 1994, le président Juvénal Habyarimana et son homologue burundais Cyprien Ntaryamira revenant d'un sommet régional meurent dans un attentat de l'avion ouvrant ainsi la voie à plusieurs mois d'assassinats et de meurtres de tutsi et de modérés hutu. Face à la démission de la communauté internationale qui n'a pas pu distinguer à temps les massacres génocidaires de la guerre civile, le monde entier va assister impuissant à ce que Colette Braeckman qualifie de « troisième génocide du siècle »². Au cours de cette période, les relations entre la France et le Rwanda sont encore intactes du moins à

la limite de l'acceptable, même si des voix s'élèvent déjà pour fustiger son implication, sa responsabilité vis-à-vis des événements qui se déroulaient³. C'est d'ailleurs sur proposition de la France que le conseil de sécurité autorise une intervention armée humanitaire dans ce pays à travers l'opération turquoise. Mais auparavant il convient de souligner que les deux pays entretenaient d'assez bonnes relations ainsi qu'en témoigne le don d'un avion et d'un équipage en 1974 par la France, suivi de la signature de l'accord de coopération militaire de 1975 pour la formation de la gendarmerie conclu sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing⁴. La survie politique du président Habyarimana au début des années 90 face au FPR⁵ n'a été d'ailleurs assurée que par les militaires français, qui à plusieurs reprises ont réussi à repousser toutes les offensives armées de ce mouvement. La fin du génocide qui voit l'arrivée

au pouvoir du FPR va sonner le glas de cette amitié. Ainsi va s'ouvrir une nouvelle phase dans les relations entre les deux partenaires d'hier. Celle-ci porte notamment sur l'épineuse question de la reconnaissance des responsabilités de la France dans le génocide, et des accusations lancées par le juge français Jean Louis Bruguière à l'encontre du président rwandais Paul Kagame.

Ce que le régime FPR reproche à la France

A la fin de ce qu'on a qualifié « d'innommable », le nouveau pouvoir de Kigali ainsi que la communauté internationale, vont s'engager à établir les responsabilités des uns et des autres. Outre la communauté internationale à travers l'ONU, les Etats-Unis, la Belgique et la France seront indexés par le Rwanda. Si les premiers vont reconnaître leurs responsabilités et présenter des excuses⁶, la France, elle ne reconnaîtra pas les faits qui lui sont reprochés. Ceux-ci peuvent se résumer ainsi qu'il suit: Son soutien inconditionnel au régime d'Habyarimana qui

s'est rendu coupable de beaucoup d'exactions contre les tutsi et qui de surcroît prônait le génocide. D'après Vénuste Kayimahe⁷ c'est à travers ce soutien que la France officielle a donné instruction et logistique à son armée et à ses milices qui vont se transformer en génocidaires. Les autorités du Rwanda poursuivent en affirmant que la France s'est rendue coupable



de non assistance à personnes en danger, par le fait qu'elle a abandonné les tutsis et les politiciens hutus modérés aux mains de leurs bourreaux lors de l'évacuation de leurs ressortissants. De même en intervenant trop tard avec l'opération turquoise uniquement dans le but d'offrir un sanctuaire aux responsables de l'hécatombe et surtout, en refusant de procéder à l'arrestation de ceux-ci dans sa fameuse « zone humanitaire » la France a favorisé l'impunité et facilité la fuite des génocidaires. Par cette attitude, elle est ainsi devenue leur complice et par ricochet celle du génocide. On ne saurait occulter cet autre reproche fait à la France d'avoir minimisé le drame qui s'est passé au Rwanda en le resituant dans la mouvance générale de la région des grands lacs. En définitive, beaucoup d'indices d'après le Rwanda démontrent une collusion extrême entre l'Elysée, la diplomatie, et l'armée française d'une part, et l'armée d'Habyarimana et le Hutu Power d'autre part durant toute la phase de préparation du génocide tutsi et au cours de son exécution⁸. Voilà ce qui ressort des conclusions de la commission d'enquête Mucyo créée en 2005 par le Rwanda « pour rassembler des éléments de preuve de l'implication de l'Etat français dans la préparation et l'exécution du génocide perpétré au Rwanda en 1994 » publiée le 5 août dernier. Pour Kigali au-delà de la rupture des relations diplomatiques, ce rapport pourrait même servir de base à des poursuites judiciaires au Rwanda contre des ressortissants français en vertu du principe de compétence universelle.

Des procédures judiciaires concurrentes à un imbroglio politico judiciaire ?

Les mêmes poursuites judiciaires avaient déjà été engagées en France par le juge Jean Louis Bruguière à l'encontre de Paul Kagame à la suite des plaintes déposées par les familles des pilotes français tués dans l'attentat qui a coûté la vie aux présidents Habyarimana et Ntaryamira. Selon le juge français, Kagame serait l'auteur de l'attentat du Falcon 50 transportant les deux présidents de la région des grands lacs ainsi que neuf dignitaires de son régime dont Rose Kanyange Kabuye⁹ contre lesquels des mandats d'arrêt internationaux ont été délivrés. Le but de cette instruction judiciaire est justement d'établir les responsabilités du FPR dans le déclenchement du génocide étant entendu que cet attentat est bien sa cause immédiate d'après René Degni Segui¹⁰. D'après Pierre Péan, « il apparaît que dans la phase ultime de sa stratégie de conquête du pouvoir, Kagame a planifié l'attentat, donc planifié aussi sa conséquence directe: le génocide des Tutsis perpétré en représailles¹¹. qu'il n'appréciait pas déjà beaucoup, les qualifiant d'ailleurs de

«Vipingamizi » (mot swahili signifiant obstacle). L'attentat aurait donc été planifié par le QG de l'état major de l'armée patriotique rwandaise (APR), volet militaire du Front patriotique du Rwandais de Kagame qui « refusait d'attendre plus longtemps

son destin national »; Dans sa poursuite de ceux qu'il traite de génocidaire, le président rwandais contribue à l'instabilité constante de la région du Kivu en RDC. Info ou intox, toujours est il que le torchon brûle entre les deux pays et les tristes événements que l'on vit actuellement en RDC notamment dans la région du Nord Kivu ne facilitent pas davantage une lecture assez claire et objective de ce qui se passe dans l'ensemble de la région des Grands lacs.

Avec ce qu'il convient désormais d'appeler « l'affaire Rose Kabuye », peut faire rebondir ou peut ramollir certains observateurs pensent qu'une voix de sortie est peut être entrain de s'ouvrir dans l'épaisse et tumultueuse lutte judiciaire qui oppose la France et le Rwanda depuis deux ans. Ce d'autant plus que le principal témoin de l'enquête du juge Bruguière (dont il faut rappeler qu'il a été remplacé par les juges Coirre et Trévidic) Joshua Abdul Ruzibiza est revenu sur ses déclarations en affirmant avoir été manipulé semant le trouble et créant la confusion à propos d'un dossier déjà fort délicat.

¹Le 24 novembre 2006, suite à la recommandation du juge Jean Louis Bruguière de poursuivre le président Paul Kagame devant le TPIR pour sa participation présumée à l'attentat qui a coûté la vie au président Habyarimana, Kigali rompt ses relations diplomatiques avec la France.

²Colette Braeckman, Rwanda, histoire d'un génocide, Fayard, 1994, p. 221.

³Alain Frillet, Le soutien au gouvernement de Kigali en question ; Rwanda : les amitiés coupables de la France, in Libération du 18 mai 1994.

⁴Colette Breackman, op.cit., p. 254

⁵Le Front patriotique rwandais (FPR) est la survivance de la Rwandese National Union (RANU), créé au Kenya par des Rwandais exilés en 1979.

⁶Pierre Péan, Noirs fureurs, blancs menteurs, Rwanda 1990 1994, Mille et une nuits, département de la librairie Arthème Fayard, Paris, novembre 2005, p. 18.

⁷Vénuste Kayimahe, France-Rwanda, les coulisses du génocide: témoignage d'un rescapé, Dagorno, Paris, 2001.

⁸Ibid, p.325.

⁹Directrice du protocole du président rwandais en liberté sous contrôle judiciaire en France depuis le 19 novembre dernier. Elle a été arrêtée en Allemagne le 9 novembre alors qu'elle y effectuait une visite privée, puis extradée en France.

¹⁰Rapporteur des Nations unies et de la commission d'experts mise en place en vertu de la résolution 935 de 1994 sur le Rwanda, c'est d'ailleurs lui qui a été à l'origine de TPIR.

Pierre Péan, op. cit. p. 19.

L'anthropologie en débat¹

Par Joseph OWONA NTSAMA, Historien, FPAE (Cameroun)

Il s'agit d'une compilation de textes qui tente une actualisation méthodologique critique et objective de l'exercice d'anthropologie et d'ethnologie, en même temps qu'elle esquisse un état des lieux de ces deux disciplines qui ne font plus qu'une seule aujourd'hui, au-delà des obstacles épistémologiques classiques qui en perturbent la pratique. Quatre parties d'inégale longueur -en même temps qu'elles se perçoivent comme différents niveaux de questionnements rationnels- constituent l'argumentaire présenté par les coordonnateurs de ce travail.

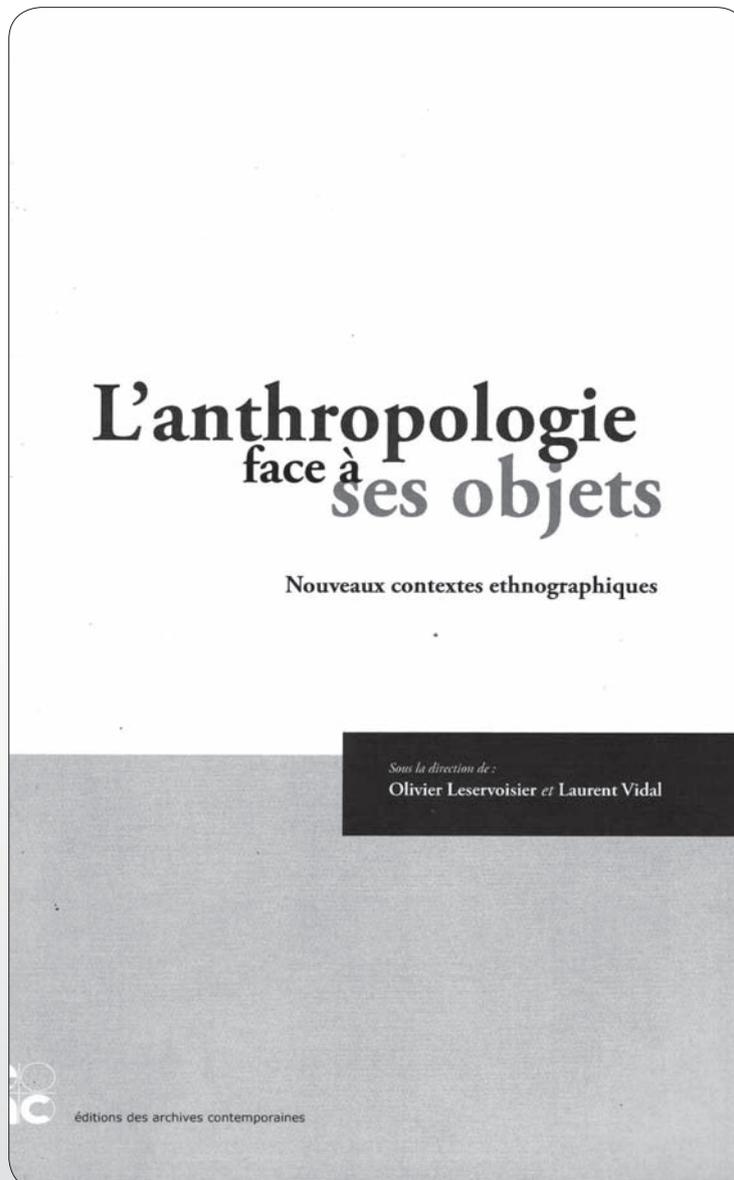
De la difficulté à assumer le legs disciplinaire (pp. 19-72)

Jean Copans, Lionel Obadia et Laurent Sébastien Fournier ouvrent cette première partie. Le texte de Copans est une réflexion épistémologique stimulante sur la dialectique entre l'objet et les différentes images de soi sur le terrain (p. 19). Images qui sont le plus souvent problématiques. Cela se vérifie d'autant plus que l'incidence du terrain n'implique pas forcément un déterminisme objectif et rationnel et une incidence absolue sur la construction intellectuelle de ces images-là. Le lecteur appréciera certainement au passage les effets contreproductifs et pervers (p. 33) de la perception d'abord, et de l'instrumentalisation, par la suite, que l'université française fait de l'anthropologie (pp. 33-37). Le texte d'Obadia porte sur les différents débats heuristiques relatifs à la légitimation essentiellement basée sur l'argument du renouvellement des bases conceptuelles et théoriques de l'anthropologie, à travers le temps (p. 41). Et l'exemple de la diffusion du bouddhisme tibétain, en France, permet justement de battre en brèche l'idée paresseuse d'une éventuelle indigence conceptuelle (p. 43) à travers l'exemple d'une anthropologie qui étudie un phénomène culturel dynamique à travers des espaces géographiques différents (Asie et Europe). Fournier propose

une réflexion critique qui interroge la pertinence, en même temps qu'elle esquisse un bilan ramassé du paradigme émergent de la réflexivité dans la production ethnologique française. Il s'agit là d'une production qui, de par sa démarche et ses objets d'études, se prête à une typologie plurielle (ethnologie spontanée, ethnologie réflexive), bref une production qui sied à un binarisme (p. 59) constructiviste heureux.

Des nouveaux domaines opérationnels (pp. 75-135)

Ces domaines, traditionnellement pluriels et variés, sont, par le biais de la complexité des jeux de la dynamique sociale transnationale, aujourd'hui multi-situés dans le temps. Cinq textes nous instruisent sur ces nouveaux espaces dans lesquels, le paradigme de la réflexivité s'éprouve désormais. Le premier, d'Alain Bertho, s'interroge sur la capacité de survie ou de résistance d'une discipline dont le processus de mondialisation ambiant a sérieusement étiolé, voire défragmenté, les champs/objets d'étude. D'où l'avènement de nouveaux terrains de l'altérité (pp. 76 et s.). Pour Jocelyn Bonnerave l'exemple de la musique de jazz est un phénomène musical dont la survie et la reconnaissance de ses musiciens, passent par des déplacements constants. Notamment, depuis que l'on est passé de la logique festivalière imposant une seule performance par lieu (p. 87), à celle beaucoup plus statique et plus ancienne aussi de club. Le jazz apparaît à la fin comme le phénomène culturel multi-situé par excellence compte tenu de son évolution historique, culturelle et de son rayonnement international. C'est à travers le champ d'études de la transsexualité, son irruption dans l'espace public transnational, le dépaysement désenchanté qui perturbe à coup sûr les



idées-reçues de l'anthropologue sur ses espaces cinétiques et sur les problématiques du transgenre, que Laurence Hérault réfléchit sur une nouvelle démarche méthodologique. Celle-ci induit un dépassement de la traditionnelle observation participante à la Malinowski, avec un dépaysement (p. 98) de plus en plus problématique, voire carrément impossible pour l'anthropologue désormais. Et la restitution qui en découle se mue en une exigence liée au respect de l'altérité et des angoisses de l'Autre (p. 183 et s.). La problématique de l'objectivation des affects comme champs opérationnels pertinents sur le travail des pompes funèbres se résume en la question suivante : de quelle (s) manière (s) un contexte social donné peut-il favoriser des émotions personnelles aussi bien chez le chercheur que chez son objet épistémique ? C'est l'interrogation forte de l'article de Julien Bernard pour observer la triple réflexivité qui s'opère chez ces deux éléments et chez un autre, médian, qui rendrait possible [...] un décentrement sur la situation émotionnelle en prenant pour objet la manière dont les émotions sont socialement définies dans le cadre des normes et valeurs en vigueur dans la situation (p. 110). Claire Beaudevin revient sur sa problématique de thèse à travers la question de recherche centrale sur les innombrables champs sociaux (p. 125) des hémoglobinopathies héréditaires (anémies) à Oman. Des espaces opérationnels qui mettent à mal l'exercice de la pratique anthropologique et le respect des règles éthiques et déontologiques dans une société fortement marquée par la stigmatisation du genre (p. 129 et s.).

Les enjeux de la nouvelle anthropologie (pp. 139-240)

Cette partie qui comporte sept textes est aussi la plus longue de l'ouvrage. Trois types d'enjeux notamment méthodologiques, politiques et éthiques sont consignés dans cette partie. Les tribulations de l'anthropologue confronté aux interrogations que suscite son espace d'investigation, permettent respectivement à Jacky Bouju, Ghislaine Gallenga, Christine Pirinol, Natacha Giafferi, Judith Hayem, Anne Doquet et Jean-François Werner de réinterroger et d'esquisser les nouveaux contours épistémologiques du territoire anthropologique. C'est le statut de ce nouveau territoire perçu à travers le prisme de la réflexivité qui livre ses secrets et quelques-uns de ses fantômes : le champ de travail devenant un artefact qui ne garantit plus l'imprévisibilité voire la naïveté (l'innocence ?) des réponses qu'il apporte au chercheur. Sur ce dernier aspect fort édifiant sur cette dimension, le texte de Werner montre à suffisance cet effet boomerang d'une sorte de droit à l'image ou à la représentation que revendique une enquêtée consentante, au point où elle fera un procès au chercheur (pp. 229-231).

La question de l'interdisciplinarité (pp. 243-287)

Trois textes qui s'interrogent sur la nature d'une anthropologie qui se croise de manière féconde avec d'autres disciplines pour à la fin rester elle-même, confortent cette dernière par-

tie. Cet aspect complexe de la réflexion, essaye de proposer des pistes analytiques en réinterrogeant fondamentalement les concepts de réflexivité et d'interdisciplinarité (Frank Alvarez-Pereyre, Françoise Lestage et Raymond Massé) en vue d'aboutir à une sorte d'épistémologie opérationnelle, pratique. Ou, comme l'estime la réflexion constructiviste et postmoderne de Massé, à une Troisième voie (pp. 276-280) qui se veut comme un surpassement conceptuel des approches antérieures sur la pertinence de l'interdisciplinarité.

Pour les auteurs, il est donc impératif qu'on procède à un ajustement réflexif théorique et pratique en ce qui concerne fondamentalement la posture du chercheur. La réflexivité critique (par opposition à une posture réflexive naïve) apparaissant ici comme une instance de la perception et de la connaissance qui surpasse le stade primaire de la subjectivité de la connaissance scientifique. C'est ce postulat postmoderne qui garantira l'avenir d'une anthropologie qui peine à se départir de ses anciens canons de travail. Il convient tout de même de souligner que ce texte, s'il pose les bases d'une réflexion de fond sur une discipline/profession qui doit impérativement sortir de ses traditionnels carcans méthodologiques pour survivre en Europe, notamment dans l'université française aujourd'hui, ne parle pas nécessairement à l'Afrique ; à son université. Concernant la même discipline dont les objets ethnographiques font l'objet depuis longtemps d'une interrogation de fond. Et pour cause : en leur temps déjà Dika Akwa, avec son ouvrage *Les problèmes de l'anthropologie et de l'histoire africaine* (Clé, 1982) et Mbonji Edjenguélé, dans un court article intitulé « Plaidoyer pour une épistémologie relativiste en sciences humaines : le cas de l'anthropologie » (*Revue Science et Technique*, Minrest, 1989), avaient engagé le débat théorique sur ces questions complexes. Destiné à un lectorat universitaire, les épistémologues, les historiens des idées, et en particulier les anthropologues situationnistes, trouveront toutefois des réflexions stimulantes à la lecture de cet ouvrage.

Notes

¹Olivier LESERVOISIER & Laurent VIDAL [Sous la dir.], 2007, *L'anthropologie face à ses objets. Nouveaux contextes ethnographiques*. Paris, Editions des archives contemporaines, 295 pages.

²L'ambiguïté définitionnelle entretenue par les institutions universitaires et de recherche, notamment en France de ces deux termes, et les enjeux qui en découlent, sont levés dans le texte de Jean Copans (pp. 19-40).

Sociologie de la santé de reproduction au Congo-Brazzaville¹

Par Joseph OWONA NTSAMA, Historien, FPAE (Cameroun)

Problématique et plan de travail

L'Afrique noire connaît des problèmes de santé que l'évolution de l'histoire coloniale a érigé en questions de santé publique. Le Congo-Brazzaville n'échappe pas à cette réalité contextuelle, notamment de 1994 à 2002. L'hypothèse générale de la thèse en sociologie de la santé de Jean-Aimé Dibakana Mouanda lauréat de l'université Panthéon-Sorbonne qui s'intitule *L'Etat face à la santé de la reproduction en Afrique Noire. L'exemple du Congo-Brazzaville*, part du postulat selon lequel, la diversité de l'offre thérapeutique et l'interventionnisme étatique en la matière, créent une inadéquation problématique par rapport aux problèmes de santé des populations du Congo-Brazzaville. Dès lors, quelles doivent être les pratiques idoines et pertinentes non seulement pour l'Etat mais aussi pour les populations concernées, pour régler ce problème complexe? Cette interrogation forte va induire les différents aspects du contenu de la thèse et légitimer leurs intérêts respectifs. 4 chapitres permettent aux lecteurs attentifs à l'évolution de ce processus, de comprendre le contexte historique et l'évolution sociologique des différentes parties prenantes dans la santé de reproduction au Congo-Brazzaville. Ce temps d'observation est certes court, mais extrêmement riche au regard de la complexité des différentes trajectoires de l'offre de santé. Cette offre qui intègre des éléments comme la santé sexuelle, la fécondité ou le suivi prénatal d'une part, et les prescriptions biomédicales de l'Etat souvent imposées aux forceps, d'autre part, fait l'objet, in fine, d'une réappropriation-adaptation par les populations. Et c'est ce qui fait toute la difficulté de la traçabilité d'une politique de santé de reproduction qui est fortement subvertie en aval de sa mise en pratique.

Problèmes concrets

Le premier chapitre (pp.15-79) revient sur les conditions globales d'émergence d'une politique de la santé de reproduction, en mettant l'accent sur la genèse de la constitution de la société congolaise notamment la famille nucléaire et la famille élargie, leurs filiations parentales en milieu urbain et leur système matrimonial complexe (pp.15-35). Ensuite l'auteur traite du système de santé colonial et ses incidences sur le temps long ; la per-

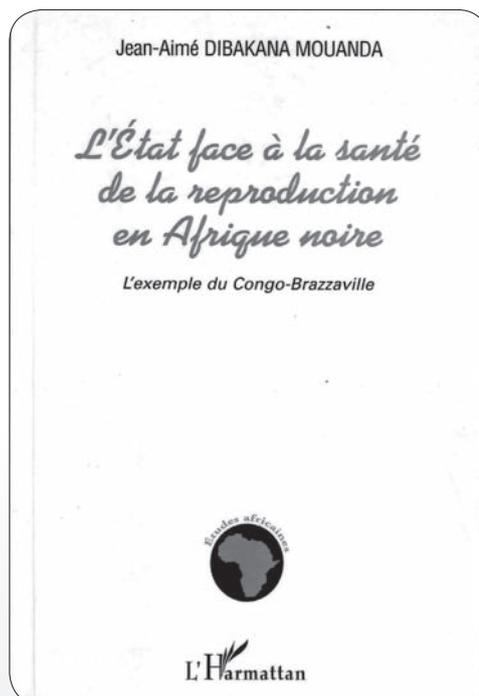
ception de la santé dans la psyché des populations (pp.39-44) ; le long et laborieux processus de la démocratisation des soins de santé primaires (pp.45-79). Le second chapitre (pp.81-164) porte sur un aspect précis et très important du paradigme de la santé de reproduction : la fécondité et les maladies sexuellement transmissibles (MST) avec en toile de fond la position de l'Etat congolais (pp.82-87). La problématique de la planification familiale, conformément aux prescriptions de la Conférence d'Alma-Ata et l'inscription de celles-ci dans l'agenda de l'Etat Congolais, pose un certain nombre de problèmes de fond vis-à-vis des populations, notamment ceux relatifs à l'acceptation des méthodes contraceptives biomédicales ou à la prévention des maladies infantiles (pp.195-208). C'est la substance du chapitre troisième. Le dernier chapitre pose le problème de l'Etat Congolais comme paradigme absolu de la légitimation de l'action sanitaire publique et les différents enjeux de santé qui en découlent pour les populations (pp.273-301).

Apports et limites

La conclusion essentielle de ce travail intéressant est que les populations se réapproprient toujours pour les adapter à leur histoire et à leur impensé collectif les prescriptions biomédicales de l'Etat. Ce recours thérapeutique (p.291) montre que le processus de santé est toujours tributaire d'une anthropologie culturelle et sociale et d'une histoire dont le politique doit impérativement tenir compte. Mais que seraient les populations sans cet Etat, même mou et inversement ? Il est évident que cette dimension manichéenne fait quelque peu défaut à ce travail au demeurant très intéressant. Au final ce texte de sociologie critique de la santé porte un regard essentiel sur l'évolution diachronique de la problématique de la santé de reproduction en reprécisant un certain nombre de données fondamentales à sa compréhension. Des données chiffrées

et actualisées, autant que la simplicité de la langue, vont faciliter la lecture et la compréhension d'un texte d'actualité compte tenu des actuels Objectifs (de santé) du Millénaire pour le Développement (O.M.D.).

¹Jean-Aimé DIBAKANA MOUANDA, *L'Etat face à la santé de la reproduction en Afrique Noire. L'exemple du Congo-Brazzaville*. Paris, L'Harmattan, Coll. « Etudes africaines », 2003, 336 pages



Les cultures africaines à l'heure de la mondialisation ?¹

Par Joseph OWONA NTSAMA, Historien, FPAE (Cameroun)

Les 24 et 25 octobre 2006 à la Bibliothèque Nationale de Paris [BNF] a été organisé un forum regroupant des hommes et des femmes de culture autour d'un thème concernant les cultures africaines. Cette réflexion s'inscrivait dans le cadre des rencontres professionnelles de l'agence CulturesFrance, sous la forme d'une impertinente injonction mais ô combien nécessaire : « Maintenant l'Afrique ! ». De manière volontairement provocatrice, on a posé la question relative à l'opportunité (?) de la marchandisation des cultures africaines avec l'aplomb qui caractérise bien les responsables de la revue parisienne *Africultures*, les différents opérateurs culturels africains et de la diaspora et spécialistes d'arts divers. Ce questionnement a permis de réagir sur une thématique qui engage non seulement la personnalité culturelle de l'Afrique contemporaine, mais surtout permet de statuer sur sa propre posture éthique et culturelle par rapport à son propre devenir...culturel ! Et c'est ce qui fonde toute l'importance de cette réflexion dont des balises d'orientation furent discutées en ateliers.

Quelques grands débats de l'heure : culture, arts et marché

La problématique fondée par le sous-titre de ces rencontres : « Richesses culturelles et développement économique » a orienté les différents débats animés par Ayoko Mensah, Gavin Jantjes, Gérald Arnaud, Etienne Minoungou, Christine Eyene, Camel Zekri, Chéri Samba, Victoria Rovine, Youma Fall, Yacouba Konaté, Delphine Ghekiere, Boniface Mongo Mboussa, Kettly Noël, ou Marie-Agnès Sevestre. L'ouvrage est divisé en 4 dossiers synthétiques qui reprennent la substance des débats. Le premier (pp.6-51) pose le cadre conceptuel de la réflexion d'ensemble et propose des axes concernant la valeur ajoutée des cultures des pays du Sud. Le second (pp.52-141) nous instruit sur les forces et faiblesses du secteur artistique, sur ce qui le rendrait véritablement compétitif. Le troisième dossier (pp.142-192) porte sur le paradigme du marché culturel, son

contenu, ses multiples configurations et variations, la position de l'informel dans cette configuration protéiforme. Enfin le dernier dossier (pp.194-245), lui, table sur les politiques et les stratégies supranationales mises en place par des organismes interétatiques pour sortir le mouvement culturel africain de l'ornière.

Obstacles épistémologiques et stratégiques : coopération culturelle, aide à la culture et accès aux marchés

En gros il s'agit pour ce dernier aspect de la réflexion de revoir les canaux de coopération culturelle des ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique) avec les pays industrialisés à fort pouvoir d'achat. Cette coopération qui se voudrait « concertée » avec des effets multiplicateurs directs positifs pour l'Afrique, passe nécessairement par une relecture de ses propres positions politiques vis-à-vis de l'Europe. Autant qu'il conviendrait, toujours pour ce dernier aspect, de réinterroger sans complaisance par exemple la pertinence de la question de l'aide internationale et ses effets pervers, le rôle de centres culturels, la pertinence des politiques culturelles nationales ou tout simplement le rôle des différents bailleurs de fonds institutionnels qui ne laissent pas souvent le choix des options de développement à l'Afrique...Ce qui devrait nous amener à reconsidérer le concept de culture dans son entièreté phénoménologique et revoir ses conditions d'accès au « marché », de sorte à ce que ses artefacts ne soient

pas réduits à de simples épiphénomènes culturels. Un enjeu de taille mais pas insurmontable. Les opérateurs culturels publics et privés trouveront donc dans ce texte les prémisses d'une réflexion d'avant-garde qu'il convient de s'approprier et d'approfondir davantage.



¹ *Africultures*, n°69, janvier-mars 2007. « Les cultures africaines sont-elles à vendre ? Richesses artistiques et développement économique ». Dossier réalisé par la Rédaction d'*Africultures* en partenariat avec CulturesFrance. Paris. Editions L'Harmattan, 248 p.

Les droits des enfants au Cameroun

Le droit international à l'épreuve du terrain

Par Natalène POISSON, juriste, Paris (France)

La question de la légitimité et de la pertinence du droit international des droits de l'homme est souvent remise en cause. Evacuons tout de suite la deuxième allégation et l'argument selon lequel les droits de l'homme sont un concept inutile au regard des violations quotidiennes et impunies dont ils sont l'objet. Le droit pénal camerounais est violé tous les jours en toute impunité et pourtant personne n'oserait remettre en cause la nécessité d'un tel instrument de régulation des rapports sociaux. Quant à sa légitimité, elle repose sur deux propositions : l'adhésion massive des Etats à une convention et la mise en œuvre effective de ses dispositions au niveau national, afin d'entraîner une progressive reconnaissance d'ordre coutumier sur la scène internationale. C'est donc un processus long et difficile. D'autant plus que les conventions se basent sur l'universalité des principes et des valeurs qu'elles énoncent. Or, toutes les sociétés n'ont pas les mêmes modes d'organisation, pas les mêmes perceptions de l'individu et de sa place au sein du groupe et de la famille. Dès lors, on voit mal comment les droits accordés à chacun seraient les mêmes. Cependant un socle commun doit être admis des principes normatifs minima qui devront être adaptés à la réalité du pays où ils s'appliquent.

S'agissant de la convention internationale des droits de l'enfant (CDE), ratifiée par le Cameroun le 11 janvier 1993, seuls le Etats-Unis et la Somalie ne l'ont pas ratifiée. On peut déduire que les principes CDE suscitent l'adhésion et un certain consensus international.

Nous verrons d'abord quelques exemples de droits énoncés par ladite convention et leur état d'application au Cameroun (I) avant de voir comment l'Etat s'implique ou devrait s'impliquer dans leur mise en œuvre effective (II).

Quelques exemples des droits énoncés par la CDE

En termes juridiques et en vertu de la CDE, la notion d'enfant recouvre celle de mineur¹. La législation camerounaise est confuse à ce sujet. Elle désigne tantôt le mineur comme une personne âgée de moins de 21 ans (au civil), tantôt comme celle âgée de moins de 18 ans (au pénal).

Concernant la mise en œuvre de la CDE, il faut noter la grande disparité qui existe sur le territoire camerounais en matière de fourniture de services de base aux citoyens : il est urgent que l'Etat agisse pour que chaque enfant camerounais dispose d'un état civil, de l'accès aux soins et à la scolarité sur tout l'étendue de son territoire. Toutefois, nous aborderons plus spécifiquement ici le travail des enfants (1) et les différentes formes d'exploitation auxquelles ils peuvent être soumis (2).

Le travail des enfants (CDE, art.32)

La CDE n'interdit pas le travail des enfants en tant que tel mais l'encadre. Le premier principe est que le travail de l'enfant ne devrait pas l'empêcher d'aller à l'école. Il ne devrait pas non plus nuire à sa santé (pénibilité de la tâche, maniement de produits toxiques). Enfin, et de manière plus large, il ne devrait pas nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. C'est à l'Etat qu'est laissée l'appréciation de ce qui peut nuire ou pas à l'enfant. Au Cameroun, le code pénal fixe à 14 ans l'âge minimum d'admission à un emploi, pour les travaux ne comportant pas de risques particuliers ; il interdit le travail de nuit.

Pourtant, 31% des enfants âgés de 5 à 14 ans sont concernés par le travail, dont une majorité de filles (40%). Parmi ces enfants, 60% ont interrompu leur scolarité dès l'école primaire². On distingue le travail dans l'entreprise familiale (16%) et en dehors du ménage (13%, rémunéré ou non). Les situations les plus préoccupantes se trouvant dans le littoral où 25 % des enfants exercent un travail non rémunéré en dehors du ménage et dans le Nord Ouest où 42 % des enfants travaillent pour l'entreprise familiale. La participation aux travaux domestiques est également admise comme une forme de travail lorsqu'elle excède 28 heures par semaine (6% des 83% concernés)³. Cette forme est la plus répandue au Nord et à l'Extrême Nord Cameroun (16% et 11%).

La frontière est parfois mince entre les situations de travail et les situations d'exploitation⁴. Ainsi, de manière insidieuse un enfant placé chez un membre de la famille (cousine, tante...) devient parfois le domestique de la maison. Pour compenser la charge que représente cet enfant, il lui est demandé d'effectuer toutes les tâches ménagères de la maison. Cette situation prend parfois des proportions graves : répercussions sur la scolarité, voire déscolarisation de l'enfant, situation de soumission qui risque de porter atteinte à son équilibre personnel, voire abus plus graves de la part du maître de maison. Cette situation relève dès lors de l'exploitation que nous abordons maintenant.

Protection contre l'exploitation sexuelle, la vente, la traite et les enlèvements d'enfants et les autres formes d'exploitation (CDE, art. 34, 35 et 36)

Le Bureau international du travail à Yaoundé estime qu'environ 600.000 enfants étaient victimes de trafic au Cameroun en 2005. Le Cameroun est un pays de provenance, de transit et de destination pour la traite des enfants. Si un certain nombre de jeunes filles sont envoyées en Europe pour alimenter les réseaux de prostitution, la traite est essentiellement interne. Elle est pratiquée dans les provinces de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême Nord et du Nord-Ouest en direction des villes de Douala et Yaoundé. Les filles sont utilisées comme domestiques, nounous ou prostituées ; les garçons travaillent dans des ateliers, des bars et restaurants ou

dans des plantations (du Littoral et de l'Ouest) ⁵. L'exploitation des enfants prend des formes multiples. Ainsi, le mariage forcé, dans les cas les plus graves, peut en relever. Réprimé par le code pénal camerounais, il est relativement fréquent dans les provinces du Nord, de l'Adamaoua et de l'Extrême Nord. On citera deux cas extrêmes dans la province du Nord, certains parents offrent comme cadeau leurs jeunes filles au lamido de Rey Boubou, par ailleurs connu pour posséder des esclaves au sein de sa concession ⁶ ; dans la province du Nord Ouest, dans la région d'Akwaya ⁷, les parents promettent leurs filles en mariage dès le plus jeune âge afin de toucher la dot au plus vite. Certains époux viennent chercher leur promise dès l'âge de 10 ou 12 ans, exigeant d'elles qu'elles remplissent leurs « devoirs conjugaux ». La famille liée par la dot et ses engagements cède sa fille qui ne pourra plus trouver refuge chez ses parents. Ce mariage sans consentement entraîne aussi l'abandon de la scolarité. La jeune fille se retrouve isolée et vulnérable aux mauvais traitements. Certaines refusent les rapports sexuels qu'exige leur mari mais sont violemment battues en contrepartie. Beaucoup de ces jeunes filles décident de s'enfuir et viennent alimenter les réseaux de prostitution des grandes villes. Selon une enquête récente, 27,5 % des jeunes filles en situation d'exploitation sexuelle avaient fui un mariage forcé (50% pour la province du Nord Ouest) ⁸.

Du constat aux propositions

L'intérêt du droit international est d'avoir un caractère contraignant vis-à-vis de l'Etat et d'offrir une voie de recours face aux carences ou à la mauvaise volonté de ces derniers. Toutefois, un enjeu majeur du droit international des droits de l'homme est de ne pas se cantonner à la sphère internationale sous peine de rester un droit strictement énonciatif. Pour cela, il doit avant tout trouver sa place dans le système juridique national (1). Toutefois, les droits de l'homme sont une matière jeune, en pleine évolution et tributaire d'une dynamique sociale. Par conséquent, ses voies et moyens de garantie ne sont pas les seuls tribunaux (2).

Obligations de l'Etat

En signant la CDE, le Cameroun a engagé sa responsabilité vis-à-vis de la communauté des Etats et a souscrit à trois niveaux d'obligations. La première est le respect des dispositions de la convention qui lui impose de s'abstenir d'interférer dans la réalisation des droits énoncés par la CDE. La deuxième est la promotion desdits droits: il a ici une obligation positive d'intervenir pour faire connaître et respecter ces droits. Enfin, il a une obligation de mise en œuvre qui se traduit par l'obligation de donner un contenu à ces droits et de prendre les mesures nécessaires pour les satisfaire.

A cet égard, le Cameroun, qui n'a émis aucune réserve, doit

transcrire la CDE dans son intégralité dans le droit interne, en lui conférant la primauté sur toute autre loi ou règlement national de droit écrit ou coutumier. Bien qu'encore imparfait, le système législatif camerounais contient un certain nombre de dispositions protégeant spécialement les enfants ou favorisant l'accès à leurs droits fondamentaux (code pénal, code civil, code du travail...) ⁹. Le Cameroun s'est par ailleurs engagé dans un processus de réforme législative qui s'est traduit par un code de protection de l'enfance

Toutefois, certains ont souligné que «la situation actuelle des droits de l'homme au Cameroun oscille entre enrichissement normatif du système de protection et faiblesse des mécanismes de protection» ¹⁰ Et ce, malgré la création d'un Comité national de suivi des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés, tel que la CDE ¹¹. Mais a-t-il les moyens de travailler ? La mise en œuvre effective des droits est particulièrement difficile car elle nécessite une véritable volonté politique et les moyens adéquats à sa réalisation. Dans cette tâche, l'Etat doit s'appuyer sur la société civile pour renforcer son action.

Implication de la société civile

Au-delà des dispositions légales, le Cameroun doit prendre « toutes les mesures (...) administratives, sociales et éducatives appropriées » pour la mise en œuvre de la CDE. A cet égard, l'Etat doit prendre des mesures dissuasives ou incitatives, comme la suppression des frais de scolarité pour encourager les parents à envoyer leurs enfants à l'école. Il doit également mener des campagnes d'information et de sensibilisation à travers les différents médias nationaux (radio, journaux, télévision).

Cependant dans un Etat très peu décentralisé et disposant de peu de moyens et de ressources, il est indispensable que les actions de l'Etat soit relayées et déléguées auprès des associations et des organisations de la société civile qui agissent au plus près des populations concernées. Elles sont déjà nombreuses à agir sur le terrain à travers des actions de sensibilisation dans les quartiers et les écoles, auprès des jeunes et des adultes afin de leur faire prendre conscience de la nocivité de certaines pratiques et des dangers encourus par les enfants du fait de certains comportements. A travers des actions éducatives ou simplement par la médiation. Comme à Akwaya où le CODAS intervient auprès des familles pour qu'elles acceptent de reprendre leur fille et en les aidant à rembourser la dot auprès du mari.

Enfin, l'Etat devrait s'appuyer sur les associations, pour documenter et faire une évaluation chiffrée des situations de violations de la CDE. Les données ainsi collectées doivent servir de support à une prise de conscience de l'ampleur de certains phénomènes par les populations (comme la traite et l'exploitation sexuelle des enfants) et à élaborer les réponses adéquates. Elles serviront éga-

lement à l'élaboration du rapport quinquennal que le Cameroun à l'obligation de présenter au Comité des droits des enfants, qui est l'organe de contrôle de la mise en œuvre de la CDE par les Etats parties¹².

L'Etat camerounais doit multiplier ses efforts pour parvenir à se conformer aux normes énoncées par la convention des droits de l'enfant. L'Etat doit prendre des mesures concrètes et soutenir des actions de terrain pour sensibiliser la population sur la nécessité de protéger l'intégrité physique et morale de nos enfants. Il doit s'associer aux ONG et associations présentes sur le terrain pour que les mauvais traitements et l'exploitation des enfants ne soient plus niés ou banalisés. Souhaitons que l'adoption prochaine du code de protection de l'enfance soit la marque d'une nouvelle volonté politique de faire avancer la situation au Cameroun, car à travers ses enfants, c'est la Nation camerounaise de demain qui se construit.

de l'enquête par grappe à indicateurs multiples, réalisé par l'Institut national de la statistique avec le soutien de l'UNICEF, pour le gouvernement camerounais, décembre 2006.

⁴Une étude réalisée par l'OIT en 2000 à Yaoundé, Douala et Bamenda a révélé que parmi les enfants travailleurs recensés, 84% avaient été victimes de traite et quatre enfants sur dix étaient des étrangers transportés dans le pays pour y travailler.

⁵Trafficking in Persons Report, Cameroon, released by the Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons of the US Embassy, June 12, 2007.

⁶Rapport sur les droits de l'homme au Cameroun pour l'année 2004, Bureau de la démocratie, des droits de l'homme et du travail, section politique et économique, ambassade américaine.

⁷Rapport de la coordination diocésaine des activités socio-caritatives de Kumbo, décembre 2007.

⁸Enfance en danger : exploitation sexuelle des jeunes filles à des fins commerciales au Cameroun, enquête du CIPCRE et de CAS-PCAN, décembre 2004.

⁹Rapport de l'analyse comparative de la législation camerounaise sur l'enfant à la convention relative aux droits de l'enfant, édition 2006, MINJUSTICE, UNICEF.

¹⁰Rapport sur la situation des droits de l'homme au Cameroun, Human Rights Watch, 2000.

¹¹Création du Comité par décret présidentiel, juin 1998.

¹²Le dernier rapport disponible date de 2001. Un rapport aurait dû être transmis en 2007.

Notes

¹« Tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. », art.1er, CDE.

²Rapport sur les droits de l'homme au Cameroun pour l'année 2004, Bureau de la démocratie, des droits de l'homme et du travail, section politique et économique, ambassade américaine.

³Suivi de la situation des enfants et des femmes, rapport principal

Coupon d'abonnement à ENJEUX

A retourner dûment complété, avec votre règlement à l'ordre de la FPAE
BP 164 Yaoundé Cameroun tél: (237) 22.23.39.01/22.22.31.49 email: fpae@globalnet.cm

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom :
Prénom :
Société ou Institution :
Fonction :
Adresse.....
Ville.....Pays.....
Tél/Fax.....E-mail :

Veuillez trouver ci-joint mon règlement à l'ordre de FPAE d'un montant total de.....F cfa ou Euro par:

- Espèces
 Chèque à l'ordre de la FPAE (Cameroun en Fcfa et France en €)
 Mandat à l'ordre de la FPAE

Abonnement annuel (4 numéros)	Nombre	Tarifs en Fcfa	Tarifs en F cfa	Total
Personne individuelle		18 000	28	
Institution		30 000	46	
Frais de port étranger		5000	7,50	
Abonnement de soutien		50 000	75	
Total				

Date et Signature

Centre de documentation de la FPAE

**L'information enfin pour tous !
Profitez des consultations illimitées à partir
de 500 F CFA**

Nouvelles offres tarifaires à partir du 1er janvier 2009

Abonnement mensuel : 4000 F CFA

Abonnement annuel : 18000 F CFA

**La FPAE est située au quartier hippodrome, 900, avenue Winston Churchill en face du Haut
Commissariat de Grande-Bretagne.**

BP 164 Yaoundé Cameroun tél : (237) 22.23.39.01/22.22.31.49

Email : fpae@globalnet.cm.